



La reine Elizabeth s'est animée hier au cours d'un entretien avec trois premiers ministres réunis à la villa de Harrington Lake. On reconnaît MM. Callaghan, Lussier et Lévesque. (Téléphoto CP)

Bonn rejette l'ultimatum du commando

ADEN (d'après Reuter, AP et AFP) — Le Boeing 737 de la compagnie allemande Lufthansa détourné jeudi dernier et qui s'était posé hier à Aden, au Sud-Yémen, a décollé dans la nuit vers une destination inconnue, sans que les autorités ouest-allemandes aient en rien cédé aux exigences des quatre pirates qui ont pris l'avion.

Comme le gouvernement de Bonn a également rejeté les conditions des ravisseurs de M. Hanna-Martin Schleyer, on craignait pour la vie du patron des patrons de la RFA et pour celles des 87 personnes retenues en otage à bord de l'avion de la Lufthansa immobilisé à Aden.

M. Hans-Juergen Wischnewski, ministre d'Etat ouest-allemand chargé de mission spéciale à la Chancellerie, était attendu ce matin à Aden. Le ministre pourrait engager des négociations avec les pirates dès son arrivée.

Malgré l'interdiction des autorités sud-yéménites, l'avion détourné a fait un atterrissage de fortune hier soir sur un terrain sablonneux à proximité de l'aéroport. Personne n'a été blessé, mais le train d'atterrissage aurait été endommagé.

Le gouvernement sud-yéménite a ordonné hier soir aux pirates de repartir mais a accepté de ravitailler l'appareil, qui était entouré de troupes et de véhicules militaires.

Ce refus de Bonn n'a pas été annoncé publiquement mais les deux ultimatums fixés par les extrémistes pour la satisfaction de leurs revendications-libération de 11 membres de la Bande à Baader, de deux Palestiniens détenus en Turquie et versement d'une rançon de 15 millions de dollars — sont passés sans que Bonn donne le moindre signe de faiblesse.

Avant d'arrêter sa décision, le chancelier Helmut Schmidt a eu une série d'entretiens avec des chefs d'Etat étrangers, dont le président Valéry Giscard d'Estaing, le premier ministre britannique James Callaghan ainsi que le président de l'Union des Emirats arabes unis.

Le porte-parole du gouvernement ouest-allemand, M. Klaus Bolling, a souligné toutefois que Bonn avait décidé d'explorer "toutes les possibilités réalistes" pour obtenir la libération des otages. Pendant toute la journée le chancelier s'est entretenu avec son état-major de crise composé des principaux ministres ainsi qu'avec des représentants de l'Opposition.

Pendant toute la matinée, les Allemands ont continué de négocier.

au sommaire

■ L'austérité a fait fléchir la cote du PC

—page 2

■ Un déluge de scénarios aux colloques de l'Université de Toronto

—page 3

■ Qu'en pense l'Ouest ? un éditorial de Claude Ryan

■ Triptyque des droits inaliénables: un commentaire de Georges Vigny

—page 4

■ Féminin pluriel: 1979 sera l'année internationale de l'enfant

—page 8

■ Les Palestiniens seront représentés à Genève, assure Vance

—page 11

La reine appelle les Canadiens à l'unité

La reine Elizabeth II d'Angleterre et du Canada a lancé hier un appel à l'unité canadienne en s'appuyant sur le fait que la Confédération, vieille de 110 ans, peut combler les aspirations les plus raffinées de l'homme.

"Dans un monde divisé par les différences de race, de couleur, de langue, de religion et d'idéologie, l'expérience canadienne nous apporte un message d'espoir, a dit la souveraine dans un discours télévisé à travers tout le pays hier soir. J'implore le ciel que vous persistiez à offrir ce message de fraternité", a-t-elle ajoutée.

Cet appel à l'unité canadienne a été fait au cours d'un dîner d'Etat offert par la souveraine à la résidence du gouverneur général du Canada, à Rideau Hall. L'illustre visiteuse terminait ainsi la troisième journée d'une tournée de dix jours en terre canadienne, dans le cadre des célébrations marquant son jubilé d'argent.

Le thème du discours a mis l'accent sur les bénéfices que l'on peut retirer de la Confédération au moment où le gouvernement du Québec aspire à la séparation de cette province du reste du Canada.

"Pour tous les autres citoyens du monde, a précisé la reine, le Canada représente avant tout une occasion de s'épanouir. Près de quatre millions d'immigrants ont prouvé cette assertion depuis ce dernier quart de siècle en choisissant de venir vivre au Canada."

À titre de chef du Commonwealth, la reine a dit qu'elle maintient des rapports avec 36 nations, "ce qui représente le quart de la population du globe". Pendant ses nombreux voyages, elle a été en mesure de constater la force intrinsèque du Canada et son génie créateur. Partout les citoyens cherchent avant tout la paix, la sécurité et la liberté: "Et le Canada témoigne de ces trois aspirations, a poursuivi la souveraine. Vous vivez dans la

paix, vous profitez d'un niveau de vie plus élevé que dans bien d'autres pays et vous vivez dans une démocratie dotée de véritables libertés fondamentales et humaines."

Pour la reine d'Angleterre, le Canada bénéficie d'un rare avantage, soit celui de posséder les traditions de deux pays, la France et l'Angleterre. Elle a alors rappelé qu'au moment de la fondation de la Confédération en 1867, le Canada n'était qu'une société rurale de 3,5 millions d'habitants. Maintenant, avec une population de 23 millions, ce pays détient un véritable pouvoir industriel qui le place au rang des dix premiers pays du monde. Mais dans le contexte de l'histoire, ce qu'il faut surtout retenir c'est que le Canada a évolué dans la paix et l'harmonie.

La journée de dimanche a été fort chargée pour la souveraine et son mari, le prince Philip. Dans la matinée, elle a participé à un service religieux sur la Colline

parlementaire pour ensuite se rendre en train en territoire québécois où le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, recevait ses hôtes à déjeuner, en compagnie des 10 premiers ministres des gouvernements provinciaux.

Il est fort peu plausible que le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, ait pu faire valoir les aspirations de son gouvernement devant la Reine Elizabeth II au déjeuner offert hier par le premier ministre du Canada à sa résidence d'été dans la Gatineau.

En effet, le chef du gouvernement québécois était assis complètement à l'opposé de la célèbre jubilaire, aux côtés du prince Philip et de la dame d'honneur de la reine, Mme Alison Ignatieff. La souveraine prenait place à l'autre bout de la table, entourée du premier ministre Pierre Trudeau et du premier ministre de l'Ontario, M. William Davis.

Le premier ministre Lévesque avait

déclaré la semaine dernière qu'il profiterait de cette rencontre avec la reine pour lui parler de la politique de son gouvernement, si le sujet venait sur le tapis.

Un porte-parole du bureau du premier ministre canadien a fait savoir qu'il s'agissait d'un déjeuner privé et rien n'a transpiré des discussions qui ont pu avoir lieu lors du repas au menu fastueux: de l'oie de la Baie James, de la truite saumonée et du champagne Dom Pérignon.

M. René Lévesque a été averti de commentaires avant d'entrer dans la résidence d'été de M. Trudeau, au lac Harrington, dans la Gatineau. Interrogé à savoir s'il avait quelque chose à dire, M. Lévesque a déclaré aux journalistes: "Rien, j'ai faim, j'ai hâte de manger." Il semblait avoir tellement hâte de fuir les journalistes qu'il n'a pas vu le premier ministre Trudeau qui était sorti pour l'accueillir sur la véranda.

Voir page 6: Reine

Castonguay invite à une coalition des partis

par Lise Bissonnette

TORONTO — Sphinx, l'ex-ministre des Affaires sociales du Québec, M. Claude Castonguay, refuse toujours de faire connaître ses intentions politiques personnelles. Oracle, il est sorti samedi soir à Toronto d'une réserve de plusieurs mois, pour affirmer l'urgence d'une sorte de coalition ad hoc des partis, dans les provinces comme à Ottawa, pour réviser les institutions politiques canadiennes.

Chargé de résumer à l'heure de clôture les travaux d'une des nombreuses réunions sur l'unité canadienne auxquelles il a participé discrètement durant la dernière année, M. Castonguay a préféré sonner "appel à l'action. Les débats ont été, dit-il en somme, et ils risquent de devenir tout à fait stériles, de rater les échéances très brèves, si les partis politiques ne prennent pas immédiatement le relais pour formuler clairement des avenues de solution.

À son avis, on devrait pour ce faire créer dans chaque province une "commission" composée de représentants des divers partis, cette dizaine de groupes ayant aussi un pendant au niveau fédéral. Les commissions d'élus ne devraient pas s'intéresser seulement aux questions constitutionnelles, mais tenter de s'entendre sur un certain nombre d'orientations fondamentales, qui pourraient être tout simplement une adaptation, via certains ajouts, des principes de l'accord de 1867.

La création d'une telle commission est vitale au Québec comme ailleurs, croit M. Castonguay, dans la mesure où le Parti québécois refuse de participer à ce débat et où il faut trouver le moyen de donner

une voix aux citoyens qui ne se sentent pas représentés par l'option de ce parti.

D'où la nécessité de revitaliser et de redonner un "rôle prépondérant au Parti libéral du Québec", souligne l'ex-ministre. Après son discours toutefois, il devait refuser inlassablement de répondre aux journalistes qui passaient par tous les détours, sous-questions et métaphores, pour tenter de savoir s'il entendait briguer le

leadership du PLQ, comme la rumeur le veut depuis longtemps. "Laissons les événements se dérouler", consentait-il seulement à commenter en indiquant qu'il participerait "activement" au prochain congrès d'orientation du Parti libéral.

Devant l'auditoire choisi d'Options Canada, un colloque sur l'unité canadienne organisé par l'Université de Toronto, M. Castonguay a indiqué lui-même quelques-

uns des "ajouts" qui pourraient à son avis rééquilibrer les pouvoirs entre Ottawa et les provinces.

Il faudrait, dit-il, garantir les droits des minorités partout, et notamment en matière d'éducation, ajuster le pouvoir de taxation et celui de dépenser en fonction des deux niveaux de gouvernement, réviser le système de taxation des revenus des richesses naturelles, modifier la compo-

sition du Sénat, définir le tribunal constitutionnel, établir le système tarifaire après une consultation beaucoup plus structurée des provinces.

Si les provinces concernées le veulent bien, ajoute-t-il, elles pourraient se regrouper, dans l'Atlantique et dans l'Ouest, pour former un Canada en "cinq régions", mieux capable d'équilibrer le

Voir page 6: Castonguay

Plaidoyer pour le fédéralisme

Gérard Lévesque fait un discours qui fait croire à sa candidature

par Jean-Claude Picard

QUEBEC — "Jamais le Québec ne se séparera du reste du Canada" a prêté le chef libéral Gérard D. Lévesque alors qu'il clôturait, par un discours extrêmement vigoureux, un congrès régional de son parti tenu hier à Québec et qui réunissait, par ce pluvieux dimanche d'octobre, plusieurs centaines de militants libéraux désireux de préparer le congrès d'orientation de novembre.

M. Lévesque, qui rentre tout juste

d'une brève tournée dans l'Ouest du pays et qui n'aurait pas écarté, racontent ses proches, la possibilité de briguer la succession permanente de Robert Bourassa à la tête du PLQ, a affirmé on ne peu plus clairement que son parti sera le porteur de la campagne du référendum et que les Québécois rejeteront toute forme de séparation de leur province du reste du Canada.

"Nous avons reçu ce pays en héritage. Il nous appartient comme il a appartenu à

nos pères et à nos grands-pères. Nous ne le laisserons à personne d'autre", de déclarer le chef libéral dans une envolée dont le lyrisme ne manquera certes pas de faire plaisir à tous ceux qui croient qu'il est maintenant temps de défendre le fédéralisme non plus en termes de chiffres et de statistiques mais bien en faisant appel aux sentiments et aux croyances profondes des Canadiens.

"Le Canada, c'est à nous. Ce pays n'attend que notre volonté d'en prendre possession. Lançons-nous à la conquête de

nouveaux horizons et ne soyons pas une génération de peureux", de poursuivre M. Lévesque sous les applaudissements nourris de son auditoire qui n'a certes pas été habitué au cours des six ou sept dernières années à se faire parler sur ce ton, alors que les libéraux traversaient l'époque dite comptable du fédéralisme rentable.

Ainsi, le chef intérimaire du PLQ désire-t-il que son parti établisse clairement son option canadienne au moment du congrès d'orientation de novembre

Voir page 6: Lévesque



M. Claude Castonguay

NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE					
22	24	31	32	35	36
6 SUR 6	5	PRIX		NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 +	
5 SUR 6	120	97849 ⁵⁰		19	
4 SUR 6	3977	1041 ⁰⁰		Ventes totales: \$1.446.967.00	
5 SUR 6+	4	87 ³⁰			
		20836 ³⁰			

Mini-loto				TIRAGE: 729 VENDREDI 14/10/77		
				39 Séries émises 90.000 chacune		
NO	SÉRIE	NUMÉRO	PRIX	GAGNANTS POSSIBLES	NUMÉROS SANS SÉRIE	PRIX
1 ^{er}	33	81165	\$50.000	152	81165	\$1.000
2 ^e	7	74730	\$50.000		74730	
3 ^e	38	51612	\$50.000		51612	
4 ^e	6	89873	\$50.000	13884	89873	
					165 730 612 873	\$25

le pouls de Toronto

L'austérité a fait fléchir la cote du PC

TORONTO — Si M. William Davis s'avisait à nouveau de tâter le pouls de l'électorat, nul doute que le chef du Parti conservateur ontarien retournerait aujourd'hui à Queen's Park avec un autre gouvernement minoritaire. La cote d'amour des tories a fléchi récemment avec l'annonce d'un vigoureux programme d'austérité.

Dans son budget du 19 avril dernier, le ministre des Finances, M. Darcy McKeough indiquait, avec un brin de fierté, son intention de réduire le déficit de \$1.2 milliard à \$900 millions. Le grand argentier de l'Ontario comptait également ramener à 9% le taux de croissance des dépenses publiques en 1977. L'an prochain, la hausse serait réduite à 6% pour en arriver finalement à un budget équilibré en 1981.

Cette modération dans la dépense devait plaire à l'électorat, croyaient les stratèges conservateurs puisque, dix jours plus tard, M. Davis invitait les Ontariens à se rendre aux urnes le 9 juin. M. McKeough mit alors sous le boisseau quelques-unes des taxes envisagées notamment sur le tabac, les plaques d'immatriculation, les canettes en aluminium.

L'élection n'a rien changé. M. Davis demeure minoritaire. Mais le retard apporté dans l'introduction des taxes annoncées en avril ajouté à des recettes inférieures aux prévisions ont obligé MM. Davis et McKough à ramener à \$1.2 milliard le déficit prévu.

Néanmoins l'objectif de l'équilibre budgétaire pour 1981 sera atteint. Comme le gouvernement hésite à recourir à des emprunts plus élevés sur le marché des capitaux, il faut donc

par
Michel NADEAU

se résigner à réduire les dépenses et accroître les revenus. Il y a quelques jours, Toronto décidait de prendre les grands moyens: réduction des effectifs dans la fonction publique provinciale, baisse des subventions aux municipalités, nouveaux délais dans les projets d'investissements publics, etc.

Aujourd'hui les contribuables commencent à sentir les effets de ces mesures d'austérité. Plusieurs villes ont indiqué leur intention d'augmenter l'impôt foncier. Des hôpitaux ont réduit le nombre de lits disponibles. On parle de reporter à plus tard le programme de médicaments gratuits pour les personnes âgées. Le gouvernement a relevé les tarifs pour l'accès aux espaces récréatifs. L'aide aux étudiants sera versée avec parcimonie.

C'est au niveau municipal que le sabre s'enfonce le plus profondément. La hausse des taxes foncières limitera d'ailleurs l'accès à la propriété. Seuls les couples ou les deux conjoints travaillent peuvent présentement songer à acquérir une maison à Toronto où le prix moyen dépasse \$55,000. À l'intérieur des limites de Toronto, il faudra payer dorénavant \$39.80 par \$1,000 d'évaluation, une majoration de 10%.

En freinant la construction d'édifices gouvernementaux, M. McKeough ne contribuera pas à améliorer la situation de l'emploi dans cette province où 19.7% des travailleurs de la construction sont en chômage. Le Québec n'a pas le monopole des fermetures d'usines puisque plus de soixante entreprises ontariennes ont annoncé des mises à pied permanentes depuis le début de l'année ceci sans compter les arrêts périodiques de travail dans les usines de Windsor et les centres miniers de l'Inco et Falconbridge dans le nord de la province. À Toronto seulement, un peu plus de 95,000 personnes étaient sans travail le mois dernier.

Mais un taux de chômage de 7.3% demeure acceptable aux yeux de M. McKeough qui soutient que le plein emploi en Ontario équivaut à un taux de chômage de 5.3%. Il faut dire aussi que le député de Chatham-Kent ne croit pas tellement à l'efficacité des interventions de la province pour résoudre les grands problèmes conjoncturels. C'est Ottawa qui doit stimuler la demande chez les consommateurs et relancer ainsi l'économie.

Le trésorier provincial reçoit l'appui des milieux d'affaires dans l'application de cette médecine vigoureuse. Contrairement au Québec où le patronat recommande une hausse de 33% du prochain déficit budgétaire, les industriels voient d'un bon oeil ce contrôle serré du budget de l'Etat ontarien.

Toutefois ces mesures d'austérité divisent le cabinet de M. Davis et plusieurs ministres souhaitent voir la province perdre son "triple A" sur Wall Street plutôt que l'appui de

l'électorat.

Mais c'est justement ce dernier que M. McKeough veut séduire à moyen terme. Membre d'une riche famille bourgeoise, grand ami des milieux financiers de Bay Street, le ministre ne cache pas ses ambitions en ce qui concerne la succession de M. Davis.

Ce dernier a laissé entendre qu'il quitterait la vie politique "une fois livrée la bataille du référendum au Québec" qu'il promet "d'aller jusqu'à la porte de M. Lévesque" vanter les mérites d'un fédéralisme fort.

En 1971, M. McKeough fut défait par M. Davis lors de la course à la chefferie du parti conservateur. Mais cette fois, il compte l'emporter en associant son nom à l'image d'un gestionnaire prudent et avisé. L'opposition libérale et néo-démocrate peut difficilement critiquer l'esprit de ces mesures.

L'évolution de la situation économique dira si M. McKeough avait raison dans son attitude assez peu compatible avec les grandes théories keynésiennes qui veulent que l'Etat intervienne de façon plus active en période de faible croissance économique.

En attendant, l'aboutissement éventuel de cette opération pourrait être un budget équilibré dans quatre ans. Curieusement c'est aussi en 1981 que devraient se tenir les prochaines élections provinciales. Si les événements donnent raison à M. McKeough, il aura gagné non seulement son pari mais un mandat à la tête du gouvernement ontarien.

Le Parlement devra s'adapter à la retransmission des débats

OTTAWA (PC) — Les appareils tout neufs de radio et de télévision des Communes, dont l'installation cet été a coûté environ \$5 millions, commenceront à servir aujourd'hui lors de la prorogation de la deuxième session du 30e Parlement.

Et plusieurs députés prédisent que la radio-télédiffusion continue des séances de la Chambre leur fera modifier leur comportement, influencera leur popularité et leur permettra pour la première fois d'ignorer plus ou moins la tribune de la presse parlementaire.

Dans une série d'interviews la semaine dernière, quelques députés ont émis l'opinion que l'innovation facilitera aussi la transmission du message fédéraliste et celui de l'unité nationale.

Mais d'autres députés pensent que l'on surestime l'importance du changement qui, selon eux, n'aura d'importance que mineure et éphémère.

Plusieurs pensent qu'une fois habitués aux feux de la télévision, les parlementaires reprendront leurs anciennes habitudes, d'autant plus que les gens ne les surveilleront pas constamment sur le petit écran.

Toutefois, certains pensent que le ton des débats ne sera plus le même, du moins pour quelque temps.

Les discours seront plus simples, plus courts et mieux préparés ou les députés ennuieront profondément les auditeurs-spectateurs. Ils prendront moins de grands airs "parce qu'ils ne voudront

pas avoir l'air fou", selon M. Mitchell Sharp député libéral de Kingston, un des plus chauds partisans de la diffusion des séances.

M. Max Saltzman, député néo-démocrate de Cambridge-Waterloo, partage assez cette opinion.

La diffusion des débats favorisera les déclarations calmes, froides, et l'emploi des euphémismes où est passé maître le premier ministre, M. Trudeau, toujours selon M. Saltzman.

Le système parlementaire des comités sera également affecté par la radio-

télédiffusion. L'absentéisme y a régné au printemps.

Le chef parlementaire des conservateurs, M. Walter Baker, craint que l'assiduité soit plus grande aux Communes au détriment des travaux en comités, où s'accomplit l'essentiel du travail parlementaire, et des interventions des députés en faveur de leurs commettants auprès des divers ministères, agences et services du gouvernement.

Les députés, toutefois, seront plus indépendants de la tribune parlementaire; ils pourront envoyer aux postes de radio-télévision de leurs circonscriptions des extraits des débats auxquels ils auront participé. Pour M. Sharp, cela augmentera l'intérêt que l'on y attache et fera mieux comprendre le système parlementaire.

Selon l'ancien ministre, toujours, les comptes rendus des

débats de la Chambre seront plus fidèles; trop souvent les reporters attachent plus d'importance aux déclarations faites après les séances.

M. Saltzman se réjouit du changement parce qu'il permettra de mieux transmettre le message fédéraliste. Il trouve les "médias" du Québec imprégnés de séparatisme et pense qu'ils ne "rapportent" pas suffisamment les déclarations pro-fédéralistes.

M. James McGrath, député conservateur de St-John's East, pense qu'avec l'avènement de la radio-télévision en direct, l'assiduité à la tribune parlementaire diminuera. "Qu'est-ce qui empêchera les membres de la tribune de rester à la maison et de regarder la période des questions en buvant de la bière et en mangeant des frites?"

Au cours des deux premiers mois tout au moins, seulement

deux compagnies de câble d'Ottawa transmettront directement, sans les éditer, les séances de la Chambre. Radio-Canada se propose d'en donner un résumé ou "digest" d'une heure par semaine.

CTV et Radio-Canada ont l'intention d'utiliser le nouvel outillage pour diffuser directement des événements parlementaires spéciaux, comme l'ouverture de la session par la Reine demain.

Chrétien: non à une hausse des dépenses

Le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, a déclaré hier que ce n'est pas en dépensant beaucoup d'argent que le gouvernement fédéral peut juguler le chômage et l'inflation. M. Chrétien qui faisait ce commentaire au cours d'une entrevue radiophonique à CFCF, a ajouté qu'il n'y avait guère de champ de manœuvre pour renflouer l'économie du pays.

"Je ne crois pas que nous pouvons guérir la malaise économique en dépensant beaucoup d'argent, a-t-il dit, puisque cette formule encouragera plutôt l'inflation. Personne ne doit s'attendre à un miracle et je ne crois pas que nous puissions résoudre la crise écono-

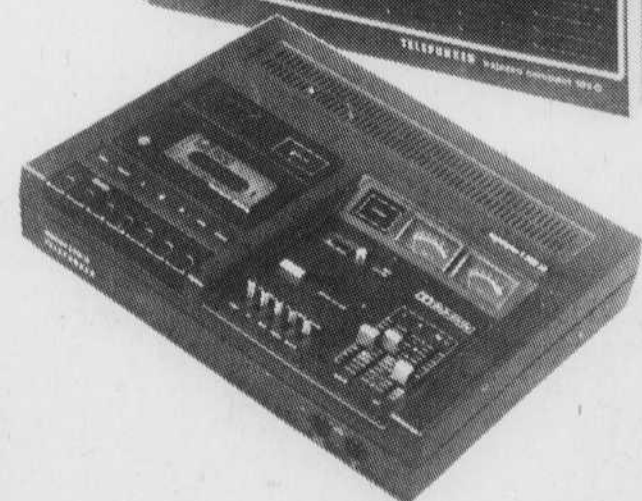
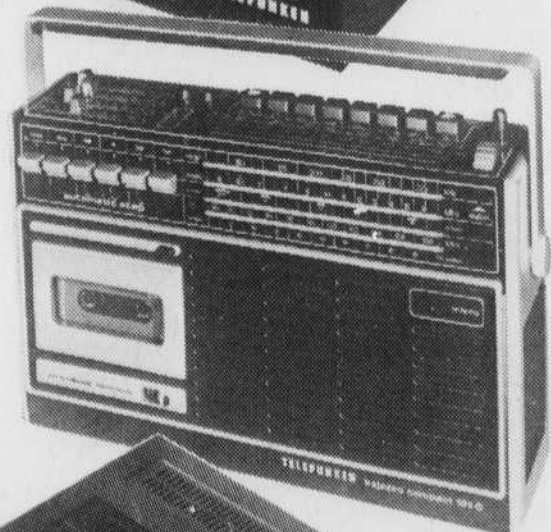
mique en créant artificiellement des emplois."

Interrogé à savoir s'il envisageait l'adoption de nouvelles approches en ce qui a trait à la levée progressive du contrôle des prix et des salaires, attitudes qui seraient acceptables aux chefs syndicaux, le ministre des Finances a répondu: "Je ne pense pas qu'il y a plusieurs moyens. Si les chefs syndicaux n'approuvent pas ceux que nous proposons, j'aurai alors à en décider et il appartiendra au gouvernement d'appliquer ces moyens."

Le ministre fédéral des Finances a aussi rejeté l'idée voulant que le Parti québécois gagne du terrain dans sa lutte pour l'indépendance.

C'est la semaine Telefunken chez Ogilvy!

La renommée internationale de Telefunken se passe de commentaire. La qualité sonore et l'excellence de ses appareils sont connues de tous. Tourne-disques, radios portatifs, magnétophones, récepteurs AM/FM... enfin, de tout pour tous les goûts. Venez admirer la ligne complète de leurs appareils et profitez d'une gamme de prix qui conviennent à toutes les bourses. De plus, vous êtes assurés d'une garantie maximale appuyée par Ogilvy.



Un représentant de Telefunken sera à votre disposition du lundi au mercredi de 13hrs à 17.30hrs, jeudi et vendredi, de 13hrs à 21hrs et samedi, de 13hrs à 17 hrs. Nous vous attendons!

Achats en personne
Ogilvy, Stéréos et Téléviseurs, quatrième étage
Centre-Ville seulement

OGILVY

Certificats d'épargne fixes

9%
3 ans

dépôt minimum \$500

C'est un avantage de plus que nous vous offrons. Profitez-en!

LA BANQUE D'ÉPARGNE



Charte fédérale. Membre: Société d'assurance-dépôts du Canada.

Un déluge de scénarios aux colloques de Toronto

par Lise Bissonnette

TORONTO — Si la lumière jaillit normalement du choc des idées, d'aucuns craignent plutôt y voir poindre le chaos samedi, à la fin des colloques Options Canada et Alternatives Canada à Toronto, les deux plus récents rassemblements dits "d'unité canadienne". Le déluge des analyses et des scénarios futurologistes y a atteint un sommet inégalé depuis l'élection québécoise, et les esprits fatigués sinon encombrés des participants n'ont guère pu arriver à faire le point, à la clôture des assises.

Au cours de la seule deuxième et dernière journée d'Options Canada, par exemple, les participants ont reçu une bonne douzaine de substantielles conférences sur les aspects économiques de la fédération canadienne. A quelques exceptions près, il s'agissait de travaux d'universitaires canadiens-anglais, travaux qui n'ont pas encore beaucoup de parenté entre eux sinon de commencer sérieusement à prendre en compte la possibilité de l'indépendance du Québec.

L'Université de Toronto, qui avait organisé ce colloque, avait elle-même commandé ces contributions spécialement

pour l'occasion et il n'est guère surprenant que l'un des débats les plus courus, une version universitaire de la bataille des comptes publics, ait été celui de la viabilité et de la probabilité d'une association économique de Québec avec le Canada au lendemain de l'indépendance.

Pas l'ombre d'une certitude sur le sujet. Le professeur Roma Dauphin, de l'Université de Sherbrooke, soutient que l'idée d'association a de solides fondements, notamment pour résister à la puissance américaine; son collègue M. Clarence Barber, de l'Université du Manitoba croit que la séparation économique est possible à un coût plus élevé pour le Québec que pour le Canada qui pourrait y perdre tout au plus 3% ou 4% de son revenu national actuel; un autre économiste, M. Richard G. Lipsey de l'Université Queen's, n'est d'accord ni avec le premier ni avec le deuxième: la séparation politique entraîne la désunion économique, dit-il, et si celle-ci est possible elle pourra coûter beaucoup plus cher, quant au niveau de vie réel, que ce que les mesures économétriques peuvent laisser croire.

La science politique et économique s'en

donne également à cœur joie autour des problèmes de répartition des pouvoirs de décision entre le fédéral et les provinces, des scénarios de décentralisation ou de "dévolution" (anglicisme en bonne voie de progression) dit-on désormais depuis l'expérience britannique.

On retrouve bien sûr des gens de toutes les écoles, des fonctionnalistes positivistes purs, comme l'économiste Anthony Scott (Université de la Colombie Britannique) qui soutient que les pouvoirs doivent appartenir au palier de gouvernement qui peut en assumer l'exercice au moindre coût, et que cette bonne gestion de leur portefeuille importe beaucoup plus aux citoyens que toutes les guerres culturelles ou symboliques.

On enregistre des socio-économistes tel M. Gilles Paquet, de l'Université Carleton qui soutient au contraire que c'est la "rationalité de fonctionnement" qui nous a conduits à nous livrer au savoir-faire de la bureaucratie, à une sorte de "fédéralisme exécutif" qui diminue le rôle des parlements et encore plus celui des citoyens auxquels il faudrait rendre la parole.

On s'est interrogé de la même façon sur le système bancaire, les accords fiscaux

entre le fédéral et les provinces, les questions territoriales, et les modes possibles de régionalisation comme nouvelle forme de la fédération.

Oasis pour les profanes au milieu de cette débauche de cours magistraux, quatre ministres provinciaux (Ile-du-Prince-Edouard, Ontario, Saskatchewan et Colombie-Britannique) sont venus entretenir les participants de leur propre conception de l'évolution du Canada.

A l'exception du premier ministre libéral de l'IPE, M. Alex Campbell, qui se penche toujours sur le problème du Québec avec un sens profond de l'identité et de la différence, les autres se sont plutôt livrés au confortable et habituel règlement de comptes avec Ottawa.

C'est le trésorier de l'Ontario, M. Darcy McKeough, qui a volé la vedette, en déclarant que "chaque point compté contre Ottawa soit un point compté contre nous tous" mais en chargeant néanmoins le gouvernement de M. Trudeau de bien des péchés, mais surtout d'ignorer avec arrogance les processus de consultation les plus élémentaires avant de prendre des décisions.

Car selon M. McKeough, il est peu de

problèmes linguistiques, politiques et économiques, que le sens du dialogue, l'esprit de décision, et le désir de réparer les erreurs passées ne puissent aujourd'hui régler. Le Canada vit sous le signe de la méfiance, déplore-t-il en s'inquiétant particulièrement de la détérioration de son image sur la scène internationale, et des conséquences économiques que cela entraîne.

Le panel de ministres représentait quatre des cinq "régions" canadiennes, et l'absence du Québec y a été particulièrement remarquée. Le docteur John Evans, président de l'Université de Toronto, a confié avoir invité le premier ministre québécois, M. René Lévesque, qui a décliné à cause de la réunion extraordinaire du cabinet au cours de la dernière fin de semaine.

M. Lévesque avait cependant promis de se faire représenter d'une façon ou d'une autre mais s'il l'a fait, rien n'en a publiquement transpiré. 25 des quelque 200 participants au colloque venaient toutefois du Québec, en particulier des milieux universitaires et des milieux d'affaires.

Des milieux politiques on aura remarqué quelques noms connus au Parti libé-

ral, dont MM. Claude Forget, Michel Robert, Donat Taddeo, mais il semble que l'Union nationale, qui fréquente habituellement de telles réunions, n'a pas encore réussi à pénétrer les listes d'invités des hauts lieux de rencontre du savoir et de la politique de bon ton.

Ottawa s'en est tenu à une présence discrète. M. Paul Tellier, le haut fonctionnaire dirigeant au Conseil privé le groupe d'unité nationale qui porte son nom, a suivi les travaux assidûment, de la salle. Plusieurs membres du groupe de travail sur l'unité canadienne (groupe Pénin-Roberts) étaient sur place, d'autant que M. John Evans en fait lui-même partie.

L'Université de Toronto avait toutefois organisé ce colloque en se passant volontairement de la contribution financière des gouvernements; c'est la Donner Canadian Foundation et quelques autres compagnies dont le siège social est à Toronto qui ont assumé la majeure partie des frais. Alternatives Canada, la rencontre d'étudiants qui avait lieu au même moment sur le campus, n'aurait cependant pu joindre les deux bouts sans quelques gouvernements prêteurs: le Québec a été parmi ceux qui n'ont pas fait crédit.

Le traversier Berthier-Sorel: un service essentiel?

par Louis-Gilles Francoeur

Le Comité des usagers du traversier Berthier-Sorel a demandé hier dans un télégramme au ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, de faire appliquer de toute urgence l'article 99 du code du travail sur la définition des services essentiels afin de redonner un mode de transport sécuritaire aux travailleurs de cette région, qui risquent quotidiennement leur vie dans des embarcations de plaisance pour se rendre à leur travail.

Une grève des 24 employés du traver-

sier Berthier-Sorel paralyse ce service depuis le 6 septembre. Les 12 marins et les 12 officiers d'un syndicat affilié à l'Union internationale des gens de mer, seraient entrés en grève sur l'ordre de leur agent d'affaires sans avoir tenu de vote sur cette question ainsi que sur la demande de conciliation.

L'interruption du service entre les deux rives oblige quelque 600 travailleurs de Berthier à utiliser des moyens assez insaisissables pour se rendre à leur travail dans les entreprises de Sorel comme Marine Industries, Fer et Titane ou Sidbec-Desco.

Du moins 300 travailleurs traversent chaque matin le fleuve dans des embarcations souvent surchargées ou sous-équipées au point de vue sécurité. Le mauvais temps qui sévit depuis plusieurs semaines au Québec, les oblige à faire face parfois à des vagues de quatre à cinq pieds. La semaine dernière, une embarcation a été soudainement remplie à moitié par une de ces vagues à quelques pieds d'un quai.

D'autres travailleurs doivent faire un détour de 100 milles pour revenir à leur domicile après leur journée de travail. Ils

ont alors le choix entre le tunnel Louis-Hippolyte Lafontaine ou le pont de Trois-Rivières.

Le comité des usagers du traversier est d'avis que le gouvernement doit requérir une injonction contre le propriétaire et les grévistes afin de doter la population de Berthier d'un moyen de transport sécuritaire avant qu'un accident sérieux ne survienne.

Le comité des usagers, se sent "assez mal à l'aise" pour demander l'application de l'article 99, contre lequel le mouvement syndical a guerroyé de plus belle lors du front commun des secteurs public et para-public.

Mais, ont ajouté ses porte-parole, le but recherché est simple et jouerait finalement à l'avantage des usagers comme des grévistes. Le comité voudrait que le traversier soit remis en marche deux fois par jour seulement le matin et le soir, pour que les travailleurs puissent en profiter en tant que piétons et non en tant qu'automobilistes.

"L'idéal serait que tout le monde passe en bloc le matin et le soir. Mais seulement des personnes. Pas question de faire passer des voitures ou des camions. Ça ferait l'affaire des grévistes puisque la compagnie ne ferait pas un gros profit avec des aller-retour pour piétons et elle pourrait même encourir des pertes. Si cela n'est pas possible, eh bien, il faudra peut-être une solution plus radicale que ce compromis", explique le secrétaire du comité, M. Jean-Marc Ferland.

L'attitude de l'Union internationale des gens de mer est difficilement "comprise" même si les usagers sont pour la plupart

des travailleurs. Ce syndicat tente d'obtenir le maximum du propriétaire du traversier, M. Lucien Lachapelle, de Sorel, avant que son entreprise ne soit nationalisée.

Cette nationalisation n'est plus une hypothèse de travail pour le gouvernement québécois. En effet, le ministre des Transports, M. Lucien Lessard, aurait déclaré récemment à une assemblée des usagers du traversier qu'il allait nationaliser au cours des prochains mois ce service, l'un des seuls du Saint-Laurent encore aux mains de l'entreprise privée.

En pourparlers avec le propriétaire en vue d'une vente de plein gré, le gouvernement est aussitôt apparu à la table des négociations avec le syndicat. Le ministère des Transports ne veut pas de toute évidence acheter une entreprise dont les conditions de travail seraient supérieures à celles de ses traversiers de Lévis-Québec, de Matane-Godbout ou de l'Île-aux-Coudres.

Pour régler son problème avec les employés du traversier Berthier-Sorel, il leur a offert, soit de signer l'équivalent de la convention en cours à Lévis, améliorée par des augmentations de 13 et de 17%, ou de prolonger la convention en cours avec des augmentations de 8, 6 et 6% pour une durée de trois ans.

Le syndicat des gens de mer a refusé ces deux offres. En effet, le "SIU" (Seamen International Union) tiendrait énormément à obtenir un contrat de travail fort avantageux à Sorel pour des raisons stratégiques. La CSN représente en effet plusieurs groupes d'employés de traversier, que l'on pense éventuellement mûrifier avec un contrat dépassant les normes négociées au temps du front commun. Comme il est impensable pour le SIU de faire ces gains dans le cadre d'une négociation sectorielle, il tente donc sa chance pendant que le traversier de M. Lachapelle relève encore du secteur privé.

L'avenir du gaz naturel vu par les grands de l'industrie

par Gilles Provost

L'industrie canadienne du gaz tiendra jusqu'à mercredi, à Montréal, un congrès technique sur la gestion de l'énergie qui réunira environ 300 participants du pays et de l'étranger pour réfléchir sur les perspectives d'avenir du gaz naturel dans le contexte international actuel.

Il s'agit du troisième congrès du genre depuis 1970 mais c'est la première fois que ces assises se tiennent à Montréal et, grâce à la traduction simultanée, dans les deux langues officielles: toutes les conférences seront en anglais, sauf, probablement, celle du ministre québécois de l'Énergie, M. Guy Joron.

Les premiers congrès techniques de l'industrie du gaz voulaient surtout

confronter les grands patrons du gaz à des spécialistes qui leur auraient fait découvrir de nouvelles avenues techniques.

L'évolution de la situation mondiale, toutefois, a renversé les rôles, si bien que les grands manitous de l'industrie seront maintenant les principaux conférenciers pour éclairer les techniciens sur l'avenir de la conjoncture politique, sociale et économique de l'énergie, aussi bien sur le plan local qu'international.

En effet, la journée d'aujourd'hui sera consacrée aux perspectives énergétiques mondiales et à leur impact sur la qualité de la vie des Canadiens. Mercredi, on se tournera vers l'avenir pour prévoir l'évolution de la situation.

Finalement, seule la journée de demain sera consacrée à des sujets plus techni-

ques comme l'économie d'énergie grâce aux ordinateurs ou à l'aide d'appareils domestiques mieux conçus. On débordera toutefois bien vite sur la prospective en faisant le point sur les recherches de gaz dans les îles de l'Arctique, sur l'exploration dans l'ouest canadien ou sur la gazéification du charbon dans les gisements eux-mêmes ou encore sur la combustion in situ des sables bitumineux de l'Alaska.

aujourd'hui

De 10 h à 16 h 30, collecte de sang de la Croix-Rouge, Complexe Desjardins, dans le cadre de la Semaine des caisses populaires Desjardins.

Aujourd'hui et demain, journées d'études fiscales sur "Les changements aux impôts fédéraux et du Québec en 1977", au Reine Elizabeth.

Aujourd'hui et jusqu'à mercredi, conférence sur l'énergie à l'hôtel Bonaventure; M. Guy Joron, ministre délégué à l'Énergie, fera le discours d'ouverture, à 9 h 45.

A 12 h, M. John Robarts, co-président de la Commission sur l'unité canadienne, est conférencier au Canadian Club de Montréal, à l'hôtel Windsor.

A 12 h, M. Pierre-Marc Johnson, ministre du Travail, prend la parole devant les membres de l'Association des manufacturiers canadiens, au club de golf de Saint-Jean d'Itherville.

A 12 h 30, M. René Lévesque, premier ministre du Québec, est conférencier au Congrès des propriétaires de journaux, à l'hôtel Skyline de la Côte de Liesse.

A 14 h, manifestation du Front commun pour la fermeture de Parthenais au 3836, rue Saint-Hubert; événement organisé par l'Office des droits des détenus et plusieurs autres organismes.

A 20 h, M. Camille Laurin, ministre d'État au développement culturel, sera désigné "patriote de l'année" par la SSJB de Notre-Dame-de-Grâce, au 82 ouest, rue Sherbrooke.

A 20 h, conférence publique au Jardin botanique 4101 est, rue Sherbrooke; Soeur Pauline Roy, naturaliste au Centre de la nature du Mont Saint-Hilaire, donnera une causerie portant sur la teinture végétale ou domestique.

A 20 h, rencontre au Centre canadien d'œcuménisme, 2065 ouest, rue Sherbrooke, dans le cadre des cours d'initiation biblique. Au programme: La sagesse, la poésie d'Israël.

Cliniques de la Croix-Rouge: Montréal, Complexe Desjardins, de 10 h à 16 h 30; à l'Université McGill, centre des étudiants, 3480, McTavish, de 10 h à 18 h.

La faim
du monde

OXFAM

AGENCE de VOYAGES
(centre-ville)

demande
CONSEILLER(E) TOURISTIQUE
minimum de trois ans d'expérience
Tél.: 861-6372

AVIS À TOUS

SOMMES-NOUS PRÊTS À PERDRE

35% DE NOS REVENUS?...

(Le Projet Payette est dangereusement incomplet)

Membres, non-membres, courtiers-employés et courtiers-employeurs, vous êtes priés d'assister au 3e Congrès de la Fédération des Courtiers d'Assurances du Québec qui aura lieu au

VÉLODROME

MERCREDI LE 19 OCTOBRE 1977, À 9:00 A.M.

Êtes-vous prêts à perdre 35% de votre revenu en assurance automobile?... Si non joignez-vous aux 500 COURTIERES qui ont déjà réservé leur place.

Le coût de l'inscription est de \$40.00 ce qui comprend:

1. La documentation
2. Les pause-café
3. Le dîner
4. Le cocktail
5. Les ateliers

Le domaine de l'assurance sera représenté
par des experts en la matière.

(Le Comité des Congrès
Gilbert L'Espérance, président
Jean Langlois, adjoint.)

Le DÎNER ANNUEL BÉNÉFIQUE

au profit du Fonds de Recherches

de l'ASSOCIATION DU DIABÈTE DU QUÉBEC

sera présenté

le samedi 12 novembre 1977, à 19.30 hrs.
à L'HÔTEL WINDSOR, (Salon Versailles), Montréal, P.Q.

Conférenciers invités: Dr. Anthony Sun,
Dr. Hilda Macmorine.

Avec la participation artistique de
Mme Colette Boky, M. Robert Savoie et M. Joseph Rouleau.

Prix du billet: \$50.00 par couvert
avec prix de présence

pour information
téléphonez à: **866-1891;**
284-9311

du lundi au vendredi, entre 9.00 hrs a.m. et 16.00 hrs.

(Coutier: Becton, Dickinson & Co., Canada, Ltd.)

"AIDEZ-NOUS À LES AIDER!"



DIVISION LOCATION
Claude Desjardins
276-2514

MONTE CARLO
\$165⁰⁰

IMPALA
\$160⁰⁰

MALIBU
\$152⁰⁰

CAMARO
\$155⁰⁰

NOVA
\$145⁰⁰

**roulez
à bon compte
dans une
voiture
de location
du Relais
Chevrolet**

(Taux basés sur 36 mois - Location nette)

éditorial

Qu'en pense l'Ouest?

Il fut un temps, pas si éloigné, où aux yeux des Québécois intéressés à la politique, les provinces de l'Ouest étaient identifiées à une vision très centralisatrice du fédéralisme canadien.

L'Ouest dut son développement initial à l'élan d'hommes politiques comme Sifton et Daffoe, qui se servirent à cette fin de l'appareil fédéral. Au temps de la grande dépression et des sécheresses des années trente, il bénéficia largement des politiques de mise en commun des ressources de la fédération instaurées par Ottawa. De même, au temps du deuxième conflit mondial, les hommes politiques de l'Ouest, tant fédéraux que provinciaux, collaborèrent à fond à l'effort de guerre canadien, tout comme plusieurs d'entre eux devaient être identifiés dans l'après-guerre aux politiques de reconversion de l'économie dont le gouvernement central se réserva la conception et la mise en oeuvre. Si l'on songe au surplus que le Nouveau parti démocratique prit naissance dans l'Ouest et eut à l'origine des vues très centralisatrices en matière de politique économique et sociale, on comprend mieux pourquoi l'Ouest est longtemps resté synonyme de centralisation dans l'esprit de milliers de Québécois.

Mais cette identification longtemps fondée résiste-t-elle encore aujourd'hui au test de la réalité? Non seulement elle n'a pas eu de doute, mais il suffit de passer quelques jours dans l'Ouest, au contact des milieux économiques et politiques, pour se rendre compte qu'elle est carrément dépassée.

D'abord, il s'est produit depuis un quart de siècle, sans trop qu'on s'en rende compte au Québec, une profonde évolution dans la situation économique et sociale de l'Ouest.

Les provinces des Prairies dépendent sans doute encore dans une forte mesure de la culture du blé et du bétail. Mais outre que les produits de ces industries agricoles ont acquis une place beaucoup plus enviable sur les marchés domestiques et internationaux, on trouve aussi désormais dans l'Ouest du pétrole, du gaz et du charbon en abondance. La Colombie-Britannique, pour sa part, est aussi le siège d'un commerce qui ne cesse de grandir avec les pays situés dans la région du Pacifique. Tant par la faiblesse de sa population que par l'état peu développé de son économie, l'Ouest dépendait naguère fortement du gouvernement central. Aujourd'hui, la situation est renversée. L'Ouest a souvent l'impression d'avoir été et d'être encore une vache à lait commode pour les provinces du Centre, surtout pour l'Ontario.

Lorsque survint il y a trois ou quatre ans l'augmentation spectaculaire des prix du pétrole, l'Alberta et la Saskatchewan eussent fait fortune si l'on avait laissé jouer en leur faveur les mêmes règles dont ont pu se prévaloir d'autres provinces pour l'écoulement de leurs propres produits sur les marchés étrangers. Mais sans qu'il eût jamais osé s'interposer par exemple dans les ventes d'énergie électrique à l'étranger, le gouvernement fédéral décidait alors de percevoir à même les exportations de pétrole de l'Alberta et de la Saskatchewan aux États-Unis, une taxe élevée dont le produit permit d'adoucir le choc infligé aux provinces de l'Est par les hausses de prix du pétrole qu'elles importent de l'étranger.

De même, dans plusieurs domaines, les provinces de l'Ouest, tout comme les deux provinces du Centre, ont dû subir ces dernières années le coût et les inconvénients de nombreuses politiques centralisatrices imposées par le pouvoir central sans connaissance suffisante de la réalité de chaque région. Souvent, il leur a suffi de voir certains programmes fédéraux à l'oeuvre pour qu'elles soient amenées à conclure qu'elles eussent pu faire mieux, à meilleur compte. Dans d'autres cas, elles ont eu carrément l'impression qu'on les exploitait au profit des provinces de l'Est. Leurs griefs portent principalement sur les politiques de transport et les politiques d'implantation industrielle: les unes et les autres ont mal servi l'Ouest à leur point de vue.

De tout cela, une constatation très nette ne tarde pas à se dégager. Loin d'être scandalisée par le sentiment d'aliénation qui émane du Québec, l'homme politique ou le dirigeant d'entreprise de l'Ouest éprouve au contraire un sentiment assez semblable, quoique pour des raisons différentes. Nous souffrons, déclarait le premier ministre Peter Lougheed au cours d'une rencontre privée tenue à Banff ces jours derniers, d'avoir été longtemps tenus à l'écart des principaux circuits de décisions. Voilà un sentiment qui paraît très répandu dans l'Ouest, et qui l'est de plus en plus à mesure qu'on gagne la côte du Pacifique. Quand on rencontre des chefs politiques provinciaux en particulier, on n'a pas l'impression de transiger avec des hommes de seconde zone à la solde d'Ottawa. On croit au contraire causer avec des hommes d'autant plus capables de comprendre certaines réactions québécoises qu'ils éprouvent eux-mêmes des sentiments analogues d'aliénation.

Au Québec, ce qui fut à l'origine un mouvement d'affirmation des droits linguistiques des francophones et de défense de l'autonomie provinciale s'est transformé en un mouvement politique axé sur la conquête de la souveraineté plénière. Dans l'Ouest, on n'observe rien de tel, du moins pas pour l'instant. Il s'est formé ici et là des cellules où l'on étudie de quelconques projets séparatistes. Mais ces cellules n'ont guère de rayonnement. En général, on est mécontent du fédéralisme actuel, mais on reste profondément attaché au projet canadien.

En retour, les premiers ministres des provinces de l'Ouest, convaincus que seul un miracle d'envergure pourrait amener Ottawa à voir maintenant la lumière, se sont organisés depuis quelques années pour mieux défendre leurs intérêts au sein du système politique et économique canadien. Or, leur association commence à produire des fruits intéressants.

Au premier rang de ces résultats, il convient de mentionner une importante étude sur les multiples intrusions du pouvoir central dans des domaines de compétence provinciale. A leur rencontre du 28 avril 1976, les premiers ministres avaient pris conscience avec inquiétude de ce phénomène. Afin d'en avoir le coeur net, ils avaient alors décidé de confier à un groupe de travail le soin d'établir un inventaire détaillé des empiètements fédéraux dans des domaines comme les richesses naturelles, le développement économique, les activités des institutions financières, la protection du consommateur et les pratiques commerciales,

les communications et le fonctionnement de la justice.

Remarquablement efficace, à la manière des gens de l'Ouest, le groupe de travail produisit dès le mois de mai dernier un document intitulé "Report of the West Premiers' Task Force on Constitutional Trends". Même s'il porte sur un nombre limité de secteurs (protection du consommateur, pratiques commerciales, institutions financières, agriculture, développement industriel, ressources naturelles, affaires urbaines et logement, immigration, main-d'oeuvre et population, communications et justice) et laisse par conséquent de côté maints autres domaines tout aussi importants (politique sociale, enseignement, culture et recherche, santé, etc.), le rapport contient une énumération imposante d'initiatives fédérales qui sont aux yeux des auteurs autant d'intrusions dans des champs de compétence provinciale.

Nous reviendrons sur ce document substantiel qui constitue à lui seul une étude plus détaillée que n'en ont jamais produit les politiciens et les bureaucrates québécois depuis des années qu'ils nous cassent les oreilles avec ces questions. Qu'il suffise d'ajouter pour l'instant que l'esprit dans lequel ont été faites la compilation et l'analyse des données respire une pensée imprégnée d'une philosophie fédéraliste dont la cohérence et la netteté impressionnent agréablement.

Les hommes politiques qui ont commandé cette étude et en assumant aujourd'hui les conclusions ne cachent pas leur sentiment: ils n'aiment pas la manière dont a fonctionné depuis plusieurs années le système fédéral canadien et sont disposés à entreprendre à cet égard un travail de révision en profondeur. Ce qu'il y a d'intéressant à ce sujet, c'est que leur réaction n'émane pas d'abord d'un vague désir d'apaiser les revendications québécoises mais de constatations fonctionnelles qu'ils ont faites à partir de leur propre réalité. Québec fut longtemps seul à s'inquiéter des empiètements fédéraux et à vouloir en supprimer les causes en procédant à des changements constitutionnels. Ce sentiment est maintenant partagé par les premiers ministres de l'Ouest, et surtout par ceux d'entre eux dont la position politique et économique est la plus forte.

À plusieurs égards, l'Ouest est ainsi en rapport de sympathie avec le Québec. On s'y montre aussi beaucoup plus disposé que naguère à faire droit de manière plus efficace aux droits linguistiques du français. Il est toutefoie une frontière à laquelle s'arrête cette disposition: c'est celle qu'imposerait la séparation politique. Autant l'homme politique de l'Ouest paraît disposé à faire beaucoup de chemin dans la recherche commune d'un système fédéral renouvelé, autant il se raidit dès qu'on lui parle d'une éventuelle séparation politique du Québec ou de quelque autre province. Il affirme fermement que, dans l'hypothèse d'une séparation, il refuserait toute forme le moins d'émulation élaborée d'association économique avec le nouvel État séparé. On doit d'autant plus le prendre au sérieux qu'avec sa richesse nouvelle, on pourrait difficilement dire de lui, sans s'exposer au ridicule, qu'il aurait vraiment besoin de l'association projetée pour survivre.

Claude RYAN

Le mot du silencieux

Le dictionnaire du marginal (suite)

par ALBERT BRIE

- MOT — Emission par la bouche de petits bruits bizarres, dont la signification a atteint un état de décomposition de moins en moins espacé.
- IMPUISSANCE — Raison que le poltron donne de son abstention.
- PRÉVISIONS DE LA MÉTÉO — Toujours le bon vieux temps.
- INDIVIDU — Bonne pâte d'homme qui, une fois pétrie et mélangée aux autres, sert à la formation d'une couche sociale.
- PLUIE — Procédé antédiluvien pour assécher les nuages, à l'aide d'un compte-gouttes déréglé.
- SAINT — Limitation de Jésus-Christ.
- MÉDIOCRITÉ — La moyenne à son plus bas niveau.
- NOMBRI — 1) Troisième oeil qui rachète l'aveuglement des deux autres. 2) Plaque tournante du moi. 3) Marque indélébile d'un vieil attachement.
- OBSERVATEUR — Espion autorisé.
- SPECIALISTE — Bourreau apparu avec le vingtième siècle et qui raffine constamment ses techniques de torture. On dit qu'après avoir constaté son impuissance à venir à bout du corps humain, il a choisi de s'attaquer aux morceaux.
- INCENDIE — Feu qui relève de la compétence du pompier.
- HONORAIRES — Traitement aux petits soins que le médecin se prescrit et qu'il s'administre lui-même. La posologie est à la carte.
- LEVESQUE — Nom que les alarmistes ont donné au premier sinistre de la Confédération.
- SOUVENIR — Reconstitution de son passé à partir de ses trous de mémoire.
- MENSONGE — Habit de rigueur qu'endosse la vérité pour être sortable dans le monde.
- LICENCE — Usage abusif et renouvelable du permis.
- INSECTE — Petit animal que l'homme considère nuisible à la végétation, en raison de la précipitation hâtive qu'il met à piller la nature avant lui.
- MATURITÉ — Point critique où arrive une personne dont le tissu est mûr, c'est-à-dire parvenu à l'âge du déchirement entre la sénilité du corps et l'infantilisme de l'esprit.
- BARBE — 1) Poil en liberté, surgissant de la partie inférieure du visage de jeunes gens qui n'ont pas trouvé d'autre arme que le système pileux pour faire peur au système en place. 2) Dégoussement pour orner sa peau ou sauver la face.
- PROGRES — Distance de plus en plus brève entre les choses qui s'inventent et les mêmes qui s'éventent.
- PROSTITUTION — Commerce de la chair de poule.
- FOU — Être humain qui a perdu la raison et conséquemment ne peut plus déraisonner.
- OCTOBRE — Mois de mai des canards.

lettres au DEVOIR

Quand l'humoriste se mêle dans ses souvenirs

Monsieur le directeur,

Mon ami, Jean-Luc Pépin, est parvenu à la plénitude de son talent d'humoriste. Avec son sourire vainqueur, il cultive les formules caricaturales qui présentent, sous leur outrance, quelques parcelles de la vérité. En nos temps calamiteux, c'est un luxe que peu d'entre nous peuvent s'offrir. Au sentiment de l'ancien élève et ancien professeur à l'Université d'Ottawa, "les Églises du Canada doivent accepter une partie de la responsabilité de la crise présente de l'unité nationale". (Le Devoir, 8 octobre 1977).

Toutes les Églises ont donc péché ce matin... y compris l'Église catholique. La preuve? Quand Jean-Luc Pépin, étudiant à l'Université d'Ottawa, jouait au hockey contre une équipe d'Irlandais, "il était convaincu de gagner sept ans d'indulgence en blessant un joueur". "Si non è vero, è bene trovato", comme disent nos concitoyens italiens. A cette époque déjà lointaine, Jean-Luc Pépin avait sans doute entendu parler du Règlement 17 promulgué en Ontario en 1912 et retiré en 1927. Moi, j'ai vécu sous l'empire de cet odieux Règlement qui supprimait, dans nos propres écoles, l'usage de notre langue maternelle. Comparée à cette mesure tyrannique, la loi 101 du Québec est un monument de générosité et de magnanimité. Or, pendant ces quinze années terribles, l'épiscopat irlandais canadien approuva cette mesure, alors que l'épiscopat canadien-français la dénonça avec vigueur. Aujourd'hui tous les anglophones admettent la nocivité du Règlement 17. Ils en rougissent de honte et nous adjurent de n'en plus parler: "Forgive and forget". Que quelques professeurs francophones, Oblats de Marie-Immaculée, n'aient pas aimé d'un amour tendre certains élèves irlandais fréquentant alors l'Université d'Ottawa, nul ne le conteste. Mais reconnaissons que, en cette malheureuse conjoncture — le plus grand scandale dans l'histoire

du catholicisme canadien — c'est l'épiscopat irlandais qui avait tort et c'est l'épiscopat canadien-français qui avait raison. C'est l'épiscopat irlandais qui, sous la conduite de son chef, Mgr Fallon, instigateur du Règlement 17, a failli pendant trop longtemps, au Canada, l'unité catholique et l'unité nationale. Cette précision n'eût manqué ni d'opportunité, ni de saveur, dans les propos que vient de tenir l'actuel président du groupe sur l'unité dans le Canada de 1977. Comme il n'est pas l'ennemi juré de la désintégration, je me pardonnerai sans doute cette remarque irrévérencieuse. Tous les anciens de l'Université d'Ottawa n'en continueront pas moins à lire avec satisfaction les bons mots de celui qui est devenu un brillant homme d'Etat. La courbe ascensionnelle que décrit sa carrière n'est pas encore arrivée, semble-t-il, à son zénith. L'avenir lui sourit. Séraphin MARION Ottawa, le 9 octobre 1977.

La plaie des sondages

Nous sommes surpris et indignés de l'avalanche des sondages que n'importe quel journal, n'importe quel groupe et n'importe quel individu entreprend depuis quelque temps, quand le coeur lui en dit. Ces sondages dégagent une impression de lavage de cerveau, d'endoctrinement et de conditionnement. Ces opérations préférentielles dont on a rarement dévoilé les critères scientifiques, ont fini par créer une ambiance d'insécurité au pays, surtout au Québec. On laisse entrevoir déjà non seulement l'exode massif de plus d'un million de citoyens du Québec vers des horizons plus cléments, mais même une émigration probable de Canadiens qui quitteraient définitivement le pays... si le Québec se séparait du reste du Canada. Les minorités ethniques sont paniquées de ces pronostics alarmants. Elles sont effarouchées par le ton agressif des tensions politiques qu'on cherche à gonfler démesurément. Les esprits sont tellement surchauffés que beaucoup de gens vivent au jour le jour en instance de liquidation, de faillite et de départ précipité. Cette campagne ne reviendrait-elle pas à inciter les hommes les plus paisibles à prendre des précautions pour leur sécurité et leur défense? Chercherait-on, en fin de compte, à nous faire croire que nous sommes à des doigts d'une guerre civile?

Il est dans l'intérêt de tout le monde que ce mouvement séditieux cesse. Je sais que nous vivons en démocratie, qu'il est impensable de museler les libertés d'expression dans notre pays. Je sais aussi qu'il est toujours possible d'appliquer les dispositions de l'article 177 du Code Criminel pour sévir contre les colporteurs de fausses rumeurs et les propagateurs des informations erronées, mais devant cette épidémie de sondages, qui a tout l'air de s'installer chez nous à l'échelle nationale, il faudrait, à mon humble avis, régler la tenue des sondages pour prévenir des malheurs qu'il serait vain de déplorer par la suite. En attendant cette législation que je souhaite de tout coeur, les médias d'information — tant la presse écrite que la presse parlée — devraient s'autocensurer. J'entends dire qu'ils devraient, avant d'offrir une généreuse hospitalité à tous ceux qui se livrent aux recherches psychologiques par le biais des sondages, vérifier le sérieux de leurs auteurs et l'opportunité des enquêtes entreprises. Dr Kévor BAGHDJIAN président Fédéral des Groupes Ethniques du Québec, Inc. Montréal, le 12 octobre 1977.

Charles Maurras et le chanoine Groulx

Dans une lettre publiée le mardi 27 septembre, le notaire Paul-Emile Tremblay réfère à une déclaration optimiste du chanoine Groulx, faite en 1937, prévoyant l'hégémonie des Canadiens français étendue au Canada entier, grâce à la plus que florissante natalité au Québec. Pronostic que l'après-guerre a contredit, ce qui n'était guère prévisible à l'époque. Cette vue du chanoine Groulx m'a remis en mémoire une autre prédiction tout à fait analogue, curieuse pourtant. En 1935, la France ne s'intéressait pas au Québec, même si elle nous avait envoyés, l'année précédente, quelques délégués "prestigieux" (Henri Bordeaux entre autres) afin de participer aux fêtes du quatrième centenaire de la découverte du Canada. Or il s'est trouvé que Charles Maurras, qui avait pourtant d'autres chats politiques à fouetter, avait une connaissance surprenante ou du moins des opinions très précises sur le Canada français. Ce que nous découvrimes, un camarade et moi, à l'occasion d'une entrevue obtenue dans des circonstances particulières. Se fondant lui aussi sur le rapport de force entre les deux principaux éléments démographiques du pays ainsi que sur la volonté de survivre malgré un isolement qui n'en finissait plus de durer, l'ardent royaliste nous assura avec une assurance, une conviction étonnante, à la fin d'un véritable discours: "Ce que je vais dire va vous sembler paradoxal. Ce n'est pas le Canada anglais qui assimilera le Canada français mais bien le Canada français qui finira par assimiler le Canada anglais". Comme Charles Maurras était sourd et que les

échanges devaient se faire par l'intermédiaire de ce qu'on appelle un camélot du roi, il est difficile de présenter les objections qui nous venaient à l'esprit: c'est pourquoi j'ai parlé de discours plutôt que de conversation. Si la mémoire ne me fait pas défaut à plus de quarante ans de distance, j'ai rappelé ici à peu près le mot à mot de sa conclusion. L'époque actuelle ne correspond plus à la conception généreuse du chanoine et encore moins à l'idée utopique du royaliste Maurras (mort en prison, comme on sait, pour collaboration avec l'ennemi). Pour sa part, le chanoine avait déclaré, tel que le rapporte le notaire Tremblay: "Je ne suis pas séparatiste." Et le notaire ajoute: "Le chanoine, quand il parlait d'Etat français, pensait comme nous à l'Etat fédéral". S'il vivait encore, l'éminent nationaliste se serait-il rallié à l'idée de l'indépendance, étant donné qu'elle correspond dans la pratique, avec ou sans association, à l'idée de séparation? En tant que prêtre et nationaliste, il devait sans doute désapprouver la dénatalité. Mais uniquement comme nationaliste, lui qui avait déclaré ne pas être sé-

paratiste, cette dénatalité lui a fait envisager un Etat français associé aux autres Etats (ou provinces selon la terminologie anglaise). Cependant il a affirmé qu'il n'y avait possibilité de salut qu'à l'intérieur de la Confédération et non pas en dehors. Doit-on en inférer que son idée d'association était différente de celle du Parti québécois? Les fédéralistes diraient oui et les péquistes diraient non. O. Pirandello! René CHICOINE Montréal, le 3 octobre 1977

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

bloc-notes

Triptyque des droits inaliénables

Il manque aux démocraties à l'occidentale une idéologie. Ce pourrait être, moins agressivement et moins stérilement, une morale de l'action. Soit, concrètement: un thème mobilisateur qui s'accommoderait aussi bien des nuances propres à chacune des démocraties concernées que des frontières politiques. Mieux encore: qui ménagerait les susceptibilités nationales et les particularités sans que, pour autant, les principes véhiculés aient à souffrir. Ce thème, il est là, tout trouvé, que le président Carter n'a sûrement pas inventé mais qu'il a spectralement mis d'actualité: les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Dans le contexte du débat en cours à Belgrade, il est impérieux de fournir une définition: de ce thème, auquel bien avant Helsinki et la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) l'ensemble de la communauté internationale a souscrit. La réunification des familles, la liberté de circulation des idées et des hommes, le droit à la différence et tous ces sous-thèmes se trouveraient à s'intégrer dans une perspective, à laquelle chacun apporterait sa bénéfique spécificité.

Ces droits et ces libertés sont définis, dira-t-on, dans la Charte ou ailleurs, et jusque dans les détails. Mais ce n'est pas de cette définition qu'il s'agit ici; le contenu restant le même, il s'impose de le ramasser dans une formule immédiatement accessible. Dans un récent article dans le Baltimore Sun dont Le Monde s'est assuré la version française, Jimmy Carter écrivait justement: "La meilleure définition que j'en connaisse, et certainement la plus succincte, est la phrase que Jefferson a utilisée dans la Déclaration d'indépendance — la vie, la liberté et le droit du bonheur". C'est effectivement beau mais si, avec la perception d'aujourd'hui, on saisit d'emblée le contenu de "vie" et "liberté", il faut tout un exercice pour cerner le "droit au bonheur". De quel bonheur s'agit-il? De tous les bonheurs? Ou, spécifiquement — et Jimmy Carter y fait référence — du "droit à la propriété"? Selon le chef de la Maison-Blanche, ce droit inclut "le droit à la nourriture, à un toit, à la santé et à l'instruction", ce qui en fait "une affaire de justice sociale et économique". Compte tenu de ces précisions, on

peut avancer une reformulation moins poétique que "bonheur", mais plus judicieuse, en fonction du défi qui se pose à l'ensemble de l'humanité. Ainsi, "bonheur", ici, n'est rien d'autre que "développement". Voici donc la formulation possible du thème moral mobilisateur, sous forme de triptyque: droits à la vie, à la liberté et au développement. "Vie" constitue ce panneau central sur lequel peuvent se rabattre les deux autres volets, "liberté" et "développement". "Vie" inclut l'intégrité de la personne humaine et se situe généralement sur le plan physique; M. Carter précise fort à propos: "C'est le droit pour tout individu de vivre sans être inquiété, menacé d'une exécution arbitraire, d'être torturé ou emprisonné". C'est donc dire que "liberté" vient compléter, sur le plan politique et social, le premier volet. Elle inclut, pour citer encore M. Carter: "Les libertés civiles incluses dans de nombreux documents historiques, de notre Déclaration universelle des droits de l'homme". Faut-il mentionner que la principale de ces libertés civiles est la liberté de conscience véhiculant les

concepts de liberté de parole et de presse ou, plus globalement, d'expression. Enfin, le troisième, déjà explicité, se situe en fait sur deux registres. Il s'agit, bien sûr, du "développement" dans le sens de "plénitude" ou encore d'"épanouissement" de la personne. Mais il s'agit également du "développement" comme outil de promotion des nations sous-développées ou en voie de développement. Ce qui permet de faire le lien avec les droits économiques dans le sens des aspirations du tiers monde (et du quart monde) à l'égard desquelles un mot poétique comme "bonheur" peut prêter à sourire. Ce triptyque des droits inaliénables posé, il reste encore à dégager un moyen efficace de promotion. C'est ici qu'on peut le mieux cerner les ravages d'une curieuse pudeur. C'est cette pudeur qui a fait que des décennies durant, aussi bien dans la confrontation ouverte que latente, on a toujours évité de placer le débat sur le thème idéologique. C'est cette pudeur qui a permis à certains d'inventer le mythe de la "discretion efficace" alors que d'autres se rabattaient sur un silence complice. Imaginons un instant qu'à l'occasion du Bicentenaire, les États-Unis aient voulu effectuer une prouesse spatiale et que l'opération ait été un fiasco lamentable... On en aurait parlé à satiété et cet échec aurait servi de jalon pour aborder, l'air narquois, un commentaire sur le troisième siècle émergent! Pourtant, à l'occasion du soixantième anniversaire de la Révolution d'octobre, qui était aussi celle du vingtième du lancement du Sputnik historique et qui marquait l'adoption de la nouvelle Constitution soviétique, une vaste opération symbolique a été lancée, qui fut couronnée d'un pitoyable échec. Qui en parle? N'est-ce pas cette pudeur qui, précisément, impose qu'on évite de dire: l'URSS est à l'image de Soyouz 25? C'est encore cette pudeur qui explique la divergence entre Occidentaux à Belgrade ou, tout en s'entendant sur les généralités, certains répugnent à citer des chiffres et des cas précis. Mais comment parler de la CSCE sans démontrer les lacunes? Et comment démontrer les lacunes avec de beaux discours d'ordre général? On retiendra pour l'heure que le triptyque des droits inaliénables nécessite une totale franchise dans la mise en oeuvre. Le refus de cette franchise est déjà le début de l'aliénation d'au moins une des libertés réclamées: la liberté d'expression!

Georges VIGNY

Une dimension populiste à la commission Pépin-Robarts?

par JACQUES BENJAMIN

VANCOUVER — L'alternative qui est proposée à la commission Pépin-Robarts dans son travail de synthèse, c'est une approche populiste plutôt qu'élitiste, c'est de se placer dans la peau des gens qui subissent ou qui bénéficient des centaines de programmes fédéraux et provinciaux ayant trait à leur quartier, à leur famille, à leurs loisirs. Compiler de telles données ne conduit pas obligatoirement à des conclusions décentralisatrices. En même temps par exemple que le Conseil des Arts du Canada annonce l'ouverture d'un bureau permanent à Vancouver, l'Office national du film qui, lui, y a déjà un bureau de l'Ouest où se prennent sur place les décisions, décide de

suspendre la production d'un film sur Maillardville, où les francophones de cette banlieue s'étaient impliqués dans ce processus de retour à leur culture francophone. On croit, ici, qu'il s'agit là d'un conflit de personnalités entre le réalisateur et le représentant régional de l'O.N.F., tous deux francophones; ce conflit, peut-on penser, ne serait pas survenu si trois fonctionnaires anglophones de l'O.N.F. avaient eu l'autorité à Ottawa d'accorder les fonds de production. La décentralisation ou les canaux de relations avec Dieu-le-Père qui siège à Ottawa varient donc selon les domaines d'activités socio-économiques, semble-t-il. Mais on n'a pas le moindre sentiment à Vancouver que le comité Pépin-Robarts fait des efforts particuliers pour écouter les responsables d'éduca-

tion permanente. Certes, les communicateurs (Mme Chaput-Rolland et les autres) voudront que leur message rejoigne la pitaille, mais les seuls canaux ouverts paraissent aller du comité vers les citoyens. Si dans ces milieux populistes on ne trouve guère de doctorats ou de publications fouillées, les diplômés des travailleurs sociaux et animateurs d'éducation permanente sont de plus en plus de second cycle (maîtrise, licence), leurs efforts de compréhension des problèmes et leur articulation des solutions paraissent, à Vancouver en particulier, d'une très haute qualité. Parce que les premières démarches du groupe de travail Pépin-Robarts semblent les lancer sur une fausse voie (les précédents juridiques et la compa-

Voir page 6: Pépin-Robarts

des idées

des événements

des hommes

Une première judiciaire autour de la Loi 101

L'article 12 de la Charte du français est en contradiction expresse avec l'article 133 de l'AANB

— Le juge Perry Meyer

(...) Au début de l'audience, la Cour a demandé aux procureurs s'ils avaient une objection quelconque à ce que le sous-signé, un anglophone, se saisisse de cette objection, étant donné la nature de la cause, c'est-à-dire une objection basée sur l'article 12 de la Charte de la langue française (Bill 101) à l'encontre d'une requête rédigée en anglais plutôt qu'en français. Tous les procureurs ont immédiatement affirmé qu'il n'y avait aucune raison pour le sous-signé de référer la cause à un autre juge. D'ailleurs, le sous-signé avait songé à la possibilité de se récuser *proprio motu*, en raison de la possibilité de l'existence chez lui, peut-être inconsciemment, d'un "bias" ou d'un préjugé pouvant affecter son objectivité en rendant jugement dans cette cause. Finalement, il en est arrivé à la conclusion qu'il ne devait pas se récuser pour ce seul motif possible, étant donné que tout juge de la Cour Supérieure est en principe, soit francophone, soit anglophone; que le seul fait que le sous-signé soit parmi le groupe anglophone n'est donc pas une raison suffisante; qu'on pourrait prétendre que n'importe quel juge, francophone ou anglophone est influencé par un préjugé inné et inconscient de la même façon; que par exemple un anglophone pourrait être influencé par un préjugé inné, soit en limitant les effets du Bill 101, soit en donnant plus de poids à cette loi, par un effort inconscient de faire valoir son objectivité en "bending over backwards"; qu'un francophone, pour les mêmes raisons, pourrait être influencé de la même façon, mais dans le sens opposé.

En fin de compte le sous-signé a conclu qu'il était aussi possible pour lui que pour tout autre juge, francophone ou anglophone de faire l'effort nécessaire pour maîtriser tout préjugé inné et pour ainsi fonder son jugement sur des motifs d'ordre strictement juridique; et qu'il n'y a donc aucune raison pour lui de se désaisir du dossier *proprio motu* en le référant à un autre juge (le troisième d'ailleurs).

La requête en injonction, qui est rédigée dans son entier en langue anglaise, porte une date subséquente à la date où l'article 12 du chapitre 3 de la Charte de la langue française (Bill 101) est entré en vigueur. Cet article 12 a donc force de loi au moment où la présente requête en injonction est rédigée, signée et signifiée. Il s'agit ainsi de déterminer si les intimés ont raison de demander, par leur objection préliminaire, faite verbalement séance tenante, le rejet de la requête, sauf à se pourvoir; pour le motif que l'article 12 a été violé. Cet article de la Charte de la langue française se lit comme suit: "Les pièces de procédure émanant des tribunaux et des organismes exerçant des fonctions judiciaires ou quasi-judiciaires ou expédiées par les avocats exerçant devant eux, doivent être rédigées dans la langue officielle. Ces pièces peuvent cependant être rédigées dans une autre langue si la

■ Une cause apparemment anodine du point de vue linguistique a donné lieu le 6 octobre à une décision judiciaire qui semble avoir été la première à traiter, ne serait-ce qu'à titre introductoire, de la validité constitutionnelle de la Loi 101, adoptée et mise en vigueur à la fin d'août. Même s'ils sont tous de langue anglaise, des justiciables impliqués dans une affaire d'injonction, soit la maison Chemical & Pollution Sciences Inc., requérante, et Maurice Malone et Record Chemical Co., intimés, étaient convenus de requérir l'opinion du juge Perry Meyer, de la Cour supérieure, sur la validité d'une requête en injonction signifiée en anglais aux intimés sans le consentement explicite de ces derniers. Or, le juge Meyer, non sans s'être d'abord interrogé sur l'opportunité pour lui de conserver ce dossier vu qu'il est anglophone, a finalement décidé de se saisir de l'affaire et a rendu un jugement dans lequel, contrairement à la requête dont il avait été saisi, il a refusé de rejeter la requête en injonction simplement parce qu'elle avait été rédigée uniquement en anglais. Voici de larges extraits de ce jugement de M. Perry Meyer, de la Cour supérieure du district de Montréal.

personne physique à qui elles sont destinées y consent expressément".

Dans le présent cas, les procureurs des intimés ont affirmé, sous leur serment d'office, que ni l'intimé physique, ni l'intimée corporative, n'ont consenti à ce que la requête en injonction soit rédigée dans la langue anglaise, et ce même si l'intimé physique est, encore une fois selon l'affirmation de son propre procureur, lui-même anglophone. Il semble d'ailleurs que les procureurs des intimés croient de bonne foi que c'est de leur devoir vis-à-vis leurs clients respectifs de soulever cette objection préliminaire dans le contexte de la présente cause, étant donné les faits particuliers dont il s'agit, et surtout, selon leur propre affirmation, que le requérant ne veut pas consentir à la remise de la requête, et que sans une telle remise un préjudice extrêmement grave sera causé aux deux intimés. Il était donc selon eux, de leur devoir de se prévaloir de toute disposition de la loi pouvant aider leurs clients respectifs.

Un premier argument peu convaincant

Le premier argument des intimés est que la sanction prévue à la Charte de la langue française (Bill 101) pour une violation d'un article, tel l'article 12 dont il s'agit, est la nullité, et non pas seulement les sanctions pénales prévues, par exemple, au Titre III, art. 182, et au Titre V, art. 205. La requérante soutient l'argument contraire. Avec beaucoup de respect pour la position de la requérante, je ne peux pas accepter sa position. Il semble au Tribunal que lorsqu'il y a une violation d'une règle de procédure, la Cour doit avoir soit le pouvoir d'ordonner la correction de la violation dont il s'agit, soit le pouvoir, discrétionnaire au moins, d'imposer la sanction de nullité, la sanction pénale seule étant évidemment tout à fait inadéquate pour que les règles de procédure en

vigueur soient respectées devant nos tribunaux. Il se pourrait peut-être que les seules sanctions pénales soient adéquates dans d'autres domaines couverts par la Charte de la langue française, mais ceci n'est pas vrai lorsqu'il s'agit de règles de procédure qui sont imposées aux parties devant les tribunaux de la province. Dans ce dernier cas il faut nécessairement que les tribunaux puissent donner une force exécutoire aux articles de la loi. Sans doute donc, si l'article 12 est valide, l'on peut utiliser, à l'encontre d'une procédure qui le viole, l'équivalent d'un moyen dilatoire (Art. 168 (6) C.P.C.), et à l'expiration du délai accordé, demander le rejet de la procédure si l'irrégularité dont on se plaint n'est pas corrigée. Ainsi, si la Cour avait maintenu l'objection préliminaire, elle aurait ordonné à la requérante d'amender sa requête en y substituant une version française, et à défaut de se conformer à cette ordonnance, de risquer le rejet de sa requête, sauf à parfaire.

L'article 133 de l'AANB

Les autres arguments des intimés sont probablement plus importants même s'ils ne sont soulevés qu'à l'encontre de l'argument principal de la requérante. La requérante à l'encontre de l'objection préliminaire, répond que l'article 12 de la Charte est invalide et nul, étant à l'encontre et en violation de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867, et notamment de l'article 133 de celui-ci, qui se lit comme suit:

"Either the English or the French Language may be used by any Person in the Debates of the House of the Parliament of Canada and of the Houses of the Legislature of Quebec; and both those Languages shall be used in the respective Records and Journals of those Houses; and either of those Languages may be used by any Person or in any Pleading or Process in or issuing from any Court of Canada established under this Act, and in or from all or any of the Courts of Quebec. The Acts of the Parliament of Canada and of the Legislature of Quebec shall be printed and published in both those Languages".

À l'encontre de cet argument du requérant, les intimés soulevaient les points suivants:

1) Ils soutiennent que l'article 133 de la constitution de 1867 fait partie de la constitution de la province, et qu'il est donc loisible à la législature provinciale de l'amender en vertu de l'article 92.1 de la constitution de 1867, qui dit que dans chaque province la législature a le pouvoir exclusif d'adopter des lois en relation avec "the Amendment from Time to Time of the Constitution of Canada, except as regards... the use of the English or the French Language...". Il faut noter donc qu'on semble indiquer à l'article 92.1 que les clauses de la constitution concernant l'usage des langues officielles font partie de la constitution du Canada, tout comme d'autres matières mentionnées à l'article 91.1, et cette mention à l'article 91.1 confirme l'opinion du tribunal que l'article 133 ne fait partie, ni de la constitution de la province de Québec, ni de la constitu-

tion d'aucune autre province, mais plutôt de la constitution du pays tout entier.

Dans l'opinion du tribunal, la partie de la constitution de la province de Québec contenue à l'acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867 se trouve à la partie V de la constitution de 1867, intitulée "Provincial Constitutions", articles 58 à 90 inclusivement, et comprend entre autres, les articles 68, 71 à 80, et 83 à 87. Mais il me semble que l'article 133 ne fait sûrement pas partie de la constitution du Québec, au sens de l'article 92.1, et ce même si la province de Québec est mentionnée spécifiquement à ce dernier article. Certains de ces articles de la constitution de 1867, faisant partie de la constitution de la province, ont déjà été amendés ou abrogés dans le passé; par exemple, l'abolition du conseil législatif, l'adoption du nom "Assemblée Nationale" en remplacement de l'ancienne désignation de la chambre, et certaines modifications dans les circonscriptions électorales. L'article 133 fait donc partie de la constitution fédérale, tout comme, par exemple, l'article 96 qui prévoit que c'est le Gouverneur Général qui nomme les juges des cours supérieures dans chaque province, sauf certaines cours de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. La Cour fait siens les commentaires de son honneur le juge Dureault de la Cour de Comté du Manitoba, dans *Regina c. Forest* 34 C.C.C. (2d) 108, et surtout aux pages 109 et 114 à 116. Dans cette décision fouillée et impressionnante, il s'agit de l'article 23 du Manitoba Act de 1870, qui est plus ou moins semblable à l'article 133, et le juge conclut que l'article 23 du Manitoba Act ne fait pas plus partie de la constitution du Manitoba que l'article 133 de la constitution de 1867 ne fait partie de la constitution du Québec. La Cour a raison de croire que cette décision, qui concerne l'usage du français au Manitoba, est actuellement portée en appel devant une instance supérieure. Étant donné ce qui précède, la seule façon d'amender ou d'abroger l'article 133, dans l'état actuel de notre droit constitutionnel, serait semble-t-il par une loi adoptée par le Parlement Britannique.

L'objection de procédure

Le deuxième argument des intimés à l'encontre de l'argument constitutionnel de la requérante est à l'effet que pour soulever cette question constitutionnelle, il faut, au préalable, donner avis au procureur général au moins dix jours avant la date de l'audition, tel que prévu à l'article 95 du Code de Procédure Civile. Avec beaucoup de respect le Tribunal est d'avis que cet article n'empêche pas le Tribunal de rendre la présente décision séance te-

nante. Il faut noter que dans la deuxième partie de cet article, on dit nommément "l'avis est donné par la partie qui entend soulever la question..." Cet article semble donc s'appliquer seulement lorsqu'une partie entend d'avance soulever une question constitutionnelle devant les tribunaux de la province, par exemple, lorsqu'une telle question constitutionnelle est soulevée au fond, dans un plaidoyer écrit ou dans une autre pièce de procédure. Dans le présent cas, personne n'a jamais eu l'intention de soulever une question constitutionnelle. Tout ce qui est arrivé, c'est que les intimés ont soulevé une objection préliminaire, séance tenante, basée sur l'article 12, et en réplique à cette objection non anticipée, la requérante soutient que l'article 12 viole l'article 133 de la constitution. Il nous semble que le législateur n'a jamais eu l'intention que l'article 95 C.P.C. s'applique lorsque, comme ici, une objection est formulée séance tenante à l'usage de la langue anglaise, dans une procédure, cette objection ne soulevant aucune question constitutionnelle et que l'autre partie réplique oralement que cette procédure est parfaitement légale sous l'acte de l'Amérique du Nord Britannique. D'ailleurs il n'est peut-être même pas nécessaire pour le Tribunal de juger la loi elle-même inconstitutionnelle pour les fins de la présente décision, même si la Cour maintient la validité des droits contenus à l'article 133 et en définit l'application et l'étendue. De plus, étant donné qu'il s'agit d'une question procédurale ou de forme que l'on ne peut pas anticiper, il serait, surtout dans un cas urgent comme le présent, inéquitable et illogique d'obliger les parties à subir un délai d'au moins dix jours avant de pouvoir trancher la question préliminaire, et ce avant de pouvoir procéder à l'enquête et l'audition de la requête en injonction.

Ainsi, le présent jugement n'est pas un jugement au mérite déclarant une loi ou partie d'elle inconstitutionnelle; au plus, la Cour va tout simplement refuser d'accepter une objection préliminaire et refuser de rejeter la requête simplement parce que celle-ci est rédigée en anglais.

Finalement, la Tribunal est d'avis que lorsqu'une telle question découle d'un problème d'ordre procédural soulevé séance tenante, il peut lui-même soulever la question constitutionnelle et décréter la validité ou non d'un article d'une loi, si c'est nécessaire pour décider d'une telle objection, et ce même si la question constitutionnelle n'est pas soulevée par l'une

des parties, étant donné qu'il s'agit d'une question d'ordre public. En tout cas, l'absence du procureur-général pourrait être remédiée au stade d'appel (s'il y en a) en lui signifiant l'avis d'appel.

Deux textes qui se contredisent carrément

Le dernier argument des intimés à l'encontre de la position constitutionnelle de la requérante est que l'article 12 de la Charte de la langue française ne contredit pas l'article 133 de la constitution de 1867. Le Tribunal, au contraire, est d'avis que l'article 12 est en contradiction expresse avec l'article 133, ce dernier prévoyant un droit absolu à toute personne physique ou morale, d'utiliser, soit la langue française, soit la langue anglaise, devant, entre autres, les tribunaux du Québec à tout moment, directement ou indirectement, sans aucune exception. L'esprit de l'article 133 est que les tribunaux du Canada et du Québec sont bilingues et non pas unilingues. De l'avis du Tribunal l'article 133 s'applique donc à toute procédure écrite, à tout plaidoyer oral, à toute formule, et ainsi de suite. Si la législature de la province veut assurer à un francophone ou un anglophone le droit de comprendre les documents qui lui sont signifiés, on peut probablement atteindre ce but sans aller à l'encontre de l'article 133 de la constitution, par exemple, en obligeant une partie qui se prévaut de son droit d'utiliser une formule ou procédure unilingue à y attacher une traduction fidèle en langue française ou anglaise; mais il semble au Tribunal qu'une personne anglophone ou francophone, signant un affidavit à l'appui d'une procédure, a elle-même, sous l'article 133 de la constitution, le même droit de comprendre le document. Il faut noter que dans le présent cas la requérante est une corporation américaine, et la personne qui a signé l'affidavit à l'appui de la requête pour injonction est un anglophone demeurant dans l'état de New Jersey, qui devrait sûrement posséder, sous l'article 133, ce droit de comprendre ce qu'il affirme sous serment.

Étant donné ce qui précède, le Tribunal conclut que l'objection soulevée par les intimés est mal fondée, et la Cour rejette donc cette objection, frais à suivre. Le dossier est référé à la salle 2.11 pour enquête et audition. S'il y a appel du présent jugement, il est ordonné que l'avis d'appel soit signifié au procureur général du Québec dans les dix jours et avant tout règlement ou désistement dudit appel.

LA RELATION D'AIDE EN PASTORALE

CONGRÈS DE L'ACEP-CAPE

association canadienne de l'éducation pastorale
canadian association for pastoral education
Ce congrès s'adresse à toute personne intéressée par l'éducation pastorale.

21-22-23 octobre 1977

Québec Hilton Quebec

Traduction simultanée

Conférencier invité: Wayne E. Oates

Inscription le 21 et 22 octobre: **\$35.00** pour trois jours
\$25.00 pour deux jours
\$15.00 pour un jour

Information et pré-inscriptions:
418-626-8823
après 17.00 h

VENTE

4 jours seulement du 18 au 21 octobre

Meubles rustiques anciens
importés de France
à des prix incroyables

meubles, bibelots, bronzes, cuivres,
pendules, tableaux, etc.

S.I.A.F. INC. société d'importation
d'antiquités françaises

354 rue de l'Inspecteur, Montréal
1ère rue à l'Ouest de la rue Université
par la rue Notre-Dame métro Victoria

Mar., mer., ven., de 10h. à 18h.
jeudi de 10h. à 21h.

866-0572

lettres au
DEVOIR

Comment prévenir la grippe ?

C'était presque inévitable! Je l'ai attrapée la maudite grippe. Depuis deux semaines, j'essaie de m'éloigner de tous ceux qui l'ont, mais ces derniers jours, partout où j'allais, ça toussait, éternuait, morvait sans cesse autour de moi. Alors ce matin, je suis resté chez moi, au lit. J'aurais pu, bien sûr, aller travailler, je ne suis pas si mal; mais je l'aurais donnée à dix autres.

Ces temps-ci, on entend de plus en plus parler de médecine préventive, pour être moins sensible à tous ces microbes, on pourrait prendre des vitamines, se nourrir convenablement, se coucher plus tôt. Mais il y a mieux. Au Japon, les gens qui sont malades doivent porter un masque quand ils veulent sortir: voilà un moyen de prévention vraiment efficace et qui ne coûte pas cher.

On se plaint d'un manque de productivité au Québec; si au moins on pouvait contenir les gripes comme celle qui court dans le moment, l'absentéisme au travail en serait sans aucun doute réduit. S'il y a un pays où la productivité est bonne, c'est bien le Japon. Prenons-en de la graine!

François LETOURNEAU
Montréal, le 8 octobre 1977.



"Sachez emprunter où
c'est profitable pour vous"

A la caisse populaire. Parce que la caisse populaire peut vous prêter rapidement, à l'un des taux les plus bas sur le marché.

Mieux, à la caisse populaire, vous pouvez obtenir un prêt assuré et même discuter d'arrangements flexibles en cas de problèmes.

Quand vous désirez acheter une auto, neuve ou usagée, vous prenez le temps de la choisir! Prenez aussi le temps d'en choisir le mode de financement, avant de l'acheter. Vous pourriez économiser des montants appréciables.

Que ce soit pour l'achat d'une auto, ou simplement pour des réparations, pour des vacances, des meubles, ou pour consolider vos dettes, vous verrez que c'est profitable d'emprunter à la caisse populaire!

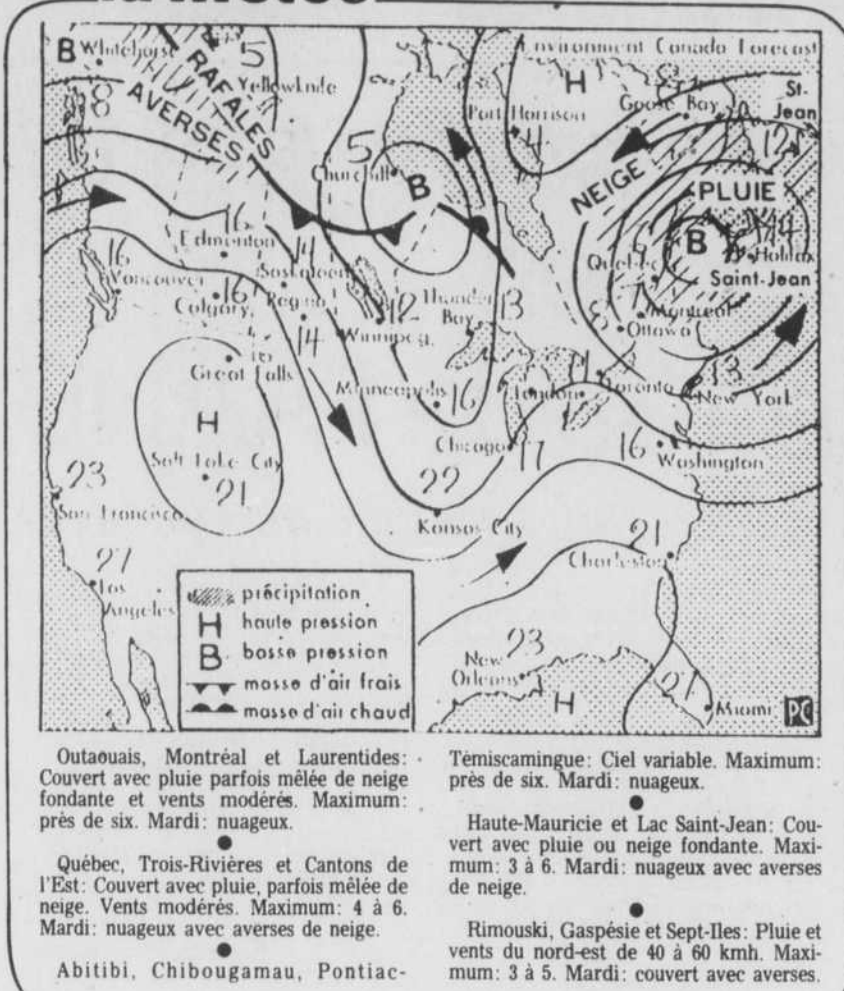
LA CAISSE POPULAIRE

C'est
profitable...
POUR NOUS, QUÉBÉCOIS.



desjardins

la météo



nistres avant de passer à table. La reine a bavardé pendant quelques instants avec M. René Lévesque qui avait pris soin de tenir sa cigarette dans son dos. On croit savoir qu'ils ont parlé des enfants de la famille royale.

Le couple royal est arrivé au Lac Harrington, à une vingtaine de milles d'Ottawa, après avoir fait un bref arrêt au village de Wakefield, en territoire québécois. Une foule de plus de 3 000 personnes s'était rassemblée aux alentours de la vieille gare du village de Wakefield pour accueillir la reine Elisabeth et le prince Philip à leur descente du train. Il faisait aux environs de 4 degrés Celsius et la pluie tombait sans relâche. Toutefois, la foule était enthousiaste.

Plus tôt hier matin, le couple royal avait assisté à un office océanographique marquant le 25e anniversaire d'accession au trône de la souveraine, sur la Colline parlementaire à Ottawa. Là encore, malgré la pluie et le froid, près de 5 000 personnes assistaient à la cérémonie présidée par les représentants de plusieurs religions, y compris le cardinal Maurice Roy, l'archevêque de Québec.

La cérémonie à laquelle assistaient aussi le gouverneur général du Canada, M. Jules Léger, l'ancien premier ministre conservateur, M. John Diefenbaker et l'actuel premier ministre, M. Pierre Trudeau, a eu lieu sous le thème de l'unité nationale.

Les textes lus, tantôt en français, tantôt en anglais, parlaient en effet d'unité, de paix et d'espoir. « Dans ce monde en devenir qui est notre habitat, tu nous donnes comme mission d'être des instruments de paix, des symboles d'unité, des signes d'espérance », a lu le rabbin Guther Plaut.

Pour sa part, le révérend Edward Scott, de l'Eglise anglicane a dit: « Nous percevons le danger des divisions et des clans... Notre amour mutuel se refroidit. Si bien que nous sommes fatigués de construire des routes convergentes dans un engagement commun ».

Il a aussi parlé des préjugés rigides, des idées préconçues et des gens qui croient savoir ce que l'autre va dire avant même de l'avoir écouté.

Le révérend Sotiro, évêque de Constanza, a lu la prière d'action de grâce en l'honneur du jubilé d'argent de la souveraine. Il a fait allusion au désir de justice, de paix et de fraternité en parlant de ce « vaste pays qui s'étend d'un océan à l'autre » et qui rassemble des gens de différentes nations.

Peu avant l'arrivée de la reine au service religieux qui se déroulait en plein air, un vieil homme, connu pour ses excentricités avait brandi une pancarte portant l'inscription: « Dieu nous sauve de la reine ». Il a été rapidement chassé à coups de parapluie par une vieille dame.

LÉVESQUE

prochain. Une option canadienne respectueuse des droits des francophones mais d'abord soucieuse, dira-t-il, de préserver l'unité du pays.

« Il n'y a pas de place chez nous pour les séparatistes. Il n'y a pas de place pour l'ambivalence et l'ambiguïté. L'option de notre parti devra être claire et sans aucune équivoque », dit M. Lévesque.

En conséquence, il souhaite évidemment que la question qui sera posée lors du référendum sur la souveraineté association soit aussi claire et nette. « La question, dira-t-il, c'est l'indépendance, oui ou non? ».

Du même souffle, il ajoute que le gouvernement trompe les gens en parlant de souveraineté-association, d'abord parce que la souveraineté fait appel à des sentiments de fierté trop facilement exploités mais surtout parce qu'il estime que le reste du Canada rejettera l'association économique avec un Québec devenu souverain.

En tient pour preuve ses récents entretiens avec les leaders politiques du reste du pays qui lui ont répété, affirme-t-il, que les autres provinces canadiennes n'accepteront jamais une telle association.

Quoi qu'il en soit de cette question, M. Lévesque aime mieux ne pas prendre de chances avec une expression qui, mal comprise, pourrait peut-être rallier l'électorat québécois et préfère nettement que l'on parle carrément d'indépendance et de séparation puisque, selon lui, c'est de ça qu'il s'agit.

Il s'en réfère même, à l'appui de ses propos, à des déclarations antérieures du premier ministre René Lévesque qui aurait dit que tous ces termes reflétaient au fond la même réalité, celle d'un peuple qui veut maintenant s'autodéterminer.

De reste, le chef libéral devait de nouveau promettre hier que son parti livrera, au cours de la session parlementaire qui reprend demain, une lutte sans relâche

aux ministériels pour qu'ils modifient substantiellement le contenu du livre blanc sur les référendums, particulièrement au chapitre des regroupements forcés des mouvements et partis politiques obligés d'oeuvrer sous une même bannière au moment de la campagne référendaire. Regroupements, prétendaient hier plusieurs militants libéraux, qui pourraient bien conduire à la défaite des forces fédéralistes au moment de la tenue du référendum sur la souveraineté-association.

De tels propos ne pouvaient évidemment que plaire et rassurer les quelques centaines de militants libéraux qui, tout au long de la journée d'hier, n'ont eu de cesse d'examiner les moyens à prendre pour lutter le plus efficacement contre le PQ au moment de cette campagne référendaire et préserver ainsi ce qui leur apparaît le plus important, l'unité du pays.

Ainsi devait-on hier adopter quelques résolutions demandant à l'ensemble des militants libéraux de troquer leur belle assurance des années antérieures contre le militantisme et le prosélytisme des troupes péquistes, de constituer dans chaque comté des comités d'organisation des forces fédéralistes, de faire du porte-à-porte, de convaincre ses camarades d'usine des vertus du fédéralisme, etc...

Toutes choses qui ont été fort bien accueillies par l'ensemble des participants à ce congrès régional puisque ce qui a semblé vraiment primordial à la très grande majorité d'entre eux, c'est vraiment de regrouper les forces fédéralistes, d'où qu'elles viennent, d'organiser la lutte, et de se doter des instruments nécessaires pour gagner le référendum.

Mais les libéraux n'entendent pas se limiter à cela et désirent au grand désappointement de plusieurs qui voient là une source de division, que leur parti définisse, parallèlement au travail d'organisation de la campagne référendaire, ce qu'il envisage comme réforme constitutionnelle.

Ainsi, hier, dans l'atelier portant sur l'unité canadienne, quelque deux cents militants ont voté une dizaine de résolutions articulant le type de fédéralisme renouvelé que proposera ce parti à l'ensemble des Québécois.

Pour l'essentiel, ces résolutions reprennent les grandes lignes de ce qui a déjà été défini dans le projet de manifeste du PLQ, préparé par la commission politique du parti et rendu public depuis déjà un certain temps.

En gros, ce nouveau fédéralisme se réclame d'une meilleure décentralisation des pouvoirs, d'une limitation très nette de ceux du gouvernement fédéral au profit évidemment des gouvernements provinciaux et d'une protection constitutionnelle des droits de la personne et des minorités.

Atout intéressant lors de ces congrès libéraux de Québec: une proposition pilotée par son président sortant, M. Morin, et transformant l'actuel Sénat canadien en une assemblée composée de représentants des législatures provinciales, nommés au pro-rata de la population de chacune des provinces et des partis représentés dans chacune de ces législatures.

Une telle transformation, d'expliquer M. Morin à l'appui de sa proposition, aurait l'avantage de modifier radicalement le courant actuel et de donner aux provinces, par leur présence à la Chambre haute du pays, un droit de veto sur les lois votées par la Chambre des Communes.

Ces diverses propositions seront maintenant étudiées au congrès d'orientation de novembre et définiront selon le terme même utilisé hier par M. Gérard-D. Lévesque, les « balises » que devra respecter le nouveau chef du parti.

Sous ce chapitre, un des candidats les plus certains à cette chefferie, le député Raymond Garneau, s'est montré fort actif tout au long de la journée, multipliant les interventions en atelier et y allant d'un discours extrêmement partisan devant l'assemblée plénière.

Au sein de son fief, au beau milieu de ses gens, M. Garneau a reçu l'appui non équivoque auquel il ne manquait lui-même certes pas de s'attendre.

BONN

mands sont demeurés suspendus à leur transistor pour savoir quel serait le comportement des terroristes et du gouvernement. Aussi, c'est avec une surprise mêlée d'inquiétude qu'ils ont appris à 12 h 20 que les pirates de l'air de Dubai, sans même attendre l'expiration de l'ultimatum, avaient décollé pour une destination inconnue avec leurs otages.

Pendant les 30 heures et 20 minutes de l'escalade à Dubai, les pirates de l'air avaient manifesté une intransigeance préoccupante. Ils s'étaient refusés à évacuer les quatre personnes malades à bord ainsi que les femmes et les sept enfants.

Tout au long des tractations avec le ministre de la Défense de l'Union des Emirats arabes, le cheik Mohamed Bin Rachid Al Mestoun, le chef des pirates de l'air, Chebid Mohaoud, avait annoncé sa décision de mettre à exécution son projet de faire sauter l'avion.

Quant aux ravisseurs de M. Schleyer, ils ne se sont pas manifestés depuis l'expiration de leur ultimatum à 9 h. hier matin. Le gouvernement ouest-allemand leur avait fait parvenir par le canal de l'avocat genevois, Me Mayot, un très important message samedi soir mais on ignorait s'ils y avaient répondu.

Trois heures avant l'expiration de l'ultimatum, la Cour constitutionnelle avait rejeté une requête de la famille Schleyer en vue de contraindre Bonn à céder aux exigences des terroristes. Le fils de l'industriel, M. Hans Eberhard Schleyer, estimait en effet que le gouvernement avait le devoir constitutionnel de protéger la vie de son père. Le président du tribunal, M. Ernst Bando, a estimé que le chancelier avait la responsabilité de peser entre la vie d'un individu et les intérêts globaux de la société.

PÉPIN-ROBARTS

Suite de la page 4

raison avec les autres régimes fédéraux à travers le monde), mon grand-père, un peu à la blague, suggérait en août dernier la création d'un sous-comité populiste, au risque que ne surgisse une contre-commission dont les présidents lui paraissaient déjà tout désignés: le frère de M. Pépin au Québec, et l'échevin Darlene Marzari à Vancouver.

On connaît l'importance de la famille de M. Pépin au Québec. M. Pépin parle actuellement de son frère — responsable d'éducation permanente — comme constituant pour lui une personne-ressource importante dans son effort de réflexion. Il y a 15 ans, on

avait d'abord offert au frère de M. Pépin de se porter candidat libéral dans Drummond; c'est lui qui suggéra plutôt le nom de son frère Jean-Luc, politologue à l'Université d'Ottawa. Les qualités de synthèse de M. Robert Pépin comme analyste à « La soirée du hockey » sont par ailleurs bien connues des Québécois. Bref, certains penseront que mon grand-père avait raison.

L'échevin Darlene Marzari, elle, est depuis dix ans travailleuse sociale à Vancouver. Elle siège au Conseil municipal depuis 1972. Ses deux diplômes de second cycle lui viennent de l'Université de la Colombie-Britannique et du London School of Economics. C'est elle qui, il y a 10 ans, aurait convaincu le ministre fédéral responsable du logement, M. Paul Hellyer, d'abandonner la construction de l'autoroute urbaine qui devait détruire le quartier Strathcona. Elle a ainsi incité le ministre à revoir toutes les politiques fédérales à l'égard du renouvellement urbain. Parmi les dix échevins de Vancouver, elle a obtenu en 1976 le 4e plus haut total de voix. Mon grand-père qui n'accepte guère l'idée des femmes en politique, parle encore avec émotion des discours de la « p'tite jeune » durant sa première campagne électorale: intellect, courage, sens pratique, le cœur à la bonne place, écrivait le Vancouver Sun. Lors de cette élection, en 1972, elle n'avait pas encore 30 ans.

De tels populistes apporteraient au comité de travail une dimension moins émotive, l'unique objectif des travailleurs sur le terrain, tant au Canada anglais qu'au Québec, étant une clarification des niveaux décisionnels (qu'il y ait souveraineté-association ou non). Pour le comité de travail Pépin-Robarts, le danger de sa composition actuelle, c'est d'être perçu dès le départ comme une bande de Libéraux élitistes — sauf un Tory de service, M. John Roberts — sans lien réel avec les problèmes des Canadiens et des Québécois.

épouse de Wilfrid Desgagné. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses fils Gislain, André, Adrien, Raymond, Yvon, une fille Rolande ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 17 octobre. Le convoi funéraire partira du Salon Fortin et Fils, Hébertville Station, pour se rendre à l'église St-Wilfrid où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière d'Hébertville Station lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECLAIRE. — A Montréal, le 15 octobre 1977 à l'âge de 68 ans, est décédé, M. Victor Leclaire, bijoutier, époux de feu Henriette Desjardins. Il laisse dans le deuil son fils Raymond. Les funérailles auront lieu mardi le 18 courant. Le convoi funéraire partira des Sociétés Coopératives des Frères Funéraires No 1750 rue Amherst, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Lourdes où le service sera célébré à 9 h 00 heures, et de là au cimetière de Longueuil lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MADORE Horace Edmond. — A Montréal, le 14 octobre 1977 à l'âge de 94 ans, est décédé M. Horace Edmond Madore époux de feu Cordelia D'Arcy. Il laisse ses filles, sœur Gergette c.s.c. et Gabrielle, son fils Paul René Madore et son épouse Yola Pierre-Jérôme, sa bru Yvette Madore, son petit-fils Robert Madore et son épouse Rachel Lebrun, sa petite-fille Denise épouse de Daniel Leclair et son petit-fils Jean François Madore, deux arrière petits-enfants, Jean François et Geneviève Leclair ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mardi le 18 courant. Le convoi funéraire partira de l'Urgel Bourgeois Ltée 2085 rue de Salaberry pour se rendre à l'église Notre-Dame des Anges où le service sera célébré à 10 h 00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NORMANDEAU, Jean-Louis. — A Montréal, le 15 octobre 1977 à l'âge de 68 ans, est décédé M. Jean-Louis Normandeau époux de Bernadette Boivin. Outre son épouse il laisse dans le deuil ses enfants Guy, époux de Hélène Campeau, Colette, André et son amie Ginette Cournoyer, ainsi que 2 petits-enfants, Patrice et Jacinthe. Les funérailles auront lieu mardi le 18 courant. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgeois Ltée no 400 rue Henri-Bourassa, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine-Sophie où le service sera célébré à 11 h 00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-PIERRE, Richard. — A Montréal, le 15 octobre 1977 à l'âge de 67 ans, est décédé, M. J. Richard St-Pierre époux de Marcelle Denis, père de Lise, épouse de Edward Siegnier, Micheline épouse de David Compton et Dianne St-Pierre. Les funérailles auront lieu mardi, le 18 courant. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgeois Ltée no 3860 boul. Decarie, pour se rendre à l'église Ste-Catherine-de-Sienne où le service sera célébré à 1 h 30 heure, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Pas de fleurs, dons à l'hôpital Royal Victoria, Palliative Care Fund 9910, 687 Avenue des Pins, Montréal.

suites de la première page

CASTONGUAY

pouvoir du gouvernement central. Il faudrait cependant consacrer la responsabilité fédérale dans le domaine de la lutte contre les disparités régionales.

Enfin M. Castonguay réclame pour le Québec un rôle spécifiquement reconnu pour la défense culturelle des francophones au Canada même si, dit-il, « cela peut ressembler un peu à un statut particulier ».

Comme il le reconnaît volontiers lui-même, l'ensemble des propositions de M. Castonguay a une parenté certaine avec celles que fait actuellement le directeur du DEVOIR, M. Claude Ryan, lui aussi promu par la rumeur persistante au titre de candidat au leadership du Parti libéral du Québec.

M. Ryan a d'ailleurs passé une partie de la journée de samedi sur le campus torontois, présidant un atelier d'Options Canada, mais se rendant surtout à l'invitation d'une rencontre parallèle, Alternatives Canada, organisée par les étudiants. Il a repris à leur intention l'esquisse de « troisième voie » qu'il avait déjà proposée en juin dernier lors d'une conférence semblable à l'Université York.

Les voies de solution, dit-il notamment, pourraient passer par un regroupement des provinces en cinq régions assez fortes pour limiter les tentations d'ingérence du pouvoir central; la Constitution devrait contenir une déclaration fondamentale des droits de l'homme y compris des droits linguistiques; il faudrait revoir la composition de la Cour suprême pour la rendre plus conforme à la « réalité bilingue » du pays.

En revisant l'allocation de pouvoirs entre Ottawa et les provinces, il faudra selon lui établir fermement quelques principes fondamentaux, notamment empêcher qu'un droit de veto des provinces empêche la mise en commun de certaines richesses naturelles quand les circonstances l'exigeront.

Comme il le fait souvent lorsqu'il se trouve au Canada anglais, M. Ryan a cependant fait précéder cet exposé, pour le bénéfice de ses jeunes auditeurs, d'un long préambule historique tendant à éclairer les deux écoles de pensée (l'une de protection de la culture, l'autre plus tentée par la mise en commun avec le Canada anglais) qui n'ont pas jamais cessé

REINE

« Tu pourrais au moins me dire bonjour! » s'est exclamé le premier ministre du Canada, M. Lévesque s'est alors empressé de le saluer en lui serrant la main puis les deux hommes politiques sont entrés dans la maison.

Quelques minutes plus tôt, M. Trudeau avait accueilli le premier ministre du Manitoba, M. Sterling Lyon, en lui disant: « Vous devez bien être le nouveau? » M. Lyon, a été élu premier ministre conservateur de sa province mardi dernier.

Ce déjeuner privé réunissait les 10 premiers ministres des provinces et leurs épouses, en certains cas, autour de la reine Elisabeth II et de son mari, le prince Philip, dans le cadre des célébrations du jubilé d'argent de la souveraine.

Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Frank Moores, est arrivé le dernier avec presque une demi-heure de retard. La reine Elisabeth et son époux, le prince Philip sont également arrivés avec une trentaine de minutes de retard. Ils étaient venus d'Ottawa en train à vapeur par un temps pluvieux et maussade qui persiste depuis l'arrivée des visiteurs vendredi.

Le premier ministre Trudeau a présenté les hôtes royaux aux premiers mi-

L'as-tu ton

22

TIRAGE: 4 novembre

Très INTERESSANT!

1 chance sur 125

Lévesque craint que la reine serve d'instrument politique

par Pierre Bellemare

SAINT-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON (PC) — La reine Elisabeth aura servi d'instrument politique au profit du gouvernement fédéral, si le discours du Trône qu'elle prononcera demain à la Chambre des Communes est principalement axé sur la question de l'unité canadienne.

C'est ce qu'a déclaré le premier ministre Lévesque peu avant de se rendre au Lac Harrington où il participait hier au déjeuner officiel offert par M. Pierre-Elliott Trudeau sous la présidence de Sa Majesté.

Le chef du gouvernement québécois a aussi affirmé samedi soir à une poignée de journalistes anglais et américains, venus le rencontrer à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, dans les Laurentides, qu'il serait de toute façon

improductif "d'utiliser le symbole royal" à des fins politiques. "Cela ne pourrait que réduire la valeur de ce symbole".

M. Lévesque a tenu ces propos immédiatement après le conseil des ministres spécial de deux jours dont la majeure partie a permis à "l'intelligentsia ministérielle" de mettre la dernière main au plan de relance économique et de lutte contre le chômage, qui doit être dévoilé à Québec d'ici la fin du mois.

Le palais de Buckingham ne "peut pas faire grand chose" dans la crise politique canadienne actuelle. Au Québec, ce sont les Québécois eux-mêmes qui trancheront la question à l'occasion du référendum, de dire M. Lévesque aux journalistes étrangers spécialement affectés à la couverture de la visite de six jours en terre canadienne de la reine

Elisabeth et du prince Philip.

Il les a d'ailleurs longuement entretenus sur les institutions monarchiques pour conclure qu'un Québec indépendant demeurerait au sein du Commonwealth, mais en autant que la reine d'Angleterre ne soit plus considérée comme le chef d'État, puisque le rôle politique qu'elle joue maintenant n'a plus que valeur symbolique.

M. Lévesque a profité de cette entrevue improvisée au coin d'un bar pour fustiger une fois de plus le gouvernement d'Ottawa qui a eu tort, dit-il, d'avoir invité Sa Majesté pour l'ouverture des Jeux olympiques de Montréal en 1976.

"Le fédéral a alors fait un faux pas, parce que les Québécois ne ressentent à peu près rien en présence de la reine d'Angleterre. Vous savez, les Québécois en ont pour longtemps avant d'éponger le déficit olympique", d'observer M. Lévesque qui, pour la première fois, a rencontré la reine Elisabeth il y a 22 ans à Terre-Neuve, à l'époque où il était journaliste.

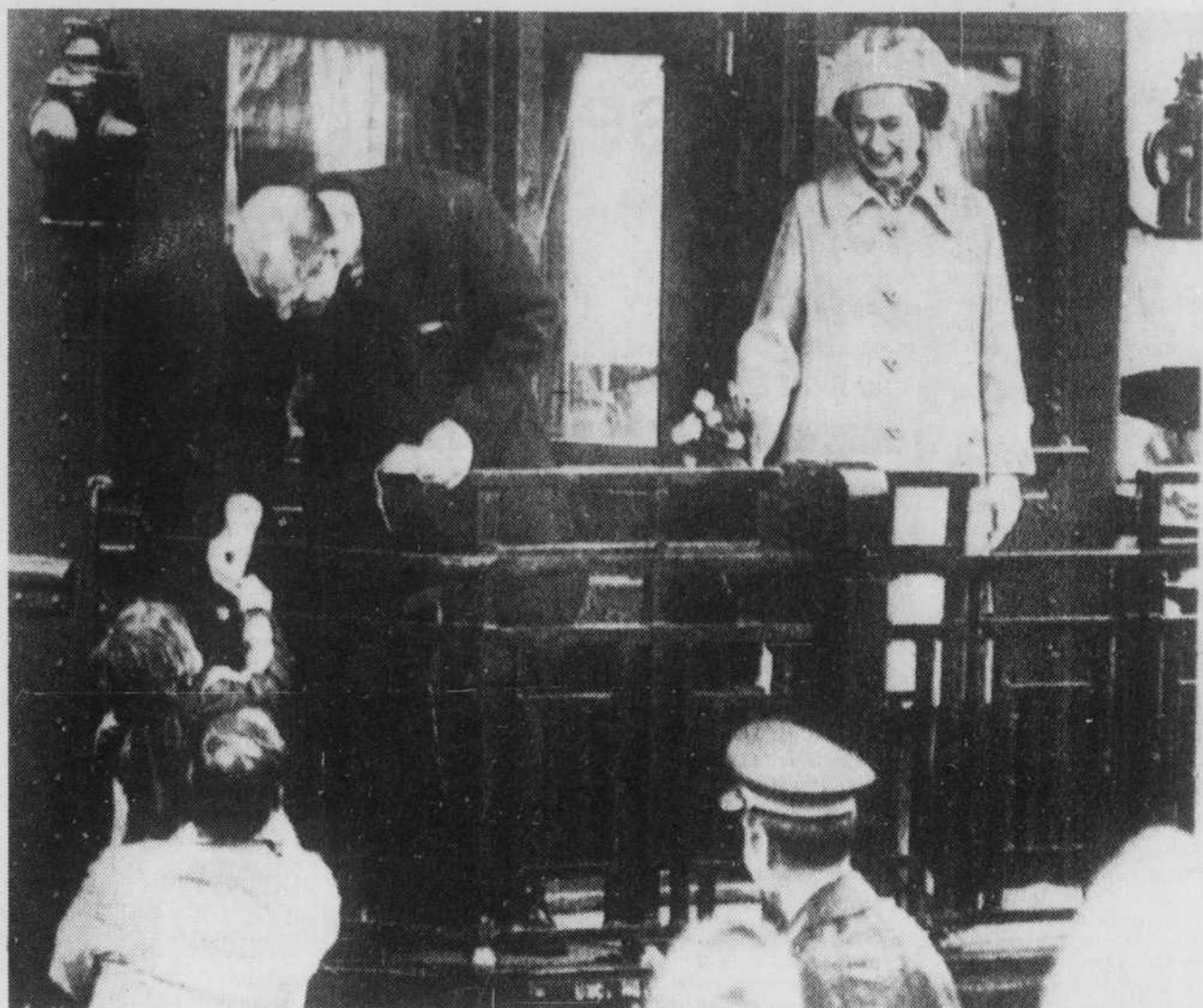
Quant aux discussions intensives qu'a eues le cabinet Lévesque vendredi, jusque tard dans la nuit, et samedi jusqu'à

l'heure du dîner, absolument rien n'a transpiré.

La consigne du silence a été scrupuleusement respectée par chacun des ministres, la plupart d'ailleurs accompagnés de leur épouse et certains de leurs enfants. Un dispositif de sécurité avait été mis au point pour écarter les journalistes des lieux mêmes de la rencontre, dans un hôtel des Laurentides.

Ce n'est que vers la fin de la journée samedi que la presse a été "tolérée" à l'intérieur de l'établissement, à peu près au même moment où un groupe de manifestants, une trentaine de membres de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité (FTQ) de la région Laurentides-Labelle, commençaient à circuler autour de l'hôtel en réclamant la tête du ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson.

Celui-ci, à l'abri du froid et de la pluie, est sorti pour dialoguer une vingtaine de minutes avec eux au sujet du placement dans la construction et de la réforme prochaine du décret de la construction. Les manifestants se sont ensuite dispersés, satisfaits d'avoir entendu de la bouche même du ministre Johnson que la loi 290 serait remaniée d'ici le printemps prochain.



Hissé par un officier de sécurité en civil, un petit garçon a pu offrir un message d'amitié au prince Philip alors qu'il se trouvait à bord du train à vapeur devant conduire le couple royal d'Ottawa à Wakefield, dans la région de la Gatineau. Cette troisième journée de la visite de la reine s'est déroulée sous une pluie incessante et par temps froid. (Téléphoto CP)

M. Beaudoin indique les "jalons" d'une 3e voie canadienne

Le professeur Gerald Beaudoin a exposé hier quelques hypothèses d'une "troisième voie constitutionnelle", située entre le fédéralisme canadien dans sa forme actuelle et la souveraineté complète du Québec.

Doyen de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa et membre de la Commission Pépin-Robarts sur l'unité nationale, M. Beaudoin a prononcé la conférence marquant l'ouverture d'un colloque organisé par l'Association canadienne des éditeurs de quotidiens et l'Association des gérants de rédaction sur le rôle de la presse et le débat sur la confédération.

Cette réunion, à laquelle assistent des journalistes de toutes les provinces, sera marquée à midi par un discours de M. René Lévesque. En mati-

née, les participants entendront les premiers ministres de la Saskatchewan et du Nouveau-Brunswick, MM. Allan Blakeney et Richard Hatfield, de même que M. Eric Kierans, ancien ministre et professeur à l'Université McGill. Au cours des discussions en ateliers, les journalistes entendront cet après-midi MM. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales, et Paul Tellier, président du Bureau sur l'unité nationale au Secrétariat d'État, ainsi que Mme Solange Chaput-Rolland, membre de la Commission Pépin-Robarts. Mardi, ce sont surtout des journalistes qui examineront des problèmes relatifs à l'information. A l'heure du déjeuner, M. Robert Stanfield prononcera une allocution sur les six prochaines années.

UNE MONTAGNE DE DIAMANTS



LE 15 NOVEMBRE

Un jour, nos avenues
et nos places publiques
rappelleront cette date

Un jour, ce sera fête civique
Un jour, ce sera fête nationale

Mais, dès maintenant,
il faut proclamer notre fierté.

ARBORONS L'ÉCUSSON DU 15 NOVEMBRE



L'écusson du 15 novembre,
en argent solide,
est disponible en trois versions:

- avec anneau \$15.
- avec agrafe \$18.
- avec chaînette en argent, 24 pouces \$22.

● Délai de livraison: 10 jours

FABRIQUÉ AU QUÉBEC PAR DES ARTISANS QUÉBÉCOIS

Commandez dès maintenant à
PROCEPTE ENR.
1435, rue Bleury, Local 801
Montréal H3A 2H7

Procepte versera une partie des bénéfices au Journal Le Jour

LE 15 NOVEMBRE, ÇA SE CÉLÈBRE

BON DE COMMANDE

Veuillez me livrer

écussons du 15 novembre

avec anneau (\$15.)

avec agrafe (\$18.)

avec chaînette (22.)

Ajouter 8% pour la taxe provinciale

TOTAL

Paiement inclus (Pas de PSL)

NOM

ADRESSE

CODE POSTAL

TELEPHONE

À l'occasion du troisième anniversaire de Place Québec, vous pourrez vous choisir une pierre précieuse à même notre montagne de diamants, du 17 au 29 octobre 1977 (ou jusqu'à épuisement des vrais diamants).

Plus de cinquante vrais diamants d'une valeur de \$250. à \$2,000. chacun, seront disséminés parmi des centaines de pierres synthétiques. Un bon d'achat du jour, d'un minimum de \$5., vous autorisera à choisir

une pierre et à la faire évaluer par un des bijoutiers désignés de Place Québec. Une simple question à répondre, un registre à signer et le diamant est à vous.

Des films, brochures et des modèles des plus gros diamants du monde seront exposés.

**boutiques
PLACE QUÉBEC**

1979: année internationale de l'enfant

Pour que cesse aussi la discrimination contre les femmes

Une seule Québécoise, Louise Gagné, du Comité de protection de la jeunesse, assistait au début d'octobre au séminaire international organisé par la Fédération démocratique internationale des femmes et de l'Union des femmes tchécoslovaques, qui avait lieu à Prague.

Les délégués de 65 pays et de 38 organisations internationales et régionales — en très grande majorité des femmes — ont participé à cette rencontre de trois jours portant sur la situation des enfants dans le monde d'aujourd'hui et les tâches des organisations féminines en vue de l'Année internationale de l'enfant, décrétée pour 1979. Choisie par les Nations unies, cette année de l'enfant marquera en même temps le 20e anniversaire de la proclamation de la Déclaration des droits de l'enfant par l'ONU.

Profondément convaincue du fait que la paix est la condition sine qua non pour assurer les droits fondamentaux de l'enfant, tel son droit à la vie, à un développement intellectuel et physique harmonieux, l'assemblée a adopté à l'unanimité une recommandation demandant que la Déclaration des droits de l'enfant fasse l'objet d'une convention internationale, ce qui conduirait les pays membres de l'Onu à adopter dans leur vie nationale les dix principes fondamentaux de la Déclaration des

féminin pluriel

par RENÉE ROWAN



droits de l'enfant. Des milliers et des milliers d'enfants sont encore victimes des guerres et des agressions, de l'oppression et de l'exploitation, de la faim et des maladies. Les participants au séminaire ont souligné que la condition préalable à la vie de millions d'enfants dans le monde entier est d'empêcher une guerre mondiale qui conduirait inévitablement à l'utilisation des armes nucléaires et entraînerait un désastre et des dommages irréparables à la santé de la majorité des peuples de toutes les générations.

Il est essentiel, a souligné l'assemblée, d'empêcher le développement et la production de nouveaux systèmes d'armes de destruction massive, et en particulier de la bombe à neutrons, d'empêcher le développement et la croissance des potentiels militaires nucléaires, de limiter l'équipement nucléaire et de bannir progressivement les essais d'armes nucléaires et, finalement, de les éliminer et

parvenir à de nouveaux progrès, en vue du désarmement général.

"Ce qui m'a le plus frappée chez les participantes, note Louise Gagné, c'est leur compréhension du problème des femmes en relation avec la difficulté de faire la paix et également notre responsabilité face aux enfants. Il existe, pour elles, un lien très logique et très fonctionnel entre ces trois éléments, puisque les droits de l'enfant sont étroitement liés aux problèmes des femmes et de la société tout entière.

"On proclame la Déclaration des droits de l'enfant, mais on continue à les tuer et à les mettre dans des camps de réfugiés ou en confinement. On demande que la situation de la femme change, que la discrimination soit éliminée. On réclame des services permettant aux femmes de mettre des enfants au monde, on voudrait que les femmes participent davantage au développement de leur pays... Or, on ne fait que la guerre et la

guerre n'intéresse pas les femmes," ajoute Louise, dont le voyage en Tchécoslovaquie a été rendu possible par la Ligue des femmes du Québec.

Elle a senti chez toutes les participantes, quel que soit leur pays, une volonté bien arrêtée, un grand esprit de solidarité pour faire cesser les guerres, pour qu'enfin, on se préoccupe du sort des enfants. On a proposé qu'une aide humanitaire soit apportée aux enfants dans tous les camps de réfugiés.

Une seule grande rencontre internationale marquera l'Année de l'enfant. Initiée par un groupe de femmes, elle aura lieu en mai 1979, en Algérie. Ici, au Canada, un comité de liaison pan-canadien regroupant des représentants d'associations et de regroupements féminins ainsi que des organismes internationaux comme l'UNICEF et l'UNESCO a été mis sur pied pour décider des programmes et activités qui marqueront cette année, dont le thème est: "Pour un avenir pacifique et sûr pour tous les enfants".

Aucune activité précise n'a encore été arrêtée pour le Québec, mais des initiatives seront prises en ce sens au cours des prochains mois.

Abracadabra... Malgré les difficultés rencontrées dans le passé, les Editions de la Pleine Lune renaissent en maintenant leurs structures

telles que conçues à l'origine, soit une maison d'édition qui n'est la propriété privée d'aucune femme et dont le conseil d'administration composé exclusivement de femmes est annuellement renouvelable.

Pour marquer cette relance, les Editions de la Pleine Lune publient, la semaine dernière *Envoie ta foudre jusqu'à la mort, Abracadabra*, un recueil de poèmes de Germaine Beaulieu, illustré par Mireille Lancôt. Ces poèmes expriment le désir d'une femme d'exorciser le mauvais sort jeté aux femmes.

Des dates à retenir. La Fédération des femmes du Québec, dans le cadre de ses activités d'éducation et de formation, offre cette année encore, avec la collaboration du Cégep Bois-de-Boulogne, un cours d'initiation à la vie politique. C'est à la suite du succès obtenu par ce cours, suivi par une centaine de femmes en 1976-1977, que la FFQ a décidé de le présenter à nouveau au cours de la présente saison. Le professeur titulaire du cours sera, comme l'année dernière, Christiane Bacave, politologue engagée dans l'enseignement auprès de divers organismes.

Ce cours a pour objectif de donner aux femmes une meilleure connaissance de leur environnement social et politique. Au cours de dix rencontres de trois heures cha-

cune, les participantes seront amenées à découvrir et comprendre les principaux éléments de l'activité politique et à réfléchir sur le rôle et la responsabilité du citoyen dans son milieu. Elles auront également appris à identifier, définir et exprimer des possibilités de participation leur permettant de dégager leur engagement personnel.

Ce cours s'adresse principalement aux membres de la FFQ et de ses associations affiliées, mais seront aussi acceptées des femmes non-membres, en autant qu'il y aura des places disponibles. Les cours se donneront à la FFQ, 1600, rue Berri, bureau 3115, les mardi 8, 15, 22, 29 novembre, 6 décembre et se poursuivront les 17, 24, 31 janvier, 7 et 14 février 1978. Les frais d'inscription ont été fixés à \$25.00 pour ces trente heures de cours. Les inscriptions doivent se faire avant le 31 octobre au Cégep Bois-de-Boulogne, 10,500, rue Bois-de-Boulogne, 332-3000, poste 290. Une attestation sera accordée par le Cégep à la fin de la session.

Stage de formation au leadership. Ce stage est offert aux membres de la FFQ et de ses associations affiliées. Le but de ce stage est d'habiller les femmes membres d'organismes à remplir adéquatement les tâches qu'elles sont susceptibles d'assumer. Les participantes se familiariseront avec certaines techniques de travail reliées à l'exercice de leurs fonctions au niveau de leur association. La session aura lieu à l'Institut coopératif Desjardins, à Lévis, les 11, 12 et 13 novembre prochain. Les inscriptions doivent se faire avant le 28 octobre à la FFQ, à l'adresse mentionnée plus haut.



Ce dessin d'une jeune Tchécoslovaque, demandant la paix pour les enfants, fait partie d'une collection qui sera lancée lors de l'Année internationale de l'enfant.

Tricofil au Palais du commerce

Des réductions de prix alléchantes

(Par Renée Rowan) — Tricofil a maintenant un magasin au 1700, rue Berri, au sous-sol du Palais du commerce.

Ce centre de distribution, qui ouvre officiellement ses portes ces jours-ci, n'a rien du caractère sophistiqué de la petite boutique qui, pendant quelques mois, avait occupé un espace au rez-de-chaussée du magasin Dupuis Frères, mais il représente pour le consommateur — ce qui est encore plus alléchant — des réductions de prix de 25 à 30%.

"En aménageant rue Berri, Tricofil a voulu éliminer tout intermédiaire entre le manufacturier et le consommateur et ce faisant, réduire ses prix de façon appréciable", souligne le porte-parole de Tricofil, M. Henri Castonguay.

Ainsi, l'ensemble pantalon et marinière en velours de coton qui se vendait \$55.00, le printemps dernier à la boutique du magasin à rayons de la rue Sainte-Catherine, ne coûte plus aujourd'hui que \$40.00, environ. Ces prix seront encore coupés pendant le grand soldes qui se poursuivra jusqu'à la fin du mois pour faire connaître le centre. Sur certains vêtements, le rabais at-

teindra jusqu'à 50%.

"Nous pouvons nous permettre de pareilles baisses de prix, parce qu'en plus, Tricofil n'a pas besoin d'intermédiaire au niveau de la confection puisque nous produisons nous-mêmes la matière première," note M. Castonguay.

Avec cette nouvelle formule de mise en marché de ses produits, Tricofil répond en outre aux demandes du consommateur, qui veut à l'entreprise autogérée, ne pas vendre ses vêtements dans les magasins et boutiques traditionnels.

Après le succès rencontré à son magasin d'usine de Saint-Jérôme, ouvert au public depuis un an et demi, déjà, Tricofil estime que le soutien de la clientèle du grand Montréal pourra assurer un nouveau départ à ses produits.

Au centre de distribution de la rue Berri, on trouve des vêtements pour hommes et pour femmes, des vêtements dans l'ensemble attrayants et bien coupés: chemises et vestes de chasse en lainage, t-shirts en velours de coton, chandails, robes de chambre en velours de ratine et ensemble jupe et chandail.



Le nouveau centre de distribution Tricofil, au Palais du commerce. (Photo Jacques Grenier)

Le synode est divisé sur l'application de l'"inculturation" à la catéchèse

CITE DU VATICAN (AFP) — Deux cents évêques et ecclésiastiques du monde entier ont entrepris, depuis 15 jours la révision d'une "catéchèse" (instruction religieuse) vieille de quatre siècles.

La question qui se pose à ce "synode extrêmement important", pour reprendre l'expression de Paul VI, est la suivante: une Eglise bilingue en crise peut-elle délivrer efficacement son message à l'homme et à l'adolescent de 1977? De la réponse dépend, peut-être, l'avenir du catholicisme pour plusieurs siècles.

Cette réponse apparaît déjà différente selon les continents et les tendances:

● En Occident, le débat s'est ouvert, au fond, entre les partisans d'un "catéchisme de base" classique, s'imposant à

tous, et les défenseurs de l'autonomie de l'évêque en ce domaine sur la forme. L'accent a été mis sur la télévision et son influence formidable sur le public. Ce serait en effet un extraordinaire instrument de catéchèse, mais aucune proposition d'envergure n'a encore été faite en ce domaine. Cela dit, les "Occidentaux" ne rejettent pas les modes classiques de catéchèse, notamment à l'école, mais ils insistent souvent sur le rôle de "petites communautés de base" liées à l'évêque.

● Dans le monde communiste. A côté d'exposés "objectifs" comme celui de l'archevêque de Hochiminh, les évêques réclament souvent de leurs gouvernants un minimum de liberté d'enseignement. Dans les États les plus rigoureux, comme dans les

pays marxistes d'Afrique, la seule catéchèse possible n'est plus en effet que la messe elle-même.

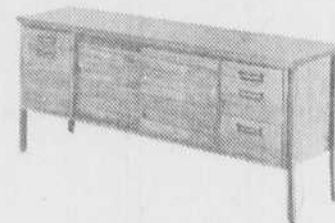
● Le Tiers Monde se divise ainsi:

A-Afrique: les évêques veulent l'"inculturation", c'est-à-dire l'adaptation aux moeurs locales. La question se pose par exemple de savoir s'il faut obliger un polygame à renvoyer ses femmes et ses en-

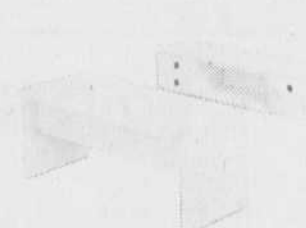
fants avant de la baptiser. Mais le cardinal de curie B. Gantin (Bénin) a mis en garde contre des déviations de l'Evangile, qui doit, selon lui, conserver sa force de scandale dans toutes les cultures.

DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER MEUBLES DE BUREAUX STANDARD OU SUR COMMANDE

CRÉDENSE 21" x 60" \$160⁰⁰



BUREAU SECRÉTAIRE \$150⁰⁰



24" x 48" \$70⁰⁰

30" x 60" \$125⁰⁰

VISITEZ NOTRE SALLE DE MONTRE

8520, Pascal-Gagnon St-Léonard

du lundi au vendredi de 9h. à 18h. ou sur rendez-vous: 321-4180

ENFIN UN VOYAGE À RACONTER...

Tout le monde ou presque a déjà eu une aventure. Tout le monde ou presque a déjà voyagé. Mais rares sont ceux qui ont vécu des voyages d'aventure. C'est ce que vous propose Hélène et Patrick Chaput qui, il y a trois ans, ont entrepris de démystifier les périples (aventures) des «grands explorateurs» en fondant le CLUB AVENTURE VOYAGES INC.

Jusqu'à maintenant, près de 600 personnes ont expérimenté cette formule. Des gens comme vous et moi, ni plus courageux, ni plus en forme, mais en bonne santé. Des

gens de 18 à 59 ans, curieux, pleins d'humour qui partent non pour fuir mais pour découvrir. Aidés d'un chef d'expédition et de guides, ils découvrent l'hospitalité des Berbères du Haut-Atlas (Maroc), la chasse et la pêche dans les lagunes d'Amazonie, l'exubérance des Africains de Casamance, la faune unique des Iles Galapa-

gos, la beauté farouche du Canyon del Cobre. (Mexique) Vous êtes impatient de constater qu'au fond, Indiens, Africains ou Québécois, tous les hommes se ressemblent. Vous avez envie de vacances différentes, vous rêvez de paysages encore vierges, alors montez dans la nacelle avec nous «jusqu'aux bouts du monde». Vous aurez enfin un voyage à raconter.

- AMAZONIE: Descente en pirogue (4 semaines)
- ANDES: Expédition à dos de mule (4 semaines)
- GALAPAGOS: Découverte d'une faune unique (4 semaines)
- GUATEMALA: Fête chez les Indiens de Nuevo Progreso (3 semaines)
- MAROC: Randonnée chez les Berbères du Haut-Atlas (3 semaines)
- MEXIQUE: Descente du Canyon del Cobre en canot pneumatique (3 semaines)
- SENEGAL: Découverte du fétichisme africain (4 semaines)
- THAILANDE: La jungle à dos d'éléphant (4 semaines)



Club Aventure
399, boul. Labelle
Chamblé, Laval
H7V 2S5
Tél. 688-4622
Dépositaire d'urgence



LOUEZ UNE Pontiac LeMans

Sedan 2 portes, V-8 automatique, servo-freins à disques, servo-direction, pneus radiaux à flanc blanc, enjoliveurs de roues de luxe, bandes protectrices de para-choc avant et arrière, moulures latérales, radio AM.

\$155⁰⁰ /

PAR MOIS pour 36 MOIS

GOYETTE

2375 chemin CHAMBLÉ
Chamblé
866-4454

* Votre choix parmi ces sept destinations coûte \$800.00 à \$1500.00 tout compris. Les départs: entre le 20 décembre et le 23 mars.

Le Dr Robert Lussier dénonce une spéculation à Repentigny

par Clément Trudel

Le 10 mars 1977, deux notaires, à quelques heures d'intervalle, étaient témoins d'actes de vente touchant un même terrain de plus de 1,6 million de pieds carrés, à Repentigny, déclare le Dr Robert Lussier. Ce terrain acquis le matin au prix de \$402.550,25 valait, le soir venu, \$515.264,32 ou 32 cents le pied carré (comparativement à une valeur de 3 cents le pied carré en 1959).

Cas typique de spéculation, affirme le Dr Lussier, l'un des candidats à la mairie de cette ville de banlieue, et qui fut déjà maire de Repentigny de 1960 à 1968 et occupa un certain temps le poste de ministre des Affaires municipales dans le cabinet de feu Daniel Johnson.

Cas regrettable, poursuit-il, puisque dans les chainons de cette spéculation on retrouve, à une étape ou l'autre, des conseillers municipaux dont l'un est notaire et l'autre courtier en immeubles. M. Lussier, tout en acceptant qu'un élu conserve son gagne-pain, n'accepte cependant pas que ces mêmes élus aillent jusqu'à s'exposer aux conflits d'intérêts puisque, accuse-t-il, la partie du terrain vendu qui jusqu'en décembre était considérée "commerciale" par Repentigny, fut déclarée résidentielle par le règlement no 590 en décembre 1976.

Ces mêmes élus que sont le notaire Louis-Philippe Hébert et le courtier Normand Ladouceur pilotaient et approuvaient, en décembre, un règlement qui pouvait engager la ville à fournir des services à des lotissements sur lesquels, plus tard, M. Ladouceur recevra en commission un minimum de \$55,050 en une seule journée.

Selon M. Lussier, M. Ladouceur est "l'agent exclusif" de Waterbury Development Corporation, firme qui possède à 50% les terrains sur lesquels s'est produite la spéculation.

Avec six candidats aux postes de conseillers, lors des élections du 6 novembre, le Dr Lussier et son PCR (Parti des citoyens de Repentigny) espèrent rentrer à l'hôtel de ville pour y mettre en route un programme d'assainissement. Le maire actuel, M. Jean-Claude Picard, postule un nouveau mandat et c'est la première fois qu'il doit faire campagne pour son élection.

À titre de ministre des Affaires municipales en 1968, M. Lussier avait eu à décreter une enquête sur l'administration de ville d'Anjou, autre ville de banlieue.

Les faits bruts autour de ces transactions devant notaire, à partir du grand lot no 69 de Repentigny et de quelques autres parcelles de terrain, sont les suivants.

Le 10 mars, le notaire E.

Rashkovan opère le transfert des 1,6 million de pieds carrés de terre, moyennant un versement initial de \$80.510 et cinq versements égaux annuels de \$64,408, portant intérêt à 10%, dus en mars 1978 et en mars des quatre années qui suivent. Les vendeurs sont Waterbury Development Corporation, Bernard Goldstein Corporation et Sternhall Dress Company; les acheteurs, les Placements JJLT Inc, Claude

Prud'homme Construction Inc et un homme d'affaires de l'Assomption, M. André Coiteux.

Or, en ce même jour, le notaire et conseiller municipal Louis-Philippe Hébert reçoit l'acte de vente, aux Placements Leber Inc. et à son représentant Maurice Bergeron, de ce "certain emplacement vacant" d'une superficie de 1,6 million de pieds carrés. Les minutes du notaire Hé-

bert, comme en fait foi le contrat enregistré le 18 mars dans le district de Joliette, font une erreur de \$4000 sur le solde dû par les Placements Leber mais se fient, comme ce fut le cas chez le notaire Rashkovan, aux travaux de l'arpenteur Yves Chaurette qui devra réviser ses mesures sur le terrain à la fonte des neiges.

Pourquoi reprocher à M. Ladouceur d'être mêlé à ces transactions? Le Dr Lussier

souligne que le conseiller Ladouceur est vice-président du comité d'urbanisme et président du comité des travaux publics à Repentigny. C'est donc M. Ladouceur qui peut, précise-t-il assurer Waterbury de changements de zonage à venir, de fourniture d'égouts, de pavage, d'aqueduc, etc.

Pour le candidat Lussier, le conseiller Ladouceur est "l'homme de Waterbury" à l'hôtel de ville et ce, au sus du

maire Picard qui cautionne ainsi des projets où un conseiller, courtier en immeubles, peut à certains moments faire passer ses intérêts de courtier avant ceux de sa ville.

Repentigny a une population de 29.000 habitants et une évaluation foncière de \$169,5 millions. Selon le gérant Louis Le Page, l'évaluation se situe à 65% de la valeur du marché dans une ville où, depuis le début de 1976, les permis des

construction dépassent les \$48 millions.

Cette ville a la particularité d'avoir des pompiers volontaires dont le certificat d'accréditation vient d'être octroyé par le ministère du travail.

Le Dr Lussier juge insuffisante la protection policière: à peine 20 policiers, là où il en faudrait, selon les normes de la Commission de Police du Québec, au-delà de 40.

M. Lussier qui parfois se

classe comme "indépendantiste indépendant", est vice-président du Parti québécois; sa ville se trouve dans la circonscription électorale de l'Assomption qui a élu en novembre 1976 Jacques Parizeau. Le PCR se défend toutefois d'être un appendice du Parti québécois et fait davantage campagne sur la nécessité d'élus intègres et soucieux de réaménager des services, défectueux sous plusieurs aspects.

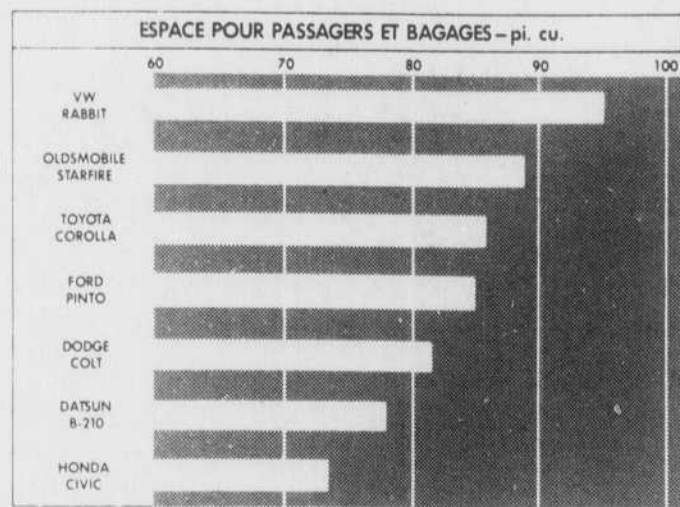
* Résultats obtenus lors de tests approuvés par Transport Canada, avec transmission manuelle à quatre rapports. La consommation variera selon vos habitudes de conduite, l'usage que vous faites de la voiture, son état mécanique et ses équipements ajoutés en option.

Contentez-vous! La Rabbit de Volkswagen.

La Rabbit n'est pas une grosse voiture ni une petite auto.

Il s'agit de toute autre chose car elle est conçue pour notre époque.

On ne peut pas la traiter de "petite auto": quatre adultes s'y asseoient confortablement. Et si la banquette arrière est abaissée, vous avez une fois et demie l'espace de rangement d'une Cadillac Fleetwood; presque autant d'espace que dans certaines familiales. Comme le moteur est monté transversalement, au-dessus des roues, vous bénéficiez, en plus du mordant d'une traction avant, de beaucoup de place pour les jambes. (Il n'y pas d'arbre de transmission qui oblige à relever les genoux sous le menton.)



* Source: Agence de protection de l'environnement, U.S., modèles 1977

L'incomparable Rabbit comparée.

Il y a amplement de place pour la tête et même pour votre chapeau. En fait, 87% du volume de l'auto est réservé aux passagers et aux bagages. Enfin, contrairement aux soi-disant nouveaux modèles, la Rabbit a jusqu'à cinq portières, y compris la grande portière du coffre en équipement standard.



Vous êtes pas tannés de voyager comme des sardines?

Vous êtes pas tannés de faire boire un dinosaure?

Malgré tout cet espace pour vos corps et biens, la Rabbit n'est pas non plus une "grosse bagnole", avec plein de gros problèmes.

Par exemple, la Rabbit passe de 0 à 80 km/h (50 m/h) en 8,3 petites secondes et atteint une vitesse de pointe de 160 km/h (100 m/h). Pourtant, elle accomplit 72 km (45 mi) au gallon sur la route et 47 km (29 mi) au gallon en ville.* Cet ensemble (performance, espace et économie) n'est égalé par aucune autre voiture au monde, grosse ou petite.

Son moteur de 1,5 litre, à arbre à came en tête, est doté d'un système d'injection d'essence perfectionné. Il vous débarrasse du convertisseur catalytique, du carburateur et de l'essence sans plomb.

la suspension indépendante aux quatre roues assure votre confort. Vous bénéficiez aussi de pneus radiaux ceinturés d'acier et d'un système de freinage double en diagonale.

Question sécurité, les nombreux dispositifs de sécurité de la Rabbit comprennent des équipements qui ne s'obtiennent pas même en option avec d'autres voitures, ni grosses, ni petites.

Alors, si vous songez à acheter une nouvelle voiture, envisagez quelque chose de vraiment nouveau.

Et la Rabbit de Volkswagen vous contentera.



La Rabbit
de
Volkswagen
Comptez dessus.

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

LONGPRE
MARCHAND
GOUDREAU
DOBUSH
STEWART
HEIN

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTERIEURS
878-3846
266 est. St-Paul, Vieux Montréal

L'AUTHENTIQUE

CHATEAU
d'aujourd'hui
M. Serge Lefrance, s.d.a.
382-4710

Arbour Automobiles Ltée.
700 BOUL. DES LAURENTIDES, L'AVAIL/382-2731

Automobiles G.M.F. Ltée.
3050 CHEMIN ST-CHARLES, KIRKLAND/694-1378

Auto Hamer Inc.
5905 ROUTE TRANSCANADIENNE, MONTRÉAL/748-6961

Campbell & Cameron Ltd.
4050 AVENUE VERDUN, VERDUN/767-9961

Central Volkswagen Ltd.
2144-2146 RUE BLEURY, MONTRÉAL/849-1203

Nordest Volkswagen Ltée.
10395 BOUL. PÉRIE, MONTRÉAL/323-3422

Popular Auto Sales & Service Limited
5441 RUE ST-HUBERT, MONTRÉAL/274-5471

Reimers Automobile Inc.
501 BOUL. LABELLE, CHOMÉDEY/688-4321

Riopel Auto Inc.
2125 RUE NOTRE DAME, LACHÈNE/637-2325

Menace sur la monarchie en Hollande?

AMSTERDAM (Reuter) — Bravant les directives de l'exécutif du parti, le Congrès national du Parti du travail des Pays-Bas social-démocrate de M. Joop Den Uyl, premier ministre chargé d'expédier les affaires courantes, s'est prononcé samedi pour la République.

A l'issue de trois jours de travaux, les congressistes ont repoussé une motion réclamant l'abolition immédiate de la monarchie aux Pays-Bas. Mais ils ont adopté un amendement au nouveau programme du parti estimant que dans une société démocratique, le chef de l'Etat devrait être élu.

Désavouée, la présidente du parti, Mme Ien Van Heuvel, s'est attachée à réduire la portée de cette décision et a clairement laissé entendre que la direction n'entendait aucunement traduire dans les faits cet amendement. "La reine Juliana remplit extrêmement bien son rôle. Nous avons beaucoup de respect pour elle et espérons qu'elle continuera encore pendant longtemps", a-t-elle dit.

La popularité de la souveraine n'a jamais été aussi grande aux Pays-Bas qu'aujourd'hui où, d'après un sondage effectué cette année, six pour cent seulement de la population souhaite l'abolition de la monarchie.

Les congressistes ont également désavoué leurs dirigeants en votant en faveur de la fermeture de deux centrales nucléaires. L'exécutif du Parti du travail souhaitait seulement le maintien en service de ces deux centrales parallèlement à un "gel" du programme électro-nucléaire.

Les délégués ont exprimé leur désaccord avec le comportement du secrétaire chargé des questions internationales en ne renouvelant pas le mandat de M. Van Den Bergh. Ce dernier, à qui il est reproché de consacrer trop de temps à ses déplacements à l'étranger, est remplacé par un universitaire, M. Wim Bogaard.

Charte 77: le procès s'ouvre à Prague

PRAGUE (Reuter) — Quatre contestataires tchécoslovaques en vue, accusés de subversion, seront jugés à partir d'aujourd'hui à Prague. Il s'agit du procès le plus important intenté à des militants de la défense des droits de l'homme dans ce pays depuis la publication du manifeste de la "Charte 77".

Les quatre prévenus, parmi lesquels se trouve le dramaturge Vaclav Havel, font l'objet de plusieurs chefs d'accusation pour subversion et sont accusés d'avoir porté atteinte aux intérêts nationaux tchécoslovaques à l'étranger.

Les milieux autorisés soutiennent que le procès n'a rien à voir avec le mouvement de la Charte. On note pourtant que trois des quatre hommes figuraient parmi les premiers des quelque 800 signataires du manifeste.

Le principal accusé est un ancien directeur de théâtre, M. Ota Ornest, 64 ans, seul prévenu à ne pas avoir signé le document. Incarcéré depuis le 11 janvier, il se voit reprocher d'avoir entretenu des "relations séditeuses" avec des émigrés et de leur avoir communiqué des articles hostiles à l'Etat.

Reconnu coupable, il pourrait être condamné à une peine de trois à dix ans de prison, de même que le journaliste Jiri Lederer, 55 ans, qui est inculpé du même délit.

Des chefs d'accusation moins graves pour calomnies contre l'Etat ont été retenus à l'encontre de Frantisek Pavlíček, 54 ans, ancien directeur artistique du théâtre Vindrády de Prague. Il risque de un à cinq ans de prison.

M. Havel, un des premiers porte-parole des signataires de la Charte, est celui qui risque la peine la moins lourde: trois ans de prison au maximum. Il est accusé d'avoir fait parvenir en Occident les mémoires interdites de l'ancien ministre de la Justice M. Prokop Otčina.

De source informée, on précise que MM. Havel et Pavlíček pourraient bénéficier d'un sursis, les accusations portées contre eux étant moins sévères que pour les deux autres inculpés.

Les amis des quatre hommes ont lancé une campagne de soutien, protestant contre la tenue du procès à huis clos. Deux signataires de la Charte

77 ont envoyé des lettres au président français Valéry Giscard d'Estaing et au président yougoslave, le maréchal Tito, leur demandant d'intervenir en faveur des inculpés à l'occasion de la conférence de Belgrade. Un autre appel a été

adressé aux pays communistes et socialistes qui participent à la conférence, leur demandant d'envoyer des "observateurs neutres" au procès de Prague. La date du procès, qui coïncide avec les discussions de Belgrade sur les droits de

l'homme, a surpris les diplomates étrangers ainsi que les signataires de la Charte.

Pour certains, le choix de la date est une provocation directe contre la conférence de Belgrade. Pour d'autres, au contraire, les autorités tché-

coslovaques envisagent des condamnations légères pour diminuer l'impact des protestations contre le traitement infligé aux signataires de la Charte.

Beaucoup des 800 signataires ont perdu leur emploi, ont été expulsés de leurs domiciles, ont vu leur ligne téléphonique coupée et ont été soumis à des interrogatoires de police. Quelques-uns ont accepté de s'exiler. Il y a eu en revanche relativement peu de poursuites judiciaires.

Les Méditerranéens à Belgrade

BELGRADE (AFP) — La conférence de Belgrade va connaître sa grande semaine "méditerranéenne" avec l'audition à partir de demain des observateurs des pays méditerranéens invités à apporter leur contribution.

Huit pays (Algérie, Egypte, Israël, Liban, Libye, Maroc, Tunisie et Syrie) ont été invités. On ignorait encore hier si Le Caire et Tripoli accepteraient finalement l'invitation,

la plupart des autres ayant déjà envoyé leurs représentants à Belgrade.

Les séances plénières de mardi matin, jeudi matin et peut-être vendredi matin seront consacrées à des auditions qui auront lieu suivant l'ordre alphabétique des pays.

Par la suite, les représentants des pays invités pourront à nouveau intervenir au cours des débats au sein du groupe de travail sur la Méditerranée

qui se réunira pour la première fois le 24 octobre.

Le conflit israélo-arabe est théoriquement banni de ces discussions. On s'attend que le délégué israélien présentera demain une série de propositions pratiques de coopération dans la région méditerranéenne, notamment dans des domaines tels que l'irrigation, la recherche scientifique, la santé ou la prévention des maladies agricoles.

L'AFL-CIO invite Andrei Sakharov à son congrès annuel

WASHINGTON (d'après Reuter) — Le président de la centrale syndicale américaine AFL-CIO, M. George Meany, a invité samedi l'académicien Andrei Sakharov et cinq autres Soviétiques à venir assister au congrès annuel de sa centrale en décembre prochain à Los Angeles.

M. Sakharov, chef spirituel du mouvement des droits civils en URSS, a cependant répondu samedi soir à Moscou qu'il regretterait de ne pouvoir se rendre à l'invitation.

M. Sakharov a déclaré par téléphone à la presse occidentale que ceci constituait un grand honneur pour lui, mais qu'il ne serait pas raisonnable de supposer que les autorités soviétiques lui permettraient de se rendre aux Etats-Unis. Andrei Sakharov n'a pas eu

l'autorisation de quitter l'URSS depuis qu'il a obtenu le prix Nobel de la paix en 1955. Les autres invités de M. Meany sont: Nadejda Mandelsham, veuve d'un poète soviétique, le psychiatre Alexandre Podrabinek, l'écrivain Anatoli Marchenko, un électricien, Vladimir Borisov, et un militant des droits de l'homme, Valentin Ivanov.

M. Meany a expliqué qu'il comptait leur montrer comment fonctionne une centrale syndicale américaine et qu'il voulait également découvrir si l'Union soviétique appliquerait les termes de l'accord d'Helsinki prévoyant la liberté de circulation des individus. Le chef de l'AFL-CIO a écrit au président Carter pour l'informer de son initiative et lui demander son soutien.

Banque Canadienne Nationale

DIVIDENDE no 347

Un dividende de 28 cents par action du capital versé de la Banque est déclaré pour le trimestre finissant le 31 octobre 1977. Ce dividende sera payable à compter du 28 octobre 1977, au bureau principal et à toute succursale de la Banque, aux actionnaires inscrits le 28 septembre 1977, à la fermeture des guichets.

Par ordre du conseil d'administration,

Le vice-président exécutif et directeur général en chef,
JACQUES DOUVILLE

Montréal, le 9 septembre 1977.

 Banque Canadienne Nationale

TROIS JOURS SEULEMENT

solde de

Vestes et manteaux en cuir et tissu et cols en fourrure, pour hommes et femmes

Rabais de 40% à 70%

SUR LES PRIX DE DÉTAIL COURANTS

TISSUS:

Lainages, velours, poil de chameau, tissus 100% laine, importés d'Angleterre.

CUIRS:

Suède, peau de vache, cuirs refendus, cabretta et autres cuirs, importés d'Angleterre.

LISTE PARTIELLE:

Manteaux en cuir véritable pour hommes, doublure avec glissière. Prix cour. de détail: \$220

EN SOLDE: \$99 EN SOLDE: \$60

Manteau de peluche 100% laine pour dames, 45" de long. Prix cour. de détail: \$155

En solde: \$99 En solde: \$60

TAILLES — DAMES: 5/6-17-18

TAILLES — HOMMES: 34-46

MARDI

18 OCTOBRE

12h à 18h

MERCREDI

19 OCTOBRE

12h à 18h

JEUDI

20 OCTOBRE

12h à 21h

À L'HÔTEL WINDSOR

1170 rue Peel, Montréal

LES MODES I.T.

Le grand déjeuner à \$4.25 à L'ATRIUM

Sandwich au rosbif chaud ou une salade que vous composez à votre goût. (Il y a même du homard et des crevettes)

Dans un des plus élégants décors en ville.



Le Quatre Saisons, Montréal
...n'attend plus que vous
(Angle Sherbrooke et Peel)

A la CTCUM, les hommes de Bourassa sont encore là OFFRE MEPRISANTE POUR LES TRAVAILLEURS

La CTCUM laisse croire frauduleusement, dans sa publicité que les travailleurs de l'entretien demandent 111% d'augmentation de salaire. Rien n'est plus faux!

La CTCUM ne pratique pas seulement le mensonge dans sa publicité. Elle pratique aussi le silence sur les reculs inacceptables qu'elle veut imposer aux travailleurs. Voici trois exemples. Qu'on en juge!

CONVENTION ACTUELLE

"OFFRE" DE LA CTCUM

Temps supplémentaire:

Le temps supplémentaire n'est pas obligatoire.

Imposition du temps supplémentaire obligatoire (non négociable)

Garantie de salaire:

Tout employé à salaire horaire régi par la présente convention a droit à un minimum de 8 heures par jour de travail à son taux régulier de salaire.

Le travailleur n'a plus cette garantie d'un minimum de 8 heures par jour à plein salaire. La CTCUM se réserve le droit de diminuer ses heures de travail et donc son salaire (non négociable).

Maladie:

La Commission peut faire examiner à ses frais l'employé malade par un médecin de son choix. Elle n'a cependant pas le droit d'exiger que l'employé malade fournisse un certificat médical (deux arbitrages ont confirmé cette interprétation)

La CTCUM veut pouvoir exiger un certificat médical de ses employés. ELLE VEUT POUVOIR ENVOYER SES INSPECTEURS AU DOMICILE DE L'EMPLOYÉ POUR CONTRÔLER SON ABSENCE POUR MALADIE. (Non négociable).

La CTCUM n'informe pas la population sur ces aspects de son "offre", ni sur ses violations régulières de la convention collective actuelle (plus de 200 griefs prévus pour l'arbitrage), ni sur le régime qu'elle impose quotidiennement aux travailleurs: mesures disciplinaires, tracasseries, enquête policière qu'elle veut étendre jusqu'au domicile des travailleurs. Le langage de la CTCUM est celui de la police et des injonctions. Son offre salariale est de 6% pour la première année, 4% pour les six mois suivants, à quoi s'ajoute un minuscule boni de vie chère non intégré au salaire. L'ensemble de cette offre ne couvre même pas l'augmentation prévue du coût de la vie pour 18 mois!

PRINCIPALES DEMANDES

- Le statu quo sur la liberté de faire du temps supplémentaire, sur la garantie de salaire et sur le contrôle des absences pour maladie.
- Un mois de vacances après un an de service, comme l'ont obtenu les milliers de travailleurs de la fonction publique et para-publique.
- Le droit d'arrêter de travailler sans représaille de la part de la CTCUM quand la santé ou la sécurité des travailleurs est en danger.
- **Augmentation de salaire:** * la semaine de 36 heures, réparties sur 4 jours de 9 heures, sans diminution de salaire.
* Une hausse de 29% du salaire hebdomadaire.

Les travailleurs de la CTCUM sont prêts à négocier! Ils veulent maintenir leurs droits chèrement acquis et améliorer leurs conditions de travail! La CTCUM répond par les injonctions et les poursuites, le mépris et la provocation.



SYNDICAT DU TRANSPORT DE MONTRÉAL
(Employés des Services d'Entretien) CSN

Vance: le problème est de savoir quels Palestiniens iront à Genève

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Le secrétaire d'État américain, M. Cyrus Vance, a déclaré hier que toutes les parties étaient d'accord pour que des Palestiniens soient inclus dans la délégation arabe à la conférence de Genève sur le Proche-Orient, mais que le problème était de déterminer "quels Palestiniens".

Au cours d'une interview télévisée sur la chaîne NBC, M. Vance a réaffirmé par ailleurs que le document de travail américano-israélien ne parle pas spécifiquement de la représentation de l'Organisation

de libération de la Palestine (OLP) à la conférence de Genève.

"Il ne traite nullement de cette question", a déclaré M. Vance, ajoutant que les deux principaux problèmes qui restent à résoudre avant la reconvo- cation de la conférence de Genève sont la définition de la représentation palestinienne et l'organisation des groupes de travail.

Le secrétaire d'État a déclaré que ses récents entretiens avec les ministres des Affaires étrangères des pays du Moyen-Orient ont permis de faire "de bons progrès" vers

une réunion de la conférence de Genève avant la fin de l'année.

Entre-temps, le quotidien israélien "Haaretz" a rapporté hier qu'Israël et les États-Unis sont secrètement convenus que l'OLP ne serait pas représentée à la conférence de Genève, et que la question d'un État palestinien n'y serait pas évoquée.

Cet accord, affirme-t-il, a été conclu au cours de la récente série de conversations à Washington entre M. Moshe Dayan, ministre israélien des Affaires étrangères, et le président Carter et M. Vance.

Cependant, l'existence d'un document secret bilatéral en marge du document de travail signé par MM. Dayan, Carter et Vance a été démentie à Jérusalem de source proche du ministère des Affaires étrangères.

D'après le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, le correspondant du "Haaretz" à Washington a fait une confusion, et ce à quoi il fait allusion ne serait que le "procès-verbal" des entretiens "souvent fort difficiles" qui se sont déroulés à New York le 5 octobre.

A Damas, le président syrien Hafez El-Assad a réaffirmé samedi soir que "les Arabes ne renonceraient pas à un seul pouce de leurs territoires occupés (par Israël) et ne feront aucune concession sur les droits légitimes et inaliénables du peuple arabe palestinien".

Prendant la parole au cours d'une réception offerte en l'honneur du président indonésien Suharto, le chef de l'État syrien a souligné d'autre part

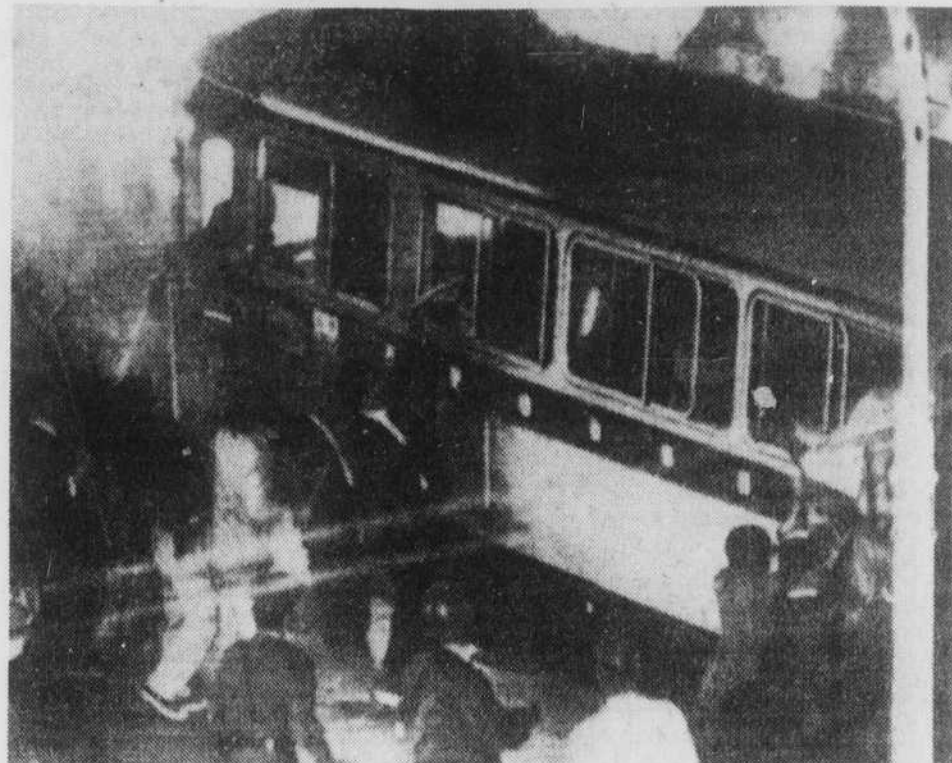
que "les Arabes veulent la paix mais en même temps rejettent la reddition".

Le président Assad a fait valoir qu'Israël "parle de paix alors qu'il s'emploie dans le même temps à entraver tout effort sincère visant à l'établissement d'une paix juste au Proche-Orient".

Enfin, le Koweït a ajouté sa voix hier aux critiques des pays arabes au sujet des propositions américano-israéliennes touchant à la reconvo- cation de la conférence de Genève.

Le porte-parole du gouvernement, M. Abdul-Aziz Hussein, a précisé que l'émirat rejetait le "document de travail" américano-israélien parce qu'il comportait des conditions préalables à la reprise de la conférence.

Le porte-parole a déclaré qu'il ne s'attendait pas à voir le conflit israélo-arabe être réglé cette année, mais il a exprimé l'espoir que 1977 verrait les premiers pas vers un règlement négocié.



Deux hommes armés et masqués ont détourné un autobus samedi à Nagasaki, au Japon. L'un des deux hommes a été tué au moment où la police a pris l'autobus d'assaut (ci-dessus) et a libéré les otages. Il s'agissait d'un repris de justice âgé de 31 ans, qui avait été incarcéré il y a 13 ans pour tentative d'enlèvement. Le deuxième homme est un ouvrier de 39 ans, qui a déclaré à la police que le but de l'opération était d'obtenir un rançon d'un million de dollars. Les deux hommes avaient menacé de faire sauter le véhicule avec les 22 passagers et le conducteur s'ils n'obtenaient pas la rançon. (Téléphoto AP)

Comment Biko est-il mort, demandent 128 Américains

WASHINGTON (d'après Reuter) — Cent vingt-huit membres du Congrès américain ont signé une lettre à l'ambassadeur d'Afrique du Sud, M. Donald Sole, réclamant des précisions sur la mort du nationaliste Steve Biko et demandant l'ouverture d'une enquête indépendante sur les pratiques pénitentiaires sud-africaines.

Steve Biko est mort en détention le 12 septembre. La presse sud-africaine a fait état des lésions cérébrales qui ont été relevées sur son corps et tend à rejeter la thèse des autorités, suivant laquelle il se serait tué de lui-même.

Rédigée par M. Andrew Maguire, représentant démocrate du New Jersey, la lettre a été signée par 112

autres démocrates et 15 républicains. Elle fait remarquer qu'au moins 20 détenus politiques sont morts en détention en Afrique du Sud depuis 18 mois et demande des éclaircissements sur ces décès.

"Nous sommes préoccupés de ce qu'en créant une catégorie séparée de détenus politiques, et en les privant d'une procédure juridique régulière, l'Afrique du Sud a créé les conditions d'une nouvelle dégradation de la situation dans le pays et d'un isolement international encore accru", écrit M. Maguire.

"Nous prions donc instamment le gouvernement sud-africain d'inviter un organisme public ou privé international approprié, tel que la Croix-Rouge, la Commission internationale des juristes,

Amnesty International, ou une agence appropriée des Nations unies, afin d'examiner les lois et pratiques de l'Afrique du Sud relatives à la détention et d'émettre des recommandations".

M. Maguire faisait partie d'une délégation de membres du Congrès venue exprimer le 23 septembre, à l'ambassadeur Sole, son inquiétude à propos de la mort de Steve Biko.

À Johannesburg, un quotidien progouvernemental révèle que l'instruction sur les circonstances de la mort de Steve Biko, sera ouverte d'ici une semaine.

Le "Citizen Newspaper" (quotidien du citoyen) affirme que les journaux et les adversaires du gouvernement qui ont pratiquement rendu M. James Kruger, ministre de la Justice, responsable de la mort de Biko "auront vraisemblablement à avaler leurs paroles".

Le "Citizen Newspaper" estime que la diffusion de telles informations poussera certainement le gouvernement à instituer la censure de la presse au début de l'année prochaine.

Namibie: les pourparlers redémarrent aujourd'hui

PRETORIA (Reuter) — M. Pik Botha, ministre sud-africain des Affaires étrangères, a indiqué hier qu'il ren- contrerait aujourd'hui les ambassadeurs des cinq pays occidentaux membres du Conseil de sécurité des Nations unies pour de nouveaux entretiens sur l'indépendance de la Namibie.

Peu de détails du plan élaboré par ces cinq pays (France, Grande-Bretagne, États-Unis, Allemagne fédérale et Canada) et l'Afrique du Sud, ont filtré, mais la question fondamentale reste le retrait des troupes sud-africaines du territoire namibien.

De source proche des entretiens, on déclare toutefois que l'Afrique du Sud a proposé un

retrait progressif de ses troupes, à condition que prenne fin la guérilla latente et sporadique conduite dans le pays par le SWAPO (Organisation populaire du Sud-Ouest africain).

Actuellement, l'Afrique du Sud, qui gouverne le territoire namibien en vertu d'un mandat de la Société des nations plusieurs fois révoqué par les Nations unies, dispose de 4.000 à 5.000 soldats dans le nord du territoire.

Les propositions sud-africaines viseraient, dit-on de même source, à ne laisser qu'une force peu importante lorsque des élections multiraciales auraient lieu en Namibie.

Enfin, le Koweït a ajouté sa voix hier aux critiques des pays arabes au sujet des propositions américano-israéliennes touchant à la reconvo- cation de la conférence de Genève.

Le porte-parole du gouvernement, M. Abdul-Aziz Hussein, a précisé que l'émirat rejetait le "document de travail" américano-israélien parce qu'il comportait des conditions préalables à la reprise de la conférence.

Le porte-parole a déclaré qu'il ne s'attendait pas à voir le conflit israélo-arabe être réglé cette année, mais il a exprimé l'espoir que 1977 verrait les premiers pas vers un règlement négocié.

Le porte-parole a déclaré qu'il ne s'attendait pas à voir le conflit israélo-arabe être réglé cette année, mais il a exprimé l'espoir que 1977 verrait les premiers pas vers un règlement négocié.



DÉJEUNERS D'AFFAIRES

LE MIDI
SUR SEMAINE

320 est, rue notre dame
861-0876

Eddy Inc.

Enfin...
Une boutique pour l'homme chic où vous trouverez les dernières créations françaises et une ambiance à votre goût.

1110 RUE SHERBROOKE O.
MONTREAL.
Tél.: 842-2327
STATIONNEMENT ASSURÉ

Attrapez la balle!

(elle porte les messages.)



et taillez vos crayons à la moderne!

Deux idées-cadeaux géniales pour ceux qui aiment communiquer.
En haut: LA BALLE, SUR CHAÎNE, POUR LES MESSAGES

Il s'agit d'une grosse balle en liège, 6" de diamètre, suspendue à une chaîne de 4 pieds, pour épingler vos messages. Le tout comprend les épingles, l'esse, le crochet avec ancrs pour le mur ou le plafond. \$15.95

En bas: TAILLE-CRAYONS ÉLECTRIQUE SANS FIL

Modèle pyramidal avec lame rotative. Interrupteur automatique mis en marche par l'insertion ou le retrait du crayon. Une seule main suffit. 5 1/4" de haut. \$15.00

BIRKS
JOAILLIERS

Le FLSO dit avoir tué 450 Éthiopiens

MOGADISCIO (d'après Reuter) — Le Front de libération de la Somalie occidentale (FLSO) a annoncé hier avoir tué 150 militaires éthiopiens au cours de combats vendredi à 58 km à l'est de Harrar pour le contrôle de la chaîne montagneuse de l'est de l'Éthiopie.

Rapportées par le quotidien "Danab", l'organe du FLSO, ces informations font suite à celles, publiées samedi, faisant état de la mort de quelque 300 soldats éthiopiens au cours de combats près du verrou de Babile, sur la route de Jijiga à Harrar.

Entre-temps, l'Éthiopie a démenti vigoureusement une dépêche de l'agence Reuter selon laquelle un grand nombre d'étudiants de gauche ont été tués au cours de troubles politiques à Addis

Abeba ces deux dernières semaines.

Citant des sources diplomatiques dans la capitale éthiopienne, l'agence rapportait le 13 octobre que le nombre des activistes anti-gouvernementaux tués avait peut-être atteint 350.

Une déclaration du Centre d'information de la révolution éthiopienne citée par l'agence éthiopienne officielle "dément catégoriquement les allégations fausses et malveillantes de Reuter selon lesquelles le conseil militaire administratif provisoire aurait tué 500 étudiants partisans du parti marxiste Meison interdit".

Le Centre d'information n'explique pas pourquoi il mentionne le chiffre de 500 tués, que Reuter n'avait pas rapporté.

Détournement manqué

DJIBOUTI (Reuter) — Deux personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées dans une tentative de détournement aérien hier à Tadjourah, en république de Djibouti.

Deux hommes armés ont tenté de s'emparer d'un petit avion à places appartenant aux lignes intérieures de Djibouti. Pendant leur attaque manquée, le pilote de l'avion, un Français, a été tué, ainsi que

la mère du ministre de la Justice de Djibouti.

Les deux hommes appartiendraient à la tribu des Afars, qui domine la région de Tadjourah. De source digne de foi, on précise que l'incident semble être lié à la récente découverte de caches d'armes dans la région. Une partie de la population est favorable aux guerrilleros combattant en Éthiopie.

Péloquin

Pas d'imagination c'est achalant.
Pas d'imagination c'est fatigant.
Pas d'imagination c'est écœurant.
Pas d'imagination c'est pas possible.
Et quand on en a de l'imagination?
Vous voyez bien que vous en avez.

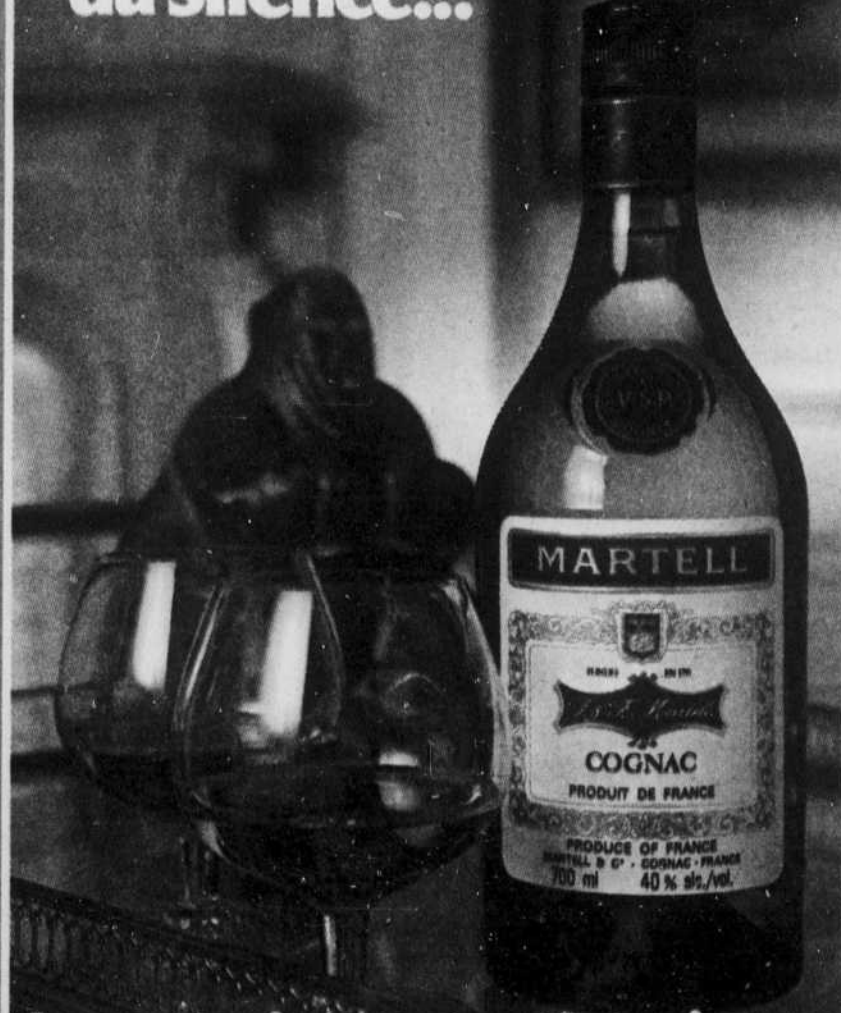
Inoxydables

Quand il est mort le poète c'est une journée qui n'a pas compté car il n'était jamais né!
La vie n'étant pas encore commencée.
Tout ce qui n'est pas éternel n'a jamais été.

Disponible dans les librairies

Beauchemin

la conspiration du silence...



les connaisseurs québécois ne partagent pas leurs secrets.

MARTELL, LE COGNAC LE PLUS VENDU EN FRANCE

Martell

des quatre coins du MONDE

Accident d'autocar: huit morts

MONTEBELLO, Afrique du Sud, (Reuter) — Au moins huit écoliers africains ont été tués et une centaine d'autres blessés, dont trente grièvement, quand l'énorme autocar qui les ramenait chez eux après avoir assisté à une réunion sportive est sorti de la route et s'est retourné. La catastrophe s'est produite samedi soir près de Montebello, dans la province du Natal.

L'opéré du Cap va bien

LE CAP (Reuter) — L'homme sur lequel le professeur Christian Barnard a greffé jeudi un cœur de chimpanzé, est un expert-comptable de cinquante-neuf ans du Cap, M. Benjamin Fortes, a précisé un porte-parole de l'hôpital Groote Schuur. L'état de santé du patient est satisfaisant, a-t-il été indiqué. M. Fortes a dû être conduit à nouveau vendredi soir dans la salle d'opération à la suite d'une hémorragie, mais la situation n'est pas grave. L'opération de jeudi, qui a duré quatre heures, fut une première mondiale. Le cœur greffé est appelé à suppléer aux insuffisances cardiaques subies par M. Fortes. En juin dernier, le professeur Barnard avait réalisé une opération similaire en recourant à un cœur de babouin mais le patient, une jeune femme de vingt-six ans, devait mourir six heures plus tard.

Joan Little s'est évadée

RALEIGH, Caroline du nord (AFP) — Joan Little, la jeune Noire qui avait été acquittée il y a deux ans, à l'issue d'un procès retentissant, du meurtre d'un gardien de prison qui l'avait violée, s'est évadée du pénitencier de Caroline du Nord, ont annoncé samedi soir les autorités. L'un des gardiens de la prison a déclaré ignorer comment la détenue était parvenue à s'enfuir. Joan Little purgeait une peine de sept à dix ans de prison pour vol avec effraction lorsqu'elle avait tué son geôlier d'un coup de pic à glace. Acquittée en août 1975 après un procès au cours duquel les passions raciales s'étaient données libre cours, elle avait réintégré sa prison pour terminer sa peine.

Dialogue difficile en Islande

REYKJAVIK, (AFP) — Les quelque 9,000 fonctionnaires et employés municipaux islandais, en grève depuis mardi dernier, poursuivent leur mouvement, six jours après l'échec des négociations salariales. Les fonctionnaires demandent des augmentations d'environ 16%, et un resserrement de l'éventail en faveur des bas salaires. 800 Islandais sont retenus à l'étranger tandis que les étrangers séjournant en Islande ne peuvent quitter l'île. Cette grève est la première du genre, les fonctionnaires n'ayant obtenu le droit de grève qu'en octobre 1976.

19 congrès de la CMT

COQ SUR MER, Belgique, (AFP) — Le 19ème congrès de la confédération mondiale du Travail (CMT) qui s'ouvre aujourd'hui à Coq-sur-Mer en Belgique pourrait marquer un tournant décisif dans l'histoire de cette organisation, la benjamine et la plus petite, avec 14 millions d'adhérents, des organisations syndicales mondiales. La CFDT (Confédération française démocratique du travail-socialiste autogestionnaire), la plus grande, avec la Confédération des syndicats chrétiens belges, des 86 organisations de 82 pays affiliées à la CMT, pourrait en effet décider, à l'issue du congrès, de quitter l'organisation syndicale mondiale. Selon la centrale française, la CMT devrait en effet tirer le bilan de son "inertie" et de son "inefficacité" et entamer un rapprochement avec la Confédération internationale des syndicats libres. "Il faut repenser et restructurer le syndicalisme mondial, a déclaré un responsable de la CFDT, et nous ne croyons plus cela possible par le biais d'une structure internationale et en tout cas pas la CMT."

Paul VI prépare une encyclique

CITE DU VATICAN, (AFP) — Paul VI préparait une encyclique sur la catéchèse dans le monde d'aujourd'hui. Le Cardinal Hyacinthe Thiaudoum, archevêque de Dakar, président du synode, a annoncé samedi à l'assemblée épiscopale que la majorité des pères synodaux ont estimé devoir remettre tout le matériel sur la question au souverain pontife pour qu'il puisse rédiger un document destiné à l'Eglise Universelle. Six groupes linguistiques ont souhaité un document synodal résumant les questions les plus importantes concernant la catéchèse. Ce document devrait servir au pape pour la préparation d'une éventuelle encyclique. Ils ont demandé aussi que les 200 pères synodaux adressent un message aux catéchistes du monde entier.

15 cas de peste bubonique

ATLANTA (AFP) — Il y a eu 15 cas de personnes atteintes de la peste bubonique aux Etats-Unis depuis le début de l'année, rapporte le Centre national des maladies contagieuses d'Atlanta, en Georgie. Sept des personnes atteintes de la peste bubonique sont des habitants de l'Etat du Nouveau-Mexique, trois de l'Arizona, une de l'Oregon et une autre du Colorado. Bien que les cas de peste bubonique ne soient pas particulièrement inhabituels dans tous ces états, ils sont surveillés très étroitement afin de déterminer s'ils sont propagés d'une personne à une autre, a déclaré un porte-parole du Centre national. Parmi les 15 personnes atteintes de la peste, deux d'entre elles, des habitants de la Californie, sont décédées.

Congrès de la Croix-Rouge

VIIENNE (Reuter) — Le président Nicolae Ceausescu a ouvert la 23e conférence de la Croix-Rouge internationale samedi à Bucarest en invitant l'Organisation humanitaire à prendre des positions plus engagées dans les affaires du monde. La Croix-Rouge doit participer aux campagnes internationales pour la paix, le désarmement et l'éradication de la pauvreté et de la faim dans le tiers monde, a-t-il dit dans son discours d'ouverture, rapporte l'agence de presse roumaine Agerepress. 650 délégués représentant 70 gouvernements et 184 sociétés de Croix-Rouge assistent à la Conférence qui durera six jours.

Un expert soviétique évoque les raisons de l'échec du Soyouz 25

MARSEILLE (Reuter) — En marge de la dernière journée des travaux de la 14ème réunion des experts français et soviétiques de l'espace, l'académicien Boris Petrov, président d'Inter-Cosmos, organisme couvrant l'ensemble des opérations spatiales en URSS, a évoqué samedi soir à Marseille les causes de l'échec de la mission "Soyouz 25" au début de la semaine.

Chaque expérience soviétique dans l'espace, a-t-il dit, consiste à tester de nouveaux équipements en plus de l'objectif scientifique.

"Pour Soyouz 25, au moment où le vaisseau est passé du pilotage automatique aux commandes manuelles pour rejoindre la plate-forme "Sal-

liout 6", il y avait un passage particulièrement difficile: c'était l'approche. Or, du sol, nous avons noté des analyses différentes des paramètres, dans cette phase délicate, par rapport à ce que nous avions prévu. Si l'on note quelque chose d'anormal, il est nécessaire d'annuler et de refaire l'opération, a souligné M. Petrov. Nous avons donc décidé de rappeler le vaisseau spatial sur terre afin d'étudier de plus près le pourquoi de la différence d'analyse.

"Je pense que cette décision était sage et juste, car on ne peut risquer la vie de deux cosmonautes", a-t-il ajouté.

M. Petrov a indiqué qu'un "Soyouz 26" habité serait lancé prochainement.

PROFESSEURS DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE

Demandés

Une industrie de Kingston, Ontario, cherche des professeurs de français langue seconde.

Entrée en fonction:

Novembre et janvier.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 21 octobre 1977 à:

Le Devoir
Dossier # 2757
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

TRADUCTEUR (Homme ou Femme)

Les Laboratoires Abbott Limitée sont à la recherche d'un traducteur pour leur service de traduction à Montréal.

Le titulaire traduira des textes médicaux et pharmaceutiques de l'anglais au français et participera à la révision de ces textes.

Le candidat possède un diplôme universitaire en traduction et une expérience pertinente dans un domaine connexe.

Le salaire est fonction de l'expérience et de la compétence. Gamme intéressante d'avantage sociaux.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec:

Diane LeBlanc
Responsable, Secteur Emploi
341-6880, poste 116

Laboratoires Abbott, Limitée
C.P. 6150 • Montréal, Québec, H3C 3K6

COMMISSION SCOLAIRE SAINT-EXUPÉRY

La Commission scolaire Saint-Exupéry, commission scolaire élémentaire, recherche un:

DIRECTEUR DES SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT ET DES SERVICES AUX ÉLÈVES

Attributions:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services de l'enseignement et des services aux élèves, planifie, organise, coordonne et évalue l'enseignement dispensé par la commission scolaire, les centres de documentation et un ensemble d'activités: orientation, psychologie, culte et pastorale, services sociaux, services de santé, sports et loisirs qui, avec les activités d'enseignement, sont orientés vers la formation intégrale de l'élève.

Il avise le directeur général et assiste les principaux d'école et dirige le personnel de son service au sujet de l'organisation de l'enseignement, des programmes d'études, des méthodes, techniques et documents d'enseignement, des modes d'évaluation et de contrôle de l'enseignement, au sujet des services de consultation à offrir aux étudiants et au sujet des programmes d'activités étudiantes et de leur intégration à la vie scolaire.

Il anime le personnel d'enseignement et le personnel affecté aux services aux élèves.

Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

D'une façon plus particulière, il:

- 1) Coordonne toutes les activités rattachées aux services de l'enseignement et de la vie étudiante;
- 2) Assure le développement de tous les enseignants sous la responsabilité de la commission scolaire;
- 3) Veille à ce que les objectifs pédagogiques éducatifs fixés par la commission scolaire soient réalisés dans les écoles;
- 4) Reçoit l'aide de conseillers et de coordonnateurs dans les secteurs les plus spécialisés;
- 5) Travaille en étroite collaboration avec le directeur des services au personnel afin de recruter, sélectionner et orienter les membres de son personnel et le personnel enseignant;
- 6) Prépare un budget conforme aux besoins de cette direction et est directement responsable de son administration;
- 7) Remet au directeur général un rapport annuel sur les activités du directeur, sur celles de toute la direction, en indiquant les projets de développement envisagés;
- 8) Organise et administre un secrétariat pédagogique, tient à jour les dossiers des élèves, de l'inscription, des absences, etc.;
- 9) Remplit toutes les tâches confiées par le directeur général dans les domaines qui relèvent de la compétence de cette direction;
- 10) Participe à l'organisation du transport en collaboration avec le directeur des services financiers et de l'équipement.

Qualifications minimales requises:

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié.
- Huit (8) années d'expérience pertinente dont au moins trois (3) dans un emploi de cadre.
- Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre de l'Éducation.

Salaire:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation du Québec: \$20,528.00 à \$34,990.00.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 28 octobre 1977, 16h, en indiquant sur l'enveloppe:

Poste de: Directeur des services de l'enseignement

Monsieur Conrad Bacon, directeur général,
Commission scolaire Saint-Exupéry
790, boulevard Quinn
Case postale 239, succursale "A"
LONGUEUIL, Qué.
J4H 2N5

DIRECTEUR DES FINANCES

L'École nationale d'administration publique est à la recherche d'un DIRECTEUR DES FINANCES.

SOMMAIRE DE LA FONCTION:

Sous la responsabilité du directeur des services administratifs, le directeur des finances dirige les activités relatives aux finances, à la paie et à la comptabilité.

TACHES ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES:

- Il est responsable de l'enregistrement des données financières de l'École et assure le contrôle budgétaire.
- Il prépare les états financiers périodiques et annuels de l'École.
- Il voit à l'application du plan et du cadre comptables de l'École.
- Il prévoit les mouvements de trésorerie de l'École et recommande les placements de fonds ou les emprunts requis.
- Il effectue les analyses financières requises par le fonctionnement de l'École.
- Il assiste et conseille les gestionnaires dans le domaine de la gestion financière.

EXIGENCES:

Détener un diplôme universitaire de premier cycle en sciences de l'administration. Avoir un minimum de cinq (5) années d'expérience dont trois (3) dans la gestion financière et deux (2) dans une fonction de management.

LIEU DE TRAVAIL: Pavillon Saint-Amable, Québec.

TRAITEMENT: Selon les qualifications et l'expérience.

Seules les candidatures écrites reçues avant le 28 octobre 1977 seront retenues.

Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae complet au:

Directeur des services administratifs
École nationale d'administration publique
625, rue Saint-Amable, Québec G1R 2G5

ou

École nationale d'administration publique
9,900, rue d'Auteuil, Montréal, Québec H3L 2K1

Université du Québec

École nationale d'administration publique

CARRIÈRES ET PROFESSIONS



Canadian
Broadcasting
Corporation

Société
Radio-
Canada

JOURNALISTES

La Société Radio-Canada à Québec recherche des candidats, hommes ou femmes, intéressés(e)s à faire carrière dans l'information radio-phonique et télévisuelle.

Exigences:

- diplôme universitaire de premier cycle en sciences humaines ou en sciences pures
- expérience d'au moins cinq années de travail dans la pratique de l'une ou l'autre de ces disciplines.

Champ de travail:

- exercice du journalisme parlé dans les secteurs de l'environnement, l'éducation, l'aménagement urbain, les affaires sociales et l'agro-alimentaire.

Lieu de travail:

- Radio-Canada, Québec
- CBVT et CBV-AM

Les offres de services devront parvenir avant le vendredi 21 octobre à 18:00 heures au:

Service des Ressources Humaines
a/s M. Claude Duguay
2475, boul. Laurier
Case postale 10,400
Ste-Foy, Qué.
G1V 2X2

ANIMATRICE(TEUR)

Expérience dans le cuir et animation avec jeunes de 11 à 16 ans, pour Centre dans le Plateau Mont-Royal. Se présenter du 17 oct. au 20 oct. de 1 heure à 4 heures, 4355 Delanaudière, 3ième étage. Tél.: 523-5852.

ADJOINT AUX VICE-PRÉSIDENT À L'EXPLOITATION

Pour fabrication d'appareil d'éclairage fluorescent, responsable des: section génie industriel, section, section des transports, section maintenance électrique et mécanique, section conception d'outillage.

Compétence requise:

- diplôme en génie ou équivalent.
- 15 ans d'expérience.
- parfait bilingue.

Poste:

À Montréal

Salaire:

Selon compétence.

Poser sa candidature:

Paul D. Villers
Electrolier G.T.E. Sylvania
8501 est, rue Jarry
Ville d'Anjou, H1J 1H7
352-2550

NOTRE RUBRIQUE Carrières et professions

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 45¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service complet de cases postales et du retour du courrier ne coûte qu'un dollar et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Compétence:

211, rue du St-Sacrement
Montréal - Tél. 844-3361

Christine Légaré

COMPTABILITÉ

APPELÉZ MARTIN SHAW

SUPERVISEUR DE LA COMPTABILITÉ - "West-Island" - Diplôme - Minimum 2 ans d'expérience Industrielle - Bilingue - \$14,000

GÉRANT DU PRIX DE REVIENT Bilingue - Gradué RIA - Prix de revient standard - \$20,000

CONTRÔLEUR - CA OU ÉQUIVALENT - Bilingue - Centre-ville - \$20,000

COMPTABLE ADMINISTRATEUR - CA - Planification financière et contrôle - Bilingue - \$25,000

ASSISTANT COMPTABLE EN CHEF - Diplôme - Secteur NDG - Bilingue - Comptabilité générale - Exp. industrielle - \$16,000

CHEF COMPTABLE - Secteur Côte Vertu - B. Comm. - Bilingue - 2 ans d'exp. - Supervision - \$15,000

CÔTE NORD - Sept-Îles - Gradués d'université - CA, CGA ou RIA - Exp. dans la taxation industrielle - Vérification, prix de revient et comptabilité générale - Bilingue - \$20 à 30,000

OFFICIER À LA TAXATION - Minimum 5 ans d'exp. industrielle - Doit être familier avec les taxes Canadiennes et Américaines - Situé à Winnipeg - Bilingue - \$40,000

VILLE LASALLE - Comptabilité générale - Diplôme - Bilingue - \$15,000

COMPTABLE ADMINISTRATEUR - CA avec un minimum de 2 ans d'expérience industrielle. Bilingue. \$25,000

TECHNIQUE

APPELÉZ JEAN PIERRE GRAS

TECHNICIENS EN ÉLECTRONIQUE - Ordinateur à Montréal - \$13,000 + auto - Québec - \$18,000 - Trois-Rivières \$12,000 + auto.

CHIMISTE - Expérience en cosmétique pour R & D - \$20,000

DESSINATEUR MÉCANIQUE - Junior - Tuyauterie, convoyeurs, etc. - Excellente compagnie. \$12-13,000

FORMULATEUR DE PEINTURE - (SR) - Excellente compagnie jusqu'à \$22,000

SURVEILLANT DE MAINTENANCE MÉCANIQUE D'USINE - Montréal - Cie d'alimentation. \$18,000

TECHNICIEN EN GÉNIE INDUSTRIEL - Excellente compagnie à Montréal - Bonnes conditions - jusqu'à \$16,000

ADMINISTRATION & PRODUCTION
APPELÉZ JEAN-PIERRE GRAS

DIRECTEUR D'USINE - Ingé-

nier ou chimiste - Expérience en procédés et gérance de production - \$28,000

SURVEILLANT DE PRODUCTION - Cie d'Alimentation. \$16,000

CONTREMAÎTRE DE PRODUCTION - Équipement lourd ou moyen à Sorel - Québec. \$19,000

GÉRANT DE CRÉDIT - Bilingue - Expérience en comptabilité - Excellente opportunité. \$16,000

MACHINISTE - CONTREMAÎTRE - Expérience de maintenance - \$18,000

PROGRAMMEUR N/C - Systèmes MDSI - COMPACT II - \$15,000 +

ALIMENTATION - H.R.I. - Exp. \$15,000 + auto

PRODUITS CHIMIQUES INDUSTRIELS - Deux (2) postes. \$14,000 à \$18,000 + auto

ALIMENTATION - Aux supermarchés - \$13,000 + auto

REPRÉSENTANT - Auprès de la profession médicale, des hôpitaux, etc. - Exp. \$18,000 + auto

MARKETING - Co-ordonnateur des budgets et contrôles du Dept. de marketing. \$14 à \$16,000

DÉBUTANT - Ventes - 13 ans de scolarité. \$12,000 + auto

VENTES DE PUBLICITÉ NATIONALE - Exp. \$20,000 + ail.

CONTRÔLES DE VITESSES VARIABLES - Exp. \$20,000, auto

GÉNIE

APPELÉZ JEAN-PIERRE GRAS

INGÉNIEURS MÉCANIQUES - PROJETS. Joliette - \$22,000

Ottawa - \$22,000

Sorel - \$25,000

INGÉNIEURS ÉLECTRIQUES - Senior - Hull - \$25,000

Sorel - \$24,000

INGÉNIEUR INDUSTRIEL - Sorel - \$25,000 +

INGÉNIEURS CHIMIQUES - Hull - \$23,000

Procédés - Montréal - \$19,000

VENTES

APPELÉZ JEAN-PIERRE JASMIN

ALIMENTATION - Exp. \$25,000 + auto

ALIMENTATION - Hôtels/Restaurants - Débutant. \$15,000, ail.

FOURNITURES MÉDICALES - Débutant. \$18,000 + auto

ALIMENTATION - Débutant. \$13,000 + auto

VENTES

APPELÉZ RICHARD D'AUTEUIL

SYSTÈMES DE SÉCURITÉ - Industriels et commerciaux. \$16 à \$20,000 + auto

SYSTÈMES DE PROTECTION - Incendie \$16 à \$20,000 + auto

VENTES PAR DISTRIBUTEURS Alarms, carillons, détecteurs de fumée \$16 à \$18,000 + auto

GÉRANT - Équipement - Outillage - \$18 à \$20,000 + auto

PRODUITS CHIMIQUES - Résines. \$20,000 + auto

FORMULES D'AFFAIRES \$12 à \$18,000

APPAREILS À DICTÉE \$14 à \$15,000

FOURNITURES EN SOUDURE \$14 à \$15,000

REPRÉSENTANT PÉTROLIER \$12 à \$14,000 + auto

ÉQUIPEMENT DE COMPTABILITÉ - Débutant - (Diplôme universitaire). \$12,500.00 et plus

VENTES ET MARKETING

APPELÉZ JACQUES RACETTE

PRODUITS PÉTROCHIMIQUES Aux industries de raffinage. \$30,000 + auto

ASSURANCES COLLECTIVES Représentant de service. \$11,500 + auto

MACHINERIE EN ARTS GRAPHIQUES - Exp. des ventes de machines. Salaire & Comm. \$20,000 + auto



La maison dite de Montcalm aurait servi de résidence et de quartier général au chef des troupes françaises à la veille de la bataille des Plaines d'Abraham, en 1759. Il ne nous reste de cette maison que des photographies...

Espoir de guérison pour le plus mortel des cancers

par Gilles Provost

Le cancer du poumon est probablement le plus mortel des cancers puisque moins de 10% des victimes survivent plus de cinq ans après la découverte de la maladie mais cette situation pourrait changer de façon notable grâce à de nouvelles techniques (encore expérimentales) de détection et de traitement précoces de cette maladie.

C'est ce qu'a affirmé au DEVOIR le docteur Pierre Band, directeur du groupe de recherche clinique à l'Institut du cancer de Montréal. Le docteur Band et son équipe travaillent surtout sur les travailleurs de l'uranium des mines de l'Alberta, (particulièrement sujets au cancer du poumon à cause des radiations) et ils veulent poursuivre bientôt leurs travaux auprès des travailleurs de l'amiante, au Québec.

Grâce aux travaux de M. Saccomano, de la région minière du Colorado, aux États-Unis, on sait depuis plusieurs années que l'analyse cytologique du mucus pulmonaire permet de détecter des cellules cancéreuses de trois à cinq ans avant que la tumeur cancéreuse ne soit visible à la radiographie, rappelle M. Band. De plus, il y a, avant cela, une autre période de trois à cinq ans pendant laquelle on trouve des cellules "atypiques" ou "pré-cancéreuses".

Dans presque tous les cas étudiés par M. Saccomano, l'apparition de telles cellules atypiques avait mené irrémédiablement à des cancers officiels du poumon quelques années plus tard.

Jusqu'à maintenant, souligne M. Band, ces connaissances n'ont guère eu d'utilité parce qu'on ne connaissait aucun moyen de modifier l'évolution de la maladie. On pouvait tout au plus demander au patient de cesser de fumer et l'isoler de son milieu de travail contaminé mais il était déjà trop tard pour que ces mesures soient vraiment efficaces.

Deux développements majeurs sont intervenus depuis quelques années pour modifier cette situation:

D'une part, il y a eu la technique de l'exploration sélective des bronches qui permet d'aspirer des cellules provenant d'un endroit très particulier des poumons. De la sorte, on peut identifier

la localisation de tumeurs microscopiques indétectables aux rayons X dès que l'étude du mucus révèle la présence de quelques cellules cancéreuses.

Avec les nouveaux bronchoscopes flexibles fabriqués à base de fibres optiques, il est aussi possible depuis quelques années d'explorer visuellement toutes les parties du poumon qu'on désire (ou presque) et on peut ainsi exciser les tumeurs microscopiques qu'on a décelées. Bien que l'expérience soit trop récente pour la juger vraiment, on espère que ce traitement précoce prolongera grandement la survie.

D'autre part, M. Band a souligné qu'on vient de découvrir des produits chimiques assez semblables à la vitamine A qui permettent, chez des animaux de laboratoire, de traiter l'atypie cellulaire et de la faire régresser. En somme, ces médicaments nouveaux permettraient de guérir le cancer du poumon avant même qu'il n'apparaisse vraiment.

M. Band précise que l'on commence à peine l'expérimentation humaine et que d'autres produits devront peut-être être mis au point. Toutefois il affirme que cette forme de "chimio-prévention" est une voie d'avenir très intéressante.

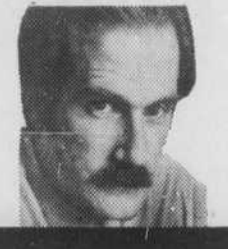
Ces techniques nouvelles de dépistage systématique ne peuvent évidemment pas être appliquées universellement et elles restent d'usage très difficile même pour des groupes réduits particulièrement vulnérables. Par exemple, la bronchoscopie détaillée avec le système des fibres optiques exige une anesthésie générale et dure deux heures environ!

Quoi qu'il en soit, M. Bond soutient que les travailleurs de l'uranium ou de l'amiante devraient bénéficier dès maintenant d'un dépistage systématique par l'analyse cytologique des expectorations. De la sorte, on pourrait au moins détecter les individus menacés jusqu'à dix ans avant que la tumeur cancéreuse ne soit visible aux rayons X et les chances de traitement seraient augmentées d'autant. De plus, les progrès médicaux sont tellement rapides dans ce domaine qu'il serait probablement possible de les traiter réellement dans quelques années à peine.

Après la tragédie de Beauport...

patrimoine

par ALAIN DUHAMEL



place d'une aire de protection de 500 pieds. Une aire de protection devient réelle lorsque tous les propriétaires touchés en sont informés. Le gouvernement québécois a classé la maison Edouard T. Parent en 1965. L'Assemblée nationale a adopté la Loi des biens culturels avec le concept de l'aire de protection de 500 pieds en 1972. En 1977, l'aire de protection de la maison Parent n'était pas encore homologuée et ne pouvait donc atteindre la maison dite de Montcalm.

En juin 1977, le ministère des Affaires culturelles a publié, dans la série des cahiers du patrimoine, "Beauport de la côte à l'arrière-pays". Son auteur, M. Michel Dufresne écrit dans un chapitre intitulé "Le Vieux-Beauport, un centre historique en désintégration?" l'avertissement suivant: "On aura donc assisté, durant cette période (depuis 1925), à un processus assez rapide de désintégration du patrimoine immobilier, ce malgré la déclaration d'un arrondissement historique à cet endroit le 4 mai

1964 (...). Or, un examen des contraintes infrastructurelles et des pressions socio-économiques, actuelles et projetées, nous fait craindre une autre diminution de plus de 20 pour cent du stock immobilier patrimonial à l'intérieur du secteur d'ici l'an 2000."

L'étude de M. Dufresne portait essentiellement sur la partie sud-ouest de la côte de Beauport, une région particulièrement riche en maisons anciennes.

Le musée des Beaux-Arts de Montréal présentera, du 21 octobre au 20 novembre, une exposition sur le thème de l'art du Québec au lendemain de la conquête. Elle comprend 70 peintures, gravures, dessins et sculptures et une trentaine de travaux d'orfèvre.

L'exposition s'accompagne d'une série de cinq conférences et d'un colloque sur l'art au Québec pendant les premières 30 années du nouveau régime. Le colloque aura lieu le samedi 29 octobre, de 9 h 30 à 17 h 30. Les conférences auront lieu à l'auditorium

Maxwell-Cummings du musée des Beaux-Arts, rue Sherbrooke, le 12 octobre, le 19 octobre, le 26 octobre, le 2 novembre et le 9 novembre à 17 h 30.

La conquête a radicalement changé la situation politique, économique et sociale de la Nouvelle-France. Coupés de leurs origines, les Québécois ont longtemps gardé les traditions, particulièrement en milieu rural. En milieu urbain, la nouvelle élite réussit à mener une vie intellectuelle et sociale suffisamment développée pour permettre à l'art de s'exprimer. Dans le pays d'alors nait peu à peu avec de modestes moyens une culture originale.

Héritage-Canada a décerné au mouvement Sauvons Montréal son prix spécial d'excellence, pour la publication de son mensuel SOS Montréal.

Il s'agit d'un périodique qui, en plus de fournir des renseignements sur l'activité du mouvement, s'intéresse particulièrement à la conservation des immeubles et à l'aménagement de la métropole. Son tirage est d'environ 2,000 exemplaires.

De plus, Héritage-Canada a décerné un prix d'honneur à la firme d'architectes Desnoyers, Mercure, Gagnon et Shepard, de Montréal, pour le projet de rénovation de maisons centennaires, rue University, (Les jardins Prince

Arthur) et pour le projet de recyclage de deux entrepôts dans l'arrondissement historique de Montréal. Il s'agit des Cours Le Royer où les architectes ont conçu l'aménagement de près de 250 logements. Cette firme montréalaise partage ce prix avec une autre firme d'architecte, Stechesen, Frederickson et Katz, de Winnipeg, laquelle a renoué un immeuble de trois étages dans cette région.

Héritage-Canada a aussi décerné un prix d'honneur à Louis et Judith Dubuc, de Dorion, pour la restauration de la maison Trestler, au lac des Deux-Montagnes. Cette maison, classée par le ministère des Affaires culturelles et par la Commission des lieux historiques du Canada, fut construite entre 1798 et 1806 par un mercenaire d'origine allemande, Jean-Joseph Trestler. Neut été de l'intervention des Dubuc, cette imposante demeure aurait été perdue pour le patrimoine national.

Cette fondation, créée en 1973 par le gouvernement fédéral, a remis cinq prix d'excellence en information à la Société historique d'Atlin, en Colombie britannique, à Edith Patterson Risk, de Winnipeg, à la Fondation Héritage de Fredericton, à Monique Duval, du Soleil de Québec et à Howard V. Walker, du Globe and Mail de Toronto.

Chaque année, Héritage-Canada décerne prix et récompenses, dans le but d'encourager des personnes et des groupes à contribuer à la sauvegarde du patrimoine et à le faire connaître à leurs concitoyens.

La banque TD baisse son taux de nouveau!!!

Maintenant 11 1/2% pour les prêts "auto-neuve."

Le 12 septembre, la banque TD avait baissé son taux de prêt pour l'achat d'une voiture neuve. Maintenant, la banque TD vient de baisser son taux... de nouveau! A 11 1/2%. Ce nouveau taux, encore plus bas, est consenti pour l'achat d'une voiture flamboyante neuve seulement, avec des versements s'échelonnant sur 36 mois ou moins.

Toutes les banques ne sont pas pareilles. Donc, avant de décider où vous allez acheter votre voiture neuve, décidez où vous allez faire l'emprunt. Assurez-vous d'obtenir le taux bancaire le plus bas pour l'achat d'une voiture neuve. La banque TD a de nouveau baissé son taux parce qu'elle tient à vous

aider et à faire affaire avec vous. Voilà pourquoi, vous trouverez que les taux de la banque TD sont très concurrentiels, même pour les autres prêts-budget personnels. Alors, s'il vous faut un prêt, passez d'abord à la banque TD.



VALIDE A PARTIR DU 14 OCTOBRE 1977				
Montant de l'emprunt	Durée (Mois)	Coût de l'emprunt	Montant à rembourser	Remboursement mensuel
\$1,500	18 mois	\$ 140.34	\$1,640.34	\$ 91.13
3,000	24 mois	372.48	3,372.48	140.52
4,000	30 mois	621.50	4,621.50	154.05
5,000	36 mois	855.85	5,855.85	177.45
6,000	36 mois	1,122.96	7,122.96	197.86

Taux d'intérêt annuel nominal: 11 1/2% par année.

36 mois ou moins.

Perspectives d'Europe de l'Ouest

Le commerce: possibilités et problèmes

Ce séminaire réunit des hommes d'affaires, des délégués commerciaux et des spécialistes de divers secteurs de l'industrie habitués à faire affaire en Europe de l'Ouest.

Après la présentation officielle et le travail en atelier, ceux qui le désirent pourront prendre rendez-vous avec les délégués commerciaux en poste à Bonn, Bruxelles, Londres, Madrid, Paris, Rome et Stockholm, ainsi qu'avec les spécialistes des divers secteurs industriels et commerciaux.

Les ateliers de secteurs sur les produits alimentaires, les biens de consommation, la machinerie industrielle et le matériel de transport, le matériel électrique et électronique et les produits forestiers et miniers constitueront un forum unique de discussions des possibilités de coopération industrielle et d'exportation.

JEUDI, le 20 octobre, VENDREDI, le 21 octobre
REGENCE, HYATT
777, rue Université
Montréal

Pour plus de renseignements, s'adresser à:
Bureau régional du ministère de l'Industrie et du Commerce
Pièce 2124, Place Victoria
Montréal (514) 283-3522 283-3546

entreprise
CANADA
entreprise

Gouvernement du Canada
Government of Canada
Industrie et Commerce
Industry, Trade and Commerce



A la banque TD, on veut t'aider.

"Abriés Désabriés" montée par La Manufacture

Un spectacle original mais hésitant

par Adrien Gruslin

L'idée même d'Abriés Désabriés de Michel Garneau est séduisante. Offrir une variation poético-théâtrale sur le thème de l'amour en se basant sur la structure du set carré, constitue une entreprise aussi audacieuse qu'originale. Seul un dramaturge de la trempe de l'auteur de *Quatre à Quatre* peut réussir un semblable tour de force. Et le spectacle de La Manufacture, présenté au Centre d'Essai de l'Université de Montréal jusqu'au 5 novembre, sert à merveille, malgré certaines faiblesses, le texte du poète.

Abriés Désabriés nous réserve la belle, musicale et couteuse parodie de Michel Garneau, celle qui oscille entre le quotidien trivial et l'image rêvée. De la poésie naît une réalité qui à son tour suscite une poésie s'ouvrant sur un réel renouvelé. La pièce montée par La Manufacture reprend, sur une base élargie, le propos des *Célébrations*. Mais alors que ce dernier cas mettait en présence un couple réaliste clairement identifiable, Abriés... élimine le personnage pour ne retenir que la binarité femme-homme à travers quatre couples non situés socialement, et forcément exemplaires.

La pièce aborde tous les thèmes de l'amour: possession, jalousie, séparation, terrible quotidien, compréhension, image, réalité, etc., pour en arriver au vœu profond de l'être: "J'apprendrai à mieux t'aimer dans le réel, à mieux t'aimer que l'amour même."

Avec ce texte, Michel Garneau relève un défi formel très intéressant. Lier chant, danse, call et scènes dramatiques dans une oeuvre dont le rythme tient du rituel du set carré, permet au théâtre de s'enrichir du folklore. Une telle entreprise nécessite une rigueur extrême d'exécution de la part de tous les membres de la production. Il faudra quelques représentations au groupe de La Manufacture avant d'atteindre l'harmonie désirée.

Pour l'instant, tous les éléments sont présents: un bon texte (trop court cependant car le spectacle ne fait qu'une heure), une musique dépareillée avec Pierre Murray (violon), Mathieu Léger (batterie) et Michel Dubuc (guitare), le tout dans un dispositif scénique aussi inventif qu'esthétique de Claude Pelletier (décors et costumes) et Daniel Simard (mise en scène). Tous les éléments semblent réglés avec la plus grande minutie.

Pourtant le soir de la première, la présentation n'était pas tout à fait au point. Régulièrement les calls et la danse enterraient le son du violon et les paroles des chansons se perdaient derrière la musique pourtant aussi douce que simple et belle. En somme le spectateur en perdait des bouts. Cette difficulté d'audition était imputable à la faiblesse de la voix de certains comédiens. Ajoutons à cela quelques débuts hésitants — normalité d'un premier soir — et certaines fausses notes de la part des chanteurs-acteurs, ce

qui explique qu'Abriés Désabriés n'a jamais atteint toute la force qu'elle aurait pu acquérir.

Si les signaux de départ se sont sûrement déjà ajustés à l'heure où ces lignes paraissent, si le dosage musique-paroles est nécessairement allé en s'améliorant, il faut bien avouer que le timbre de voix de certains chanteurs res-

tera faiblir et difficile à comprendre. C'est dommage mais il s'agit là d'une faiblesse qui apparaît régulièrement dans les spectacles de théâtre qui font appel au chant et à la musique. En dépit de cette dimension, les huit comédiens: Louise Gamache, Michèle Léger, Christiane Raymond, Anouk Simard, Yves L'Abbé, Robert Lalonde, Jacques La-

valle et Robert Marien se révèlent habiles danseurs et calculateurs.

Abriés Désabriés fascine par la double musicalité du verbe et des instruments musicaux. Danses et calls y sont particulièrement forts. Le dosage des chansons laisse cependant à désirer dans ce spectacle trop court, original et pas tout à fait au point.



Christiane Raymond et Robert Marien, deux des interprètes d'Abriés Désabriés de Michel Garneau, présentée par La Manufacture au Centre d'Essai de l'Université de Montréal jusqu'au 5 novembre.

vient de paraître

par Angèle Dagenais

aux Éditions Québec Amérique:

Le docteur U.E. Hasler médecin et psychopathe allemand convaincu que des forces thérapeutiques sommeillent en nous, propose dans *La santé du corps et de l'esprit* des moyens de les éveiller et de les mobiliser afin de se garder en bonne santé et de se guérir lorsqu'on est malade, déprimé et accablé par le stress de la vie. Cette théorie se fonde évidemment sur la croyance que les perturbations de l'équilibre psychique entraînent obligatoirement tôt ou tard des troubles physiques et des maladies, comme l'a prouvé de manière convaincante la médecine psychosomatique. *La santé du corps et de l'esprit* par le Dr U.E. Hasler.

Dans *La puissance de votre esprit*, manuel de psychologie pratique à la portée de tous, le Dr. Schmidhauser indique la démarche à suivre pour: acquérir une meilleure concentration; améliorer la mémoire; supprimer inhibitions, stress et complexes; dominer la maladie; vaincre les perturbations dans le rythme de vie et de sommeil; apprendre à regarder et à écouter ce qui se passe à l'intérieur de soi; développer les forces psychiques et même le sixième sens; faire de sa vie une perpétuelle réussite dans la santé et le bonheur. *La puissance de votre esprit* par le Dr. H. Schmidhauser.

aux Éditions Beauchemin:

Dans son récent ouvrage, *Diète totale — pour un amaigrissement contrôlé*, le Dr Yvon Scheffer, spécialiste du traitement des maladies liées à l'obésité, affirme que l'obésité est une maladie qui doit se soigner avec la volonté du patient. Il ne s'agit plus d'une diète alimentaire plus ou moins efficace après quelques mois mais bien d'une transformation totale d'un régime de vie: un amaigrissement contrôlé médicalement et une continuité dans l'action volontaire par la communication subliminale. "Dans le régime total, la science et le bon sens se sont donnés rendez-vous. Mettez-vous à l'écoute de votre corps..." *Diète totale* par Yvon Scheffer, m.d.

Claude Pélouquin — Pêlo — lance son dernier recueil de poèmes intitulé *Inoxidables*. Sur un papier rose-gris, les *Inoxidables* sont autant

d'écrits savamment "paysagés" qui font oublier complètement qu'il y a une crise mondiale du papier. Deux lignes noircissent une belle page, parfois une seule, parfois plus, d'une pensée usée et plus très originale; ex. "Il dit à sa fille: Ta mère s'est fait avorter..." ou encore "Comme il était beau ce cimetière mal entretenu et comme il était dégueulasse ce beau cimetière blanc à Pise" ou encore "Tous les amoureux de la musique ont fait quelque chose d'agrandissant pour l'homme", etc. et ça continue, à mourir d'ennui. Seule la couverture du volume montrant l'épaulle nue de ce cher Pêlo, lèvres roses et lunettes teintées vertes met un peu de couleur sur cette grisaille...

aux Éditions de l'Aurore:

Cette maison a réédité, revu et mis à jour le dossier que la revue "Mainmise" publiait en 1971, en numéro spécial, sur *La Marijuana*. Ce numéro spécial, vite épuisé à fait date. Très sérieusement documenté, on y présentait la marijuana sous ses différents aspects: qui reste l'un des meilleurs publiés en français sur le sujet, Georges Khal et Jean Basile, ont complété leur travail de recherche pour présenter cette nouvelle édition. Cette herbe est en effet à l'ordre du jour depuis plus de dix ans déjà. Drogue culturelle connue depuis toujours elle a été remise à la mode dans les années de la contre-culture et n'a cessé depuis d'être au centre de maints débats. Ce livre est sans doute un dossier important voire indispensable pour qui veut comprendre l'un des problèmes de notre époque. *La Marijuana* par Georges Khal et Jean Basile, 216 pages, \$9.95.

Préface par Georges Khal et traduit de l'américain par Michel Chevrier, l'ouvrage du "pape" de la contre-culture, Timothy Leary intitulé *Neurologique*, ouvre une nouvelle réflexion sur le "mental" de l'individu ainsi que sur les maladies de l'esprit que l'on qualifie trop vite de folie. Dans cet ouvrage, l'ancien professeur à Harvard propose une politique de la conscience qui débouche sur une "Déclaration des droits neurologiques de la personne" d'après laquelle chaque individu a un droit inaliénable de transformer sa conscience à son gré selon les moyens qu'il choisit. *Neurologique* par Timothy Leary, 102 pages, \$5.50.

Le dernier roman d'Anne Philippe

"Un été près de la mer"

par Renée Rowan

L'été, cette année-là, semblait sans fin. Le bonheur aussi. La joie d'être ensemble en vacances — des enfants et des parents, des amis, une femme qui attend pour bientôt son premier né — la mer si engageante, le temps des vendanges.

Un été près de la mer est enveloppant de calme, de sérénité, mais on sent sournoisement poindre le malheur. On ne sait quelle forme il prendra, mais il est là, dans l'ombre. On le sent par un mot, une phrase dite comme ça, au hasard d'une conversation... "Tu as remarqué, quand on est le plus heureux on pense à la mort, ou c'est peut-être quand on est en deuil?"

C'est tout l'art d'Anne Philippe, à partir d'un détail, de créer un climat de sérénité, de joie saine, mais aussi d'un angoisse indéfinissable: la haute pierre de granit dont l'équilibre est menaçant, l'air et la terre à ce point immobiles qu'on dirait qu'ils ont cessé de respirer, la chute des feuilles que pendant de longs étés Elsa ne peut supporter, le vieux chien tué bêtement dont elle caresse le poil encore chaud... La mort rode sous différentes formes, mais elle est au

coeur même de ce dernier roman d'Anne Philippe, un roman où tout est suggéré plutôt que dit, qui se lit plus facilement qu'il ne se raconte, un roman à la fois très poétique et tout en sentiments, sentiments entre mari et femme, amant et amante, enfants et parents. Une phrase suffit à faire surgir les grands problèmes actuels, que ce soit les problèmes de l'éducation de l'adolescent qui découvre la vie, de la famille qui se défait et se refait... avec la mort qui

revient encore: "Est-ce que celle d'un père ou d'une mère est moins déchirante pour l'enfant que le divorce?" La mort est présente presque à chaque page, mais aussi l'espérance. Et tout naturellement, le livre se referme sur la naissance de l'enfant qui vient boucler le cycle de la vie... Un été près de la mer est un beau roman, peut-être même le plus beau d'Anne Philippe.

(1) — Un été près de la mer, par Anne Philippe, chez Gallimard, 202 pages.

BELLADONNA

18 ANS Adultes

Une expérience sensuelle unique!

Un dessin animé d'une audace érotique inégalée!

Une oeuvre d'art moderne qui bouleverse tous les tabous sans jamais céder à la vulgarité!

un film de KATSUMI FURUKAWA

2e FILM AU RIVOLI: "THOMAS"

PARISIEN: 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10. RIVOLI: REPRÉSENTATION: 1.30, 5.30, 7.05.

Le PARISIEN 5 **RIVOLI 1**

486 STE CATHERINE O 866-3856 ST-DENIS ET BELANGER 277-3125

CASANOVA

14 ANS

Un Adolescent à Venise

UN FILM DE LUIGI COMENCINI

• L'ouvrage est superbe

LE MONDE

SALLE 2

cinéma complet

desjardins

12 15 2 30 4 45 7 00 9 15

Elles sont superbes, soumises, initiées et très expérimentées...

Elles se prêtent à tout...

on les appelle LES FILLES DE

Madame Claude

après Emmanuelle, le nouveau grand film de Just Jaeckin

2e semaine

LAVAL 1

Le PARISIEN 2 RIVOLI 2

486 STE CATHERINE O 866-3856 ST-DENIS ET BELANGER 277-3125

VERSAILLES 2 **GREENFIELD PARK 2**

PLACE VERSAILLES 351-7880 PL GREENFIELD PARK 671-6129

Aussi: Galeries de Granby — Maska, St-Hyacinthe

le cinéma impérial renaît!

1430 rue Bleury au nord de St-Catherine 288-7102

Lundi, 17 octobre

7:00 Le bonheur
7:15 Sur les quais
9:15 Tu ne tueras point
9:45 Nada

Mardi, 18 octobre

7:00 Le genou de Claire
7:15 Sur les quais
9:15 Tu ne tueras point
9:45 Nada

Mercredi, 19 octobre

7:00 Le bonheur
7:15 Sur les quais
9:15 Tu ne tueras point
9:45 Exhibition

Jeudi, 20 octobre

7:00 Le genou de Claire
7:15 Sur les quais
9:15 Tu ne tueras point
9:45 Nada

la boîte à échos

Pour sa dixième saison, le théâtre des Pissenlits propose à son jeune public une création québécoise d'Andrée Saint-Laurent, intitulée "L'Enfant robot". L'auteur en assume également la mise en scène. En plus de la conception visuelle signée Réal Ouellette et de la musique originale de Joseph Saint-Gelais, la distribution comprend Louis Amiot dans le rôle titre et Line Lamarche, Sylvia Garipey et René-Daniel Dubois. La régie est assurée par Robin Bouchard assisté de Martin Sylhe. La tournée de ce spectacle des Pissenlits a débuté le 3 octobre et sera dans les écoles de Montréal au cours du mois de novembre. En tout 200 représentations sont prévues.

ISABELLE HUPPERT YVES BENEYTON

La Dentellière

un film de CLAUDE GORETTA

le DAUPHIN 1

Sem: 7.30 - 9.30
Sam.-Dim: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

UN CHEF D'OEUVRE HOMME "FEMME" ET SIGNE AGNES VARDA

On ne naît pas femme... On le devient.

Simone de Beauvoir

L'une chante l'autre pas

Couleur

Thérèse Liotard • Valérie Maïresse

SCENARIO ET DIALOGUES: AGNES VARDA

IMAGES: C. VANDAMME MUSIQUE: F. WERTHEIMER ET ORCHIDEE DECORS: F. DIAGO

12.20, 2.25, 4.50, 7.05, 9.20

Le PARISIEN 3

486 STE CATHERINE W. 866-3856

LE PATRIOTE EN HAUT

présente

"Les fiancés de Rose Latulippe"

Création du GRAND CIRQUE ORDINAIRE

Du 5 octobre au 27 novembre

Horaire:

Mercredi, jeudi, vendredi, dimanche: 20h.
Samedi: 19h30 et 22h30.

Réservations: 523-1131 ou 521-6666

Le Conseil supérieur du livre a un nouveau directeur général. Il s'agit de M. Maurice Filion, qui assume ses fonctions depuis le 16 août dernier.

2e SEMAINE TRIOMPHALE!

"Jonathan Livingston le goéland"

LaCité 1

3575, AV. DU PARC 844-2829

Harold et Maude

2e FILM

POUR TOUS

SAM & DIM 1.00 4.15 7.50 9.15
SEMAINE 6.10 7.50

ADORABLE, EXPLOSIVE, INSUPPORTABLE, elle est un vrai danger public!

Julie pot-de-collé

Philippe de Broca

Marlene JOBERT Jean-Claude BRIALY

CARREFOUR

DES VENDREDI

STE-CATHERINE - BLEURY 866-8057

3.000.000 de personnes frappées par une effroyable catastrophe: L'EAU EST EMPOISONNÉE!

PANIQUE

UN GRAND SUSPENS DE JEAN-CLAUDE LOR

5e SEMAINE

Le PARISIEN 4

486 STE CATHERINE O 866-3856

CHATEAU 2 **GREENFIELD PARK 3**

ST-DENIS ET BELANGER 271-1103 PL GREENFIELD PARK 671-6129

LAVAL 2 **VERSAILLES 3**

CENTRE LAVAL 688-7776 PLACE VERSAILLES 351-7880

Orchestre symphonique de Montréal

Grands Concerts

18, 19 octobre

Chef d'orchestre: Piero Gamba

Solistes: Shlomo Mintz Violoniste

Concerts Esso

23 octobre

Chef d'orchestre: Victor Yampolsky

Solistes: Steven Staryk Violoniste

Concerts Gala

25, 26 octobre

Chef d'orchestre: Mario Bernardi

Soliste: Denis Brott Violoniste

Information générale

Grands Concerts Salle Wilfrid-Pelletier Billets: \$3.00 à \$9.50
Concerts du Maurier Mardi et mercredi 20 h 30 Si disponibles à 19 heures 100 billets à \$2.50

Concerts Esso Salle Wilfrid-Pelletier Billets: \$4.00
Dimanche 14 h 30

*Première exécution

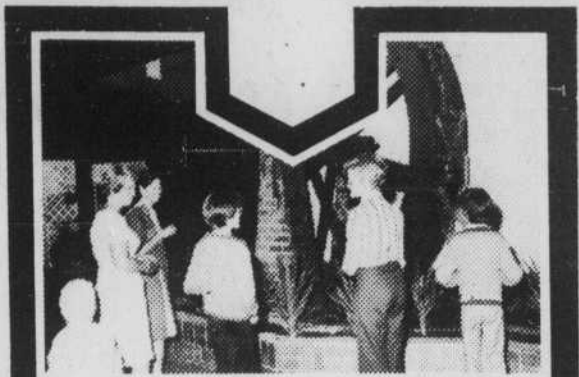
ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun

APPARTEMENTS À LOUER

APPARTEMENTS À LOUER



Le centre commercial aussi fait partie de la communauté.

Tous vos besoins à portée de la main à l'île des Soeurs. Joignez l'utile à l'agréable. Choix de maisons à un ou plusieurs étages. App. studio à partir de \$177; 1 ch. à partir de \$233; 2 ch. à partir de \$257; 3 ch. à partir de \$293. Stationnement compris. Maisons-ville à 3 et 4 ch. aussi disponibles.

LES ANIMAUX BIEN DRESSÉS SONT BIENVENUS

EMMÉNAGEZ DÈS MAINTENANT À L'ÎLE DES SOEURS. VOTRE BAIL NE COMMENCERA QUE LE 1er JANVIER, 1978. TÉL. 769-8511.

De Montréal, empruntez la sortie île des Soeurs avant le poste de péage du pont Champlain. Suivez les enseignes jusqu'au bureau de location. Semaine: midi à 20h. Fin de semaine: 10h à 18h.

l'île des Soeurs

La vie en campagne — à quelques minutes de la ville.

A SOUS-LOUER, coin Ridgewood & CDN. Grand 3 1/2, frigo & cuisinière. Piscine extérieure. Libre 1 nov. Tél. (soir après 6 heures) 342-0208 19-10-77

LONGUEUIL: 3 1/2, tout inclus, tapis mur à mur, près autobus 71. \$185.00, \$195.00, 674-7784, 670-5285. 24-10-77

RIDGEWOOD, 3235, tout près de Côte-des-Neiges, 3 1/2 meublé, ascenseur, balcon, tapis. \$205. Aussi non meublé \$195, taxe d'eau incluse. 737-8913. 18-10-77

VILLE MONT ROYAL, Luxueux 5 1/2 vue sur la montagne. Lave-vaisselle. Air climatisé. 2 salles bains, piscine, ascenseur, béton. Près du train. \$335.00 chauffé. 733-8485 20-10-77

LONGUEUIL: 1 1/2 et 2 1/2, tout inclus, tapis mur à mur, près autobus 71. \$145.00, \$165.00, 674-7784, 670-5285. 24-10-77

Novembre gratuit, luxueux 2 1/2 pièces alcôve, 1er décembre, \$225. Côte Ste-Catherine, près de Mont-Royal. Piscine, sauna, 10 minutes des universités et de centre-ville. 735-4701 poste 36 279-2014 21-10-77

BROSSARD sur Provencher, 3 1/2 pièces, tout compris \$205. 279-1432 24-10-77

ANIMAUX

CHATONS A DONNER: 2 mois. Pail mi-long, noir ou tigré, vifs et propres. 256-4930 18-10-77

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

APPARTEMENTS À LOUER

APPARTEMENTS À LOUER

La vraie vie

Venez vivre à LaCité et descendez magasiner à La Promenade, à la sortie de votre ascenseur. Magasins d'alimentation, boutiques de mode et de spécialités; restaurants, bars, cinémas. Ça c'est vivre à LaCité!

De luxueux studios et des appartements de 1 à 4 chambres à coucher sont disponibles maintenant. Visitez nos appartements, témoins, en semaine: 9h à 21h, fin de semaine: 9h à 19h. 350 ouest, Prince Arthur coin avenue du Parc 845-4173

Appartements LaCité

19-10-77

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

AI BESOIN personne sérieuse et tranquille qui voudrait se faire un bon chez soi dans quartier Outremont. Chez couple d'âge moyen avec un garçon de 10 ans aux études. Légers travaux ménagers. Aurait à sa disposition une chambre avec salle de bain ainsi que petit boudoir avec télévision, téléphone avec ligne privée. Très bon salaire. Vacances payées. Tous les étés au bord de la mer. Emploi permanent. 18-10-77

VILLE ST-LAURENT, cherchons aide familiale, éventuellement nourrie logée, pour garder enfant de 9 mois le 24 octobre. 336-3982 (soir) 19-10-77

ANTIQUITES

CAUSE départ doit vendre rapidement mobilier cuisine 7 pièces et autres meubles. 731-6603 21-10-77

MEUBLES CANADIENS en pin, peintes armoires, fauteuil capucine, coffre bleu, table réfectoire style ursuline, 8 pieds, 10 tiroirs, buffet 2 corps bleus, armoires bleues, table guiridon, fauteuil de chambre, cheval de bois, divan, etc... 659-2651 22-10-77

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

LIQUIDATION d'antiquités, vente privée, bronze sur mur, Louis XVI, meuble victorien, commode, Venus, Hi-Fi stéréo, peinture et tapisseries et plusieurs autres items. 487-4376 19-10-77

AMEUBLEMENTS À VENDRE

Ensemble de salle à dîner de style Early American, incluant bahut. Cause: déménagement, en parfait état. Valeur de \$1300, pour \$600. 342-4575 18-10-77

IMPORTANT vente aux enchères sur catalogue, oeuvres d'art canadiennes et européennes, ameublement antique, porcelaine, argenterie, verre "Cranberry", tapis, vaisselle de porcelaine, sculptures, ivoires, etc. Exhibition préalable samedi le 15 octobre à mardi le 18 octobre. "Vente" d'antiquités mercredi le 19 octobre à 7:30 pm, Art jeudi le 20 octobre à 7:30 pm. Pinney's, 146 Chemin Bates, coin de Vimy: Ville Mont-Royal, 731-4312 Art Treasures. 18-10-77

PUPITRES en chêne, noyer, métal, chaises, fauteuils; tables; draperies. 842-1895. 19-10-77

CLASSEURS, 3, 4, 5 tiroirs; armoires à métal; étagères en acier; vestiaires, miroirs muraux. 842-1895 (soir). 19-10-77

TABLE et 4 chaises en teck \$350. — meuble de rangement en merisier teint 3 sections 40x78x16 chacune \$450. Tél.: 486-0567 (soir). 20-10-77

DIVAN de 8 pi. tweed et cuir et fauteuil assorti. Table de cuisine arborée et cuir, 4 chaises. Armoire de 8 tiroirs avec miroir. "Lazy boy" tout neuf. Equipement complet de chambres noires. 20-10-77

SALON Provincial Français, ensemble luxueux et impeccable. Offre raisonnable acceptée. Reproductions sur toile de Maîtres, y compris les 4 saisons de Vlamimck, (22x28"). Portes-chapeaux, 200 ans. Stéréo console "lazy-boy", autres items. Privé Westmount. 933-8235. 18-10-77

CONTENU d'appartement incluant superbe vaisselle 5x6'6" haut. Buffet miroir sculpté, lampes, tableaux et couteillerie Birks pour 8 personnes. Tout doit partir. 4530 Côte des Neiges, app. 2106 de 3 h à 8 h p.m. 20-10-77

VEND meubles qualité, sofa contemporain, 2 tables à café, console assorties, 2 chaises style chippendale, 2 étagères verre et chrome. Prix à discuter. 932-5776, 933-4317. 20-10-77

VEND meubles de qualité, sofa contemporain, 2 tables à café, console assorties, 2 chaises style chippendale, 2 étagères verre et chrome. Prix à discuter. 932-5776, 933-4317. 20-10-77

ARTICLES À VENDRE

DISQUES 78-45-33 1/3. Classique, jazz, populaire, instrumental, vocal. Tél.: 331-4236 20-10-77

DRAPERIES, pour bureau et domicile. Estimation immédiate. 465-3518. 19-10-77

Assistante dentaire

BILINGUE, 4 jours par semaine, dactylographie. 733-2661 24-10-77

AUTOS À VENDRE

VEGA 73, standard, excellent moteur, économique. 7 pneus (4 radiaux) 336-3201. 21-10-77

CORVETTE 74, 454, air climatisé, automatique. Tout équipé. Particulier. 484-4938. 18-10-77

CHALET À LOUER

SKI

Mont-Tremblant, St-Jovite
Propriétaire loue, cause maladie, chalet suisse luxe. Meublé et équipé, tous appareils électroménagers. Impeccable. Centre sports d'hiver. Réputation internationale. Ski alpin ou fond, à la porte. Site enchanteur. 4 chambres, 2 salles bains, cheminée bois fournis. Occupation immédiate pour la saison. Pas de groupe. Famille seulement. (514) 935-2848. 24-10-77

STE-AGATHE: Vacances-repos, luxueux Bavares, flanc de montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. Saison — semaine — fin de semaine. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. J.N.O.

STE-AGATHE, en face du Lac des Sablons, maison canadienne 3 étages; peut accommoder 8 personnes. \$485 par mois tout compris, saison de préférence. 388-2160 ou Ste-Agathe 1-819-326-1967. 18-10-77

LAC NOIR: Site enchanteur vue sur le lac. Toutes commodités. Foyer. Saison hiver. Tél.: 642-3154. 20-10-77

MONT ORFÈRE: Auberge Cherbourg, chalet à 2 ou 3 chambres, avec foyer, bois de foyer et literie fournis. 5 minutes des pistes de ski alpin, ski de fond et patinoires privées, saison ou mois. Inf.: 655-7555. 21-10-77

STE-ADELE EN HAUT, face au Chantecler, 2 chambres, foyer naturel, \$1,800 saison, 323 Morin — 482-3023 18-10-77

CHALET À VENDRE

À LIRE!

Une toute nouvelle technique d'érection de composantes modulaires et l'innovation d'une méthode pour mise en chantier unique au Canada nous permettent de vous offrir un authentique chalet suisse de conception architecturale de haut standard pour aussi peu que \$31,850 incluant le terrain, à 50 minutes de Montréal. Facilités récréatives, plage privée, tennis, piscine, ski, etc.
Pour information et documentation: 430-0430 ou 1-(819)-326-5922 J.N.O.

LAC DU CORDON (près St-Faustin) chalet hiver-été, accès direct sur le lac. Tél.: 255-9534 24-10-77

COURS PRIVÉS

ANGLAIS: tous les niveaux, cours privés ou en groupe. Centre linguistique (à côté du Métro Mont-Royal) 522-2498. Permis de culture personnelle. 18-10-77

EMPLOIS DEMANDÉS

TRAVAUX de peinture et pose de tapisserie. Finition soignée. Prix raisonnable. 620-0468. 18-10-77

ÉBÉNISTERIE MENUISERIE

EBENISTE, spécialiste en finition, découpage et restauration de meubles. Travail soigné et garanti. Estimation gratuite. 656-9608. 26-10-77

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

DIRECTEMENT DE LA MANUFACTURE

À compter de vendredi 14, vente de meubles de bureaux à des prix de liquidation.
Exemple: Bureau de bois 24 x 48 \$70.00, 30 x 60 \$125.00, bois de rose, couleur au choix, noyer, teck, meubles de 36 x 72 exécutif, meubles sur commande, accessoires de bureaux à des prix incroyables.
Visitez notre salle de montre 8520 Pascal-Gagnon, St-Léonard. Ouvert tous les jours de 9h à 18h, samedi de 9 à 17h. Un escompte de \$5.00 supplémentaire sera accordé sur chaque meuble sur présentation de cette annonce no. 54. 22-10-77

FERMES À VENDRE

CANTONS DE L'EST: ferme de 140 acres. Près de Stanstead, 70 acres cultivables, 70 acres boisées. Très large bassin, grange en excellente condition. Âgé de 100 ans. Maison à 500 pieds de la route sur la colline avec vue panoramique, récemment restaurée. 819-876-5046. 18-10-77

CANTONS DE L'EST, 40 acres boisées avec lac naturel, près pente de ski et golf. Tél.: 653-9721, fin de semaine 1-297-2434. 18-10-77

GARDERIES

GARDERAI enfants jour ou semaine Outremont 273-5825. 18-10-77

LOGEMENTS À LOUER

STE-ROSE, grand 4 1/2, neuf, tout confort. Domaine Champs fleuris, 2635 Boul. des Oiseaux, 625-3661. 1-11-77

N.D.G. rue Wilson, duplex, rez-de-chaussée, 6 pièces, 3 chambres, foyer naturel, garage, grand jardin. Occupation 1er décembre. \$245.00 mois chauffé. Denis Brissette 486-3673 18-10-77

ANJOU, 5 pièces 1/2, \$200. Téléphone: 353-5577 18-10-77

PREZ GALERIES D'ANJOU 7351 Joseph Renaud, réfrigérateur, cuisinière, tout payé, tapis mur à mur, grand balcon, piscine; nouveaux, modernes 4 1/2, \$220. 3 1/2, \$200. Tél.: 353-1074 ou 256-6690. 5-11-77

Agnès logement 4 1/2, 5 1/2, \$151 à \$161, près le 1er novembre. Tél.: 669-9646. 1-11-77

MONTREAL NORD: Luxueux haut duplex, 5 1/2, 3 chambres fermées, près parc, autobus. Libre 1er nov. \$225.00. 387-3312. 20-10-77

N.D.G. Harvard, bas duplex avec sous-sol, 6 1/2, équipé, sauna, 1 1/2 salle de bain. \$385.00 après 18 hrs. 484-7162. 18-10-77

C.D.N. Haut duplex 6 pièces, chauffé, eau chaude, poêle, fourni \$275.00. 5800 Trans-Island. Visites de 5 pm à 10 pm. 29-10-77

NDG bas, 5 1/2. Duplex chauffé, repeint et redécoré, plus sous-sol fini, \$340.00. Garage \$25.00 extra. Mariette près Somerville, 866-7921 (jour) 739-0796 (soir). M. Mailhot. 26-10-77

C.D.N. Haut duplex, grand 6 1/2, près Université. Balcon avant et arrière. \$450.00. 735-0824. 20-10-77

ST-LAURENT, bas de duplex, 7 1/2 pièces, chauffé, poêle, réfrigérateur, tapis, 2 salles de bain, 2 balcons. Coin de verdure, paisible. Libre immédiatement. \$400. Tél.: 747-2340. 28-10-77

L'ASSOMPTION, logement 4 1/2, chauffé entièrement renové. Tapis mur à mur, vaste terrain, potager, garage etc... 255-7875 24-10-77

PAPINEAU près Boul. St-Joseph, 5 pièces chauffé. Tapis mur à mur, poêle réfrigérateur. \$200.00. 274-7875. 24-10-77

STE-AGATHE, garçonnère, 2 1/2, chauffé, éclairé meublé, vaisselle fournie, cable de t.v. eau chaude, tapis mur à mur, près pentes de ski alpin et ski de fond. Saison ou année. Mtl. 728-1233 (soir) 354-2333. (jour) 19-10-77

5360 LOUIS COLLIN. Situation exceptionnelle, face au campus de l'Université de Montréal. Haut duplex. Peinture et planchers refaits. 4 chambres à coucher. Chauffé. Stationnement. Tél.: 747-6521 poste 249. Soir et fin de semaine 738-1464 2-11-77

MAISONS À LOUER

LAVAL, 6715 Rivière bungalow 6 1/2 neuf luxueux foyer garage. 474-1244 31-10-77

OUTREMONT: 11 1/2, 2 étages, chauffage, garage, tapis, rideaux, \$700.00 mois, 679-3585 après 17 h 30. 18-10-77

PIERREFONDS: très belle maison, cotage attaché 7 1/2, patio, jardin, piscine, stationnement privé. Près écoles, église, autobus, train. Loyer \$320.00 Appeler M. Bégin. 684-1920, 523-0520 24-10-77

MAISON À PARTAGER

Cherchons personne responsable, 25 à 35 ans pour partager grande maison à Notre-Dame-de-Grâce. \$175 par mois, tout compris. 487-6521 19-10-77

OCCASIONS D'AFFAIRES

ETES-VOUS payé ce que vous valez? Sinon téléphonez à 937-9840 18-10-77

ORGANISEZ UNE DEMONSTRATION de bijoux à domicile, ou véritable 10k au prix de la manufacture et obtenez gratuitement un bijou de valeur (ou argent comptant). Valeur de votre cadeau d'après le nombre d'invités. Garantie sur bijoux: 100%. Tél.: 523-7644. Sem.: après 4 h 30, samedi et dimanche toute la journée. 18-10-77

OFFRES D'EMPLOIS

RÉCEPTIONNISTE 25 ans et plus pour jeune compagnie de cosmétiques située au Centre-ville. Connaissance de l'anglais, dactylo, bonne apparence essentielle. Pour inf. 845-7611 18-10-77

SECRÉTAIRE BILINGUE pour jeune avocat avec expérience. Appeler Mlle Francine Pouliot. 866-7921 25-10-77

BIBLIOTHECAIRE, bureau d'architectes à WESTMOUNT. Défi à relever pour un(e) bibliothécaire compétent(e). Organiser, être en charge d'une bibliothèque technique. Les candidat(e)s doivent être bilingues, aptes à dactylographier et posséder un diplôme en bibliothéconomie. D'autres aptitudes seront appréciées: Traduction, recherche, expérience en architecture. 931-5871. 24-10-77

Nous dirigeons une manufacture de chemises sur le Boul. St-Laurent près Sauvé et demandons une personne capable, ayant les qualifications de dactylographie et sténographie. Le salaire sera déterminé selon l'habileté et l'expérience, en tenant compte de l'indice du coût de la vie. Si vous êtes mature et bilingue, avec un minimum de 2 années d'expérience dans les affaires canadiennes et posséder la sténographie anglaise. Veuillez appeler M. Brooks pour rendez-vous 382-7110. 19-10-77

Deux secrétaires légales bilingues. Expérience nécessaire. 842-5074. 21-10-77

Nous sommes à la recherche d'une ou d'un candidat(e) parfaitement bilingue, possédant au moins 1 an d'expérience aux commandes. S'occupera de renseigner les clients au téléphone et d'acheminer les commandes. La compagnie offre de nombreux avantages. Bonnes chances de passer aux ventes à l'extérieur. Hughes Owens, 731-3571. Poste 46, Jean Pelletier. 18-10-77

DANS LE SECTEUR CULTUREL, VENDRE EST UN BEAU MÉTIER

Nos produits: Les meilleurs ouvrages de référence en langue française dont tout le monde a besoin. Quelques noms réputés: Hachette - Le Robert - Bordas - Le Livre De Paris - Time Life. Si tu as 18 ans, sérieux(se), du courage et du dynamisme, dans nos équipes tu as ta place, tu pourras te réaliser tout en gagnant bien ta vie.

Nous t'offrons en plus des avantages sociaux, des indemnités au départ garanties, un statut légal dans une ambiance sympathique. Appelez-nous.

PROMO: LOISIRS INC. 861-7053 18-10-77

CHEFS

Nous avons des postes ouverts au CANADA, ÉTATS-UNIS et les CARAÏBES, dans les Hôtels et restaurants de grand calibre. Chef, sous-chef, chef pâtissier, avec expérience. Excellentes références nécessaires. Salaire selon expérience.

Répondre par courrier: Loughheed Group 106 Adelaide Ouest Toronto Ontario 18-10-77

GÉRANT DE RESTAURANT

Programme de perfectionnement pour la spécialité de gérance et l'alimentation de restaurants. Expérience en fonction de l'emploi de préférence; excellentes références nécessaires. Langue anglaise et française. Appels à travailler à l'extérieur. Salaire de départ \$801, incluant les bénéfices et augmentations statutaires.

Répondre par courrier à: Loughheed Group 106 Adelaide Ouest Toronto Ontario 18-10-77

Commis dactylo, corporation professionnelle, Centre-ville.

Exigences: 1 an d'expérience. Bilingue. Comptabilité.

Communiquer avec Sylvie Bruer 842-7929 18-10-77

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

D'expérience pour travail en droit corporatif, parfaite bilingue, de 9h. à 5h. 281-1766. 31-10-77

Voir autres annonces classées en page 17

OFFRES D'EMPLOIS

Toutes Nos Ressources à votre service



DACTYLOS - SECRÉTAIRES

Dactylo - \$250

Diversité en abondance et beaucoup de responsabilités caractérisant ce poste. Doit aimer le contact avec le client, la dactylographie, le dictaphone ou la sténo (anglaise-française) et la tenue de livres (jusqu'à la balance de vérification). Ce poste vivant vous tiendra d'aplomb quand vous utiliserez les deux langages. File: D-5535

Sécurité et diversité - \$165 et plus

Notre client, une petite entreprise d'assurance-vie dynamique vous offre la chance de débiter une carrière dans l'assurance. Travaillez pour le présent dans une atmosphère amicale et utile. Plusieurs choses à apprendre et intéressantes promotions vous attendent si vous êtes une secrétaire bilingue. File: T-5465

Secrétaire de vente - \$155-\$190

Position intéressante pour personne intéressée au marketing et la promotion des ventes. Dictaphones, traductions de l'anglais au français, dactylographie des rapports, et assister le gérant des ventes. Votre journée sera occupée et variée. File D-5528

Publicité - \$175

Si vous êtes à la recherche d'un défi, cette entreprise est intéressée à votre travail au département des ventes. Beaucoup de variété vous attend quand vous serez en charge des comptes des clients. Très près du métro, cette entreprise offre d'excellents bénéfices. File: T-5462

Secrétaire légale exécutive - \$320

Sténo - \$5/heure - A temps plein, partiel - 3 demi-journées/semaine. File: S-4609

CENTRE-VILLE 281-1930 Suite: 500

CRÉMAZIE/MONTREAL EST 384-7280 Suite: 706

DORVAL/ST-LAURENT/LACHINE 636-1471

POINTE-CLAIRE 697-9404 Suite: 402

"RENDEZ-VOUS NON NÉCESSAIRE" CES POSTES S'ADRESSENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES. NOUS POUVONS VOUS OFFRIR DES POSTES TEMPORAIRES GRÂCE À NOTRE NOUVEAU SERVICE "DRAKE INTERIM" 17-10-77

CÉGEP DE ST-JÉRÔME

Le Cégep de St-Jérôme requiert les services d'un(e) secrétaire de direction, à la direction des services au personnel.

Les travaux d'Ohlin et de Meade, prix Nobel

Nouvelles voies à la théorie du commerce international

STOCKHOLM (AFP) — Le prix Nobel 1977 de sciences économiques vient d'être décerné conjointement au professeur suédois Bertil Ohlin et



Professeur James Meade, de Grande-Bretagne.

au professeur britannique James Meade.

En rendant cette décision vendredi, l'Académie des sciences de Suède a précisé que les travaux de ces deux savants "ouvrent de nouvelles voies dans les domaines de la théorie du commerce international et des mouvements internationaux de capitaux." Le prix est un montant de 700 couronnes (\$145,000).

"Les travaux de Ohlin et ceux de Meade, a dévoilé l'Académie, ont été remarquables des leurs premières publications, respectivement en 1933 et de 1951 à 1955. Ils ont également constitué le point de départ d'une vaste recherche empirique sur le commerce extérieur, les mouvements internationaux de capitaux et les problèmes de stabilisation dans les économies ouvertes."

Le professeur Bertil Ohlin, économiste libéral, est l'un des plus éminents représentants de l'école de Stockholm qui, dans les années 30, posa

les jalons d'une nouvelle politique conjoncturelle. Il est d'ailleurs considéré, avec le Britannique Keynes, comme l'un des précurseurs de cette politique.

M. Bertil Ohlin est surtout connu en Suède en tant qu'homme politique. Il dirigea le Parti libéral entre 1944 et 1967, et fut un des adversaires les plus acharnés des sociaux-démocrates. Il a d'ailleurs déclaré dans une conférence de presse, vendredi, qu'il avait préconisé pendant 20 ans, dans l'Opposition, une politique de progrès social régulier, tout en combattant les tendances nationalisantes de la social-démocratie.

Le lauréat suédois était, jusqu'en 1974, président du comité Nobel qui attribue annuellement le prix de sciences économiques. Malgré son âge avancé (78 ans) il n'a pas complètement abandonné ses activités. Ses interventions dans la presse, comme dans les débats économiques, sont

toujours très remarquées.

Le professeur James Edward, pour sa part, est un spécialiste des problèmes économiques internationaux. Né en 1907, il a fait ses études de philosophie et d'économie politique aux universités de Cambridge et Oxford. Après avoir été, de 1937 à 1940, membre de la Commission économique de la Société des Nations à Genève, il devient, après la guerre, professeur de commerce à la London School of Economics de 1947 à 1957, puis d'économie politique à l'université de Cambridge, de 1957 à 1968, où il enseigne toujours en tant que professeur honoraire.

James Meade est le deuxième Britannique lauréat du prix Nobel d'économie: avant lui, Sir John Hicks, de l'Université d'Oxford, avait obtenu cet honneur, conjointement avec Kenneth Arrow, des États-Unis.

Le spécialiste anglais a signé de nombreux ouvrages, no-

tamment "Une théorie de l'économie politique internationale", le "Contrôle de l'inflation" et d'autres sur l'économie stationnaire, de croissance de contrôle et de justice.

Dans sa présentation de l'oeuvre des deux lauréats du prix de sciences économiques à la mémoire d'Alfred Nobel, l'Académie royale des sciences a écrit: "Par son ouvrage classique, "Interregional and international Trade", Bertil Ohlin doit être considéré comme le fondateur de la théorie moderne du commerce extérieur. Il a développé une théorie montrant, d'une part, quels sont les facteurs déterminant les types de commerce extérieur et de la répartition internationale du travail et d'autre part quels sont les effets du commerce extérieur sur l'utilisation des ressources, les relations des prix et la distribution des revenus.

Ohlin a, en outre, éclairci les ressemblances et les différen-

ces entre le commerce inter-régional et le commerce international, ainsi que le lien entre le commerce international et les types d'implantation."

Pour ce qui est de James Meade, l'Académie voit en son ouvrage "The Theory of international Economic Policy", des qualités de grande clarté, voyance quant aux problèmes de la politique de stabilisation dans les économies "ouvertes". Par cette expression, il faut entendre les économies qui sont fortement dépendantes de l'étranger. L'analyse du professeur a tout particulièrement porté sur les conditions de l'équilibre interne et externe, c'est-à-dire de l'équilibre, tant dans l'économie nationale que dans les transactions avec l'étranger.

James Meade est devenu le grand pionnier dans le domaine de la macrothéorie internationale et de la politique économique internationale", souligne encore l'Académie.

Le professeur Bertil Ohlin est également le deuxième Suédois lauréat d'un prix de sciences économiques: il a été précédé, au palmarès des prix Nobel dans ce domaine, par le professeur Gunnar Myrdal, lauréat en 1974, conjointement avec l'Autrichien Friedrich Von Hayek.

Les États-Unis viennent en tête de lauréats de sciences économiques, avec Paul Samuelson (1970), Simon Kuznets (1971), Kenneth Arrow (1972), Wassily Leontief (1973), Tjalling Koopmans (1975) et Milton Friedman (1976).

L'attribution du prix au professeur Friedman avait été vivement critiquée l'an dernier, et des manifestations de protestation s'étaient déroulées à Stockholm lors de la remise du prix.



Professeur Bertil Ohlin, de Suède.

Création d'une Fondation québécoise pour l'éducation économique

Devant le danger que représente un public non renseigné, des hommes d'affaires montréalais viennent de se donner comme mission de promouvoir l'éducation économique des Québécois.

"Je crois qu'il est de notre devoir, en tant qu'hommes d'affaires, de s'assurer que les gens comprennent le système dans lequel nous vivons", a déclaré M. René Provost, vice-président de Provigo.

L'organisation du groupe est basée sur la Canadian Foundation for Economic Education et se nomme Fondation québécoise pour l'éducation économique.

M. Provost, qui en est l'un des fondateurs, a rappelé la phrase de M. F.R. Kappel, ancien président de l'American Telephone and Telegraph: "Si les questions économiques échappent à trop de nos citoyens, ils peuvent, par leur

droit de vote, trainer ce pays dans le marasme".

Comme la fondation nationale, la FQEE a l'intention d'organiser des cours en économie pour les enseignants du primaire et du secondaire.

On veut également, quand le matériel de la CFEE sera traduit et adapté au Québec, procurer des films et de la documentation écrite aux élèves du primaire et du secondaire.

Mais on insistera surtout, au Québec, sur des cours par correspondance offerts au grand public et sur des cours donnés aux ouvriers dans les usines mêmes.

On parle, de plus, de rencontres fréquentes entre les hommes d'affaires et les enseignants et de la création d'un centre de documentation.

Pour réaliser ce vaste programme, on lancera bientôt une campagne de souscription de \$100,000 chez les hommes d'affaires québécois.

ANNONCES CLASSÉES EN CADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.

Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.

Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun

Voir autres annonces classées,
en page 16

OFFRES D'EMPLOIS

DIRECT FILM

Cherche vendeur, vendeuse.

Exigences:

Les candidats doivent posséder des connaissances photographiques, avoir une belle personnalité, être dynamique, âgé(e) de 21 ans et plus et parler couramment le français et l'anglais.

Chances d'avancement rapide. Les personnes intéressées devront communiquer à 374-4200 poste 312.

Bureau du Personnel
Lili Bordeleau

18-10-77

Le Conseil des Écoles Catholiques Romaines de Carleton, requiert les services d'un surintendant de la Supervision pour ses écoles francophones à partir du 1er janvier 1978.

Tout candidat doit détenir les qualifications exigées par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Veillez faire parvenir votre demande et votre curriculum vitae le ou avant le 28 octobre à:

Monsieur Henri E. Gratton,
Surintendant de l'Éducation
Conseil des Écoles Catholiques
Romaines de Carleton
1695 Ch. Merivale,
Ottawa, K2G 3R4, Ontario.

18-10-77

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Le conseil supérieur du livre est à la recherche d'une secrétaire de direction.

Exigences:

— Maîtrise du français.
— Sténographie.
— Dactylographie.
— Connaissance de l'anglais.

Bonnes conditions salariales et avantages sociaux intéressants.
S.V.P. faire parvenir curriculum vitae à:
Conseil Supérieur du Livre
436 Est, Sherbrooke
Montréal, Qué.
H2L 1J6

18-10-77

SERVICE TECHNIQUE

Un important manufacturier de résine synthétique est à la recherche d'une personne bilingue pour son département de service technique.

Les fonctions consistent:

En travail de laboratoire et d'application chez les clients.

Connaissance de la chimie nécessaire.

Une expérience avec les résines serait un atout mais n'est pas pré-requis.

Faire parvenir Curriculum vitae Dossier 464, Le Devoir, 211 St-Sacrement, Montréal.

24-10-77

SECRÉTAIRE DEMANDÉE

Une corporation professionnelle, de Montréal est à la recherche d'une sténo-dactylo bilingue pour occuper le poste de secrétaire de direction. Salaire et avantages sociaux intéressants. Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec Mme Hélène Rivard 526-9638, entre 9h et 4h30.

19-10-77

SECRÉTAIRE

Pour notaire avec expérience. Salaire avantageux. Bénéfices marginaux. 729-3233.

21-10-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ANJOU: Luxueux bungalow, garage, électricité. Occupation à discuter. Mlle A. Thériault, 254-4566 ou 354-7176. Trust général, courtier 18-10-77

RICHÉLIEU: cottage, grange, étable, 143 arpents, très propre. Exclusif 671-8414. Nativest courtier 18-10-77

SNOWDON, duplex, construction 1954, 6 1/2, 5 1/2, 4 1/2. Garages. Grand terrain. Rue paisible. \$69,500. Fermande Brodeur 844-8407 Société Nationale Courtiers 18-10-77

WESTMOUNT: Cottage détaché, briques, foyer, solarium. Magnifique vue sur Montréal et fleuve. \$95,000. Fermande Brodeur 844-8407 Société Nationale Courtiers 18-10-77

ST-LAMBERT, bâtisse béton, briques. 67 logements. Revenu \$232,000. Demande \$1,500,000. Construction 1975. Cécile Tallon 844-8407 Société Nationale Courtiers 18-10-77

ANJOU, duplex pierre, briques, sous-sol loué. Salle de jeux. Garage double. Hypothèque 8 5/8%. Libre 1er novembre. Cécile Tallon 844-8407 Société nationale Courtiers 18-10-77

BROSSARD: Provencher, maison 7 grandes pièces. \$29,900.00 Termes faciles. 465-3518 19-10-77

BROSSARD: condominium, grand 5 1/2, \$16,900. Termes faciles. 465-3518 19-10-77

WESTMOUNT: Exceptionnellement bien situé, tout équipé, résidence privée, 5 ch. - coucher, 2 salles de bains, cuisine moderne, salon séparé avec foyer, salle à manger, grande entrée, sous-sol fini. Garage pour 2 autos. Grand "sundeck" patio, jardin paysagé avec terrain libre à côté. Superficie totale environ 12,000 pc. le tout pour \$165,000.00. Appelez 488-7256 ou 937-1494. 18-10-77

ROSEMONT: Terrasse Maisonneuve, face Lépine, bungalow s-d libre. Immeubles G. Bergeron, courtier. 25-10-77

BOUCHERVILLE. Split montagnard 9 pièces foyer piscine creusée cour adjacente au golf garage. Pas d'agent 655-9504 24-10-77

TRANSPORT

A BAS PRIX acceptera petits démontages ou petits transports. Service rapide. Tél.: 525-6872 J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

DUVERNAY

Rue des Pommiers, résidence en brique, 4 chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine, salle familiale, très belle serre, grand jardin avec piscine. Maison rustique à caractère, bien spécial. M.L.S. Stella Mongeau, 849-4553 ou 342-5747.

OUTREMONT

Boul. Dollard, cottage semi-détaché en brique à proximité collège Stanislas. Rex-de-chaussée: salon, solarium, cuisine moderne, "power-room" 1er plancher. 4 chambres à coucher, salle de bain complète. Au sous-sol: salon, chambre à coucher, salle de bain, cuisinette. Beau jardin. Propriété en excellente condition. M.L.S.

Cottage semi-détaché en brique, 4 chambres à coucher, salon, salle à diner, cuisine, petit bureau, garage, boiseries en chêne, face à un parc. M.L.S.

STELLA MONGEAU
849-4553 ou 342-5747

SHERBROOKE TRUST

courtier

24-10-77

STE-ADÈLE

Près du Lac Rond. Vous cherchez une résidence ou un refuge de fin de semaine pour sports de plein-air. Villa, 6 pièces, meublé, foyer. Tél.: sur semaine après 4 p.m. 679-9893 ou fin de semaine 1-229-6452.

29-10-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CHAMBLY

Ancien cottage (150 ans) entièrement rénové, salon, cuisine, foyer, 1 1/2 salle de bain, paysage-meur professionnel, arbres matures. Louise Dugay, 656-0660 ou 658-0778.

DES ROSIERS

Le maître courtier 18-10-77

Montreal Trust

LONGUEUIL

BUNGALOW brique et aluminium, construction 1971, domaine Gentilly, piscine creusée. Terrain paysagé et clôture. On demande \$39,800. Aubaine. Bernard Savard 651-5300 ou 651-8738.

LONGUEUIL

TRIPLEX brique s/d situé rue Victoria près des autobus, magasins, écoles. Comptant requis \$5,000. A voir avec Bernard Savard 651-5300, 651-8738. 18-10-77

C.D.N.

Aubaine 6 pièces, 3 chambres à coucher, extérieur brique, sous-sol fini. Foyer, \$31,000, pas d'agent. Tout vendre départ Toronto. Jean Baudot. Jour 343-6011, soir 341-5915.

1x-10-77

Montreal Trust

BROSSARD

Magnifique split level trois chambres, salle familiale, foyer, chauffage électrique, garage, grand terrain, nombreux extras, Joffre Bélanger, 672-6450 ou 659-9024. Duplex semi-détaché, 2-5 pièces, possibilité bachelier, chauffage électrique, garage, secteur paisible, exclusif. Joffre Bélanger, 672-6450, 659-9024. Section "S", cottage, 4 chambres, foyer, garage, grand terrain, très propre, demandez Joffre Bélanger, 672-6450, 659-9024. Maison de ville, sous-sol fini, piscine, libre immédiatement faut vendre, faites votre offre. Claire Lacombe, 672-6450, 465-1879.

LONGUEUIL

Vieux cottage, 13 pièces, entièrement rénové, piscine chauffée, décoration professionnelle, à voir. Denyse Souliard, 672-6450, 672-5874. courtier

18-10-77

A.E. LePAGE

IMMOBILIERS WESTMONT REALTIES COURTIER

N.D.G. DUPLEX. \$69,500. 6 1/2-6 1/2. État excellent. Nouveau toit, nouveau filage, 2 fournaies. Prêt à être habité. M.L.S. Mme G. Tremblay 835-8541. Rév. 937-6597

OUTREMONT Maison dégoûtée de grande classe. Plusieurs pièces lambrissées de chêne, foyers naturels. Salle familiale au rez-de-chaussée, 4 chambres plus anti-chambre principale. Jardin, garage. Anne Marie Larue, 935-8541. Rév. 342-4173. 18-10-77

ST-JOVITE

23 logements modernes électrifiés. Tous loués. Revenu annuel: \$51,780. Peut-être facilement augmenté. Prix demandé \$325,000. Règlement de succession. Pas d'agent. Inf. supplémentaires: M. Ethier Montréal 272-1813 (6 à 8 p.m.) lundi au jeudi. 18-10-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

RÉDUISEZ VOS IMPÔTS

3 x 16 logements. Ste-Thérèse, chauffage électrique. Catégorie classe 32, avec certificat, Marcel Lamarche 430-1400 soir. 435-1937.

TERRAINS À VENDRE

MONT ORFORD: Grands terrains boisés, moyenne 30,000 pc. Chemin ouvert à l'année. Commodités: Lacs, plage privée. Près pente de ski et golf. 653-9721. Fin de semaine. 1-297-2434. 18-10-77

A LAVAL, terrain 300 x 356, (106,950 p.c.a.) commercial, industriel, 725-2421. 3-11-77

CANTONS DE L'EST

Sutton, splendide terrain boisé avec ruisseau, 3 acres ou plus. 679-3320.

F. HUBER

courtier 21-10-77

PROPRIÉTÉS À REVENUS DEMANDÉS

SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE

Cherche à acquérir, 1 propriété commerciale ou industrielle, avec locataire 3A, longue durée. Bail Net-Net ou 3Net. Prix environ 1/2 million de dollars. Veuillez écrire à:

Dossier 470
211 St-Sacrement
Montréal, Qué. 19-10-77

le bridge

Annoncez toute votre force !

par Charles-A. Durand

♦ ♦ ♦

Donneur: Sud
Vulnérables: Tous

NORD	♦ V	♦ AD108642
♦ A 7 5 3	♦ R 10	
♦ R 5 4 3	♦ 6 2	
♦ 7 5 3	♦ 4 2	
OUEST	♦ R 9 7 3	
♦ 9 2	♦ A 10 8	
♦ 10 9 7		
♦ A V 10 8		
SUD	♦ 5	
♦ D V 8 6 4		
♦ A D 8		
♦ R D 6 4		

Les enchères:	Sud	Ouest	Nord	Est
	1C	3P	2C	2P
	3C	3P	4C	3P
	3P	contre	3P	3P

L'entame: le 3 de pique par Ouest.

Il n'y a rien de plus agréable lors des tournois que de prendre le rôle du Kibitzer pour observer le déroulement des jeux. Toute erreur d'une équipe est fortement exploitée par l'autre qui y trouve tout un indice propre à faire chuter le contrat adverse. En réponse au partenaire qui ouvre les enchères, il est de grande importance de gager selon toute la force de sa main. Ce comportement, en plus de renseigner l'ouvreur est un bagage qui force l'équipe adverse à ne pouvoir se donner des renseignements à ce niveau élevé des enchères. Dans la donne ci-dessus il était impérieux pour Nord de gager 4 coeurs dès sa première réponse. Cette attitude aurait traduit de façon parfaite la

distribution des couleurs et le nombre d'atouts que sa main contenait. Cette déclaration aurait complètement mué l'adversaire. Est qui à cette zone avancée des enchères n'aurait pas osé annoncer sa forte suite en pique.

Chez toutes les équipes où la première réponse de Nord fut 4 coeurs, le contrat fut réussi à cause de l'ambiguïté dans laquelle se trouva Ouest pour entamer. La plupart des joueurs dans ces conditions entameront du 10 de carreau ou d'un atout. Dans les deux cas Sud n'eut aucune difficulté à réaliser 10 levées. Ici la timidité ou l'ignorance de Nord sont à blâmer de ne pas avoir déclaré 4 coeurs dès sa première réponse; en effet après ce deux coeurs anémiques, Est quoique vulnérable n'eut aucune crainte d'annoncer ses piques. Ainsi il donnait une foule de renseignements à son partenaire.

Les déclarations de 3 coeurs, 3 piques et 4 coeurs suivirent et Ouest contra sur sa connaissance de l'entame à faire. Est gagna la première levée avec son As de pique et retourna trèfle; les valeurs du joueur Ouest motivant son contre ne pouvaient être que dans cette couleur. Le déclarant joua le Roi et Ouest ne prit pas la première levée, le signal du 9 - c'était le coup de Bath qui s'appliquait aux défenseurs. Sur l'impasse au Roi de coeur, Est remporta la levée et une seconde fois il joua trèfle et Ouest prit une levée avec son As et une autre avec son valet. Tout allait mal pour le déclarant tellement que Ouest retourna un autre trèfle qui fut coupé par le 10 de coeur du défenseur Est. Le contrat fut en déficit de 2 levées, une perte de 500 points pour l'équipe vulnérable Nord-Sud.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES et MACHINES DE BUREAU

Sur les lieux
Salle de montre unique à Montréal: dactylos, calculateurs, horloges de temps, heures flexibles, duplicateurs, machines à dicter, photocopieurs, systèmes de son, etc.

CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
7035 av du Parc
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9 à 12

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

SERVICES DIVERS

IMPRESSION de T-Shirt de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

TAXI

273-6331
DIAMOND

Au lieu d'utiliser de l'argent comptant, Pourquoi n'auriez-vous pas un compte courant avec nous !

Association des Taxis Diamond Ltée
909 St-Grégoire
Appelez 273-1725

COMPTABLES AGRÉÉS

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

tribunaux

\$562 de dommages pour avoir "abandonné" une voiture stationnée

Le juge en chef adjoint Robert Cliche, de la Cour provinciale, a ordonné vendredi à la Métropolitain Parking, de payer une somme de \$562 à la Société d'assurance des Caisses Populaires, en compensation qu'elle avait elle-même versée à un assuré pour les dégâts subis par un véhicule au cours d'un accident survenu après un vol.

L'automobile avait été dérobée, par on ne sait par qui, alors qu'elle se trouvait sur le terrain de stationnement, et elle avait été retrouvée quelques jours plus tard, à Val-Morin.

Le conducteur du véhicule loué avait voulu garder les clés de celui-ci, en arrivant au "parking", mais on lui avait dit que le terrain était ouvert jusqu'en fin de soirée.

Lorsqu'il est revenu, toutefois, le gardien n'était plus là, mais avait laissé une note disant que les clés se trouvaient dans un restaurant voisin. A cet endroit, on lui répondit qu'on n'avait pas de clés, et qu'on n'avait jamais vu le gardien, ce soir-là.

Quant à l'auto... eh bien elle était disparue.

Le juge Cliche soutient que, dans les circonstances, il y a eu négligence grave de la part du préposé au terrain de stationnement, et que ses gestes ont effectivement constitué une invitation pour les voleurs, dans les circonstances.

Démonstrateur fatigué ou auto de louage?

Un automobiliste de la rue Panet, M. Ernest Sharp, s'est adressé à la Cour supérieure vendredi pour obtenir l'annulation du contrat de vente de la voiture "Valiant Scamp" qu'il a acquise du garage Plateau Chrysler-Plymouth, en avril dernier.

On lui aurait alors représenté que ce véhicule, payé \$3,484, était un démonstrateur neuf qui avait cependant un certain "millage" parce qu'il était "sorti souvent".

Par la suite, toutefois, il dit avoir découvert que cette voiture aurait été louée, du 9 mars au 28 octobre 1976, à la compagnie Compact Rent A Car, qui exploite un service de louage d'autos, à l'aéroport de Dorval.

Et qu'elle aurait alors "roulé" plus de onze mille milles, sous le numéro "889".

Par la suite, elle aurait été reprise, reconditionnée et même repeinte, mais elle souffrirait présentement de problèmes sérieux de moteur, et, surtout, de démarrage.

M. Sharp soutient donc qu'il n'aurait pas acheté ce véhicule, s'il avait su l'usage qu'on en avait antérieurement fait, et il demande donc que son achat soit résilié.

Le CN augmente le nombre de places pour non-fumeurs

Le Canadien National augmentera le nombre de places pour non-fumeurs, à compter du 30 octobre.

Après cette date, tous les secteurs ouverts des voitures-lits seront réservés aux non-fumeurs, en plus du tiers de l'espace des voitures-club et des deux tiers des places coach déjà désignées comme tel.

Il sera permis de fumer dans les chambres et chambres des voitures-lits par exemple, et dans les voitures-bar. Quant aux voitures-restaurant, des cartes déposées sur chaque

table inviteront les fumeurs à s'informer auprès de leurs voisins s'ils s'objectent ou non à la fumer.

"Le public s'inquiète des problèmes causés par la fumée, et il en a informé le chemin de fer qui a pris les mesures annoncées aujourd'hui", commente M. Harold Murray, directeur général des services voyageurs du CN Rail. "Nous espérons que les fumeurs comprendront le problème et collaboreront à rendre les voyages plus agréables pour tout le monde."

Un cercle de presse fondé sur la Rive sud

Le Cercle de presse de la région sud de Montréal a été officiellement fondé ces jours derniers, en présence du premier ministre, M. René Lévesque, confère d'honneur au dîner de lancement à Longueuil.

Le Cercle de presse de la Rive sud a accueilli une cinquantaine de membres actifs et associés. Ce nouvel organisme s'est donné pour objectif de promouvoir la qualité de l'information dans les médias écrits et électroniques de la région, et aussi de favoriser la solidarité entre journalistes et artisans de l'information de la région. Au moyen de rencontres, de colloques et de déjeuners-causeries, les spécialistes en communication pourront procéder à une mise en commun de leur expérience et ainsi en faire profiter tout le monde.

C'est le 25 août dernier qu'avait lieu la première réunion du comité fondateur du Cercle de presse, composé de Mme Raymond Belleville (Courrier du Sud), de MM. Gilbert LaVoie et Lucien Rivard (Presse-Rive sud), Maurice Giroux et Claude Bouchard (CIEL-MF), Yves Sauvé (CHRS), Gilles Pilon (Courrier du Sud), Gilles Saint-Amour (Courrier de Saint-Hyacinthe), Daniel Boucher (Soleil du Saint-Laurent).

Le recrutement des membres actifs se fait auprès des journalistes et ceux des membres associés, dans le milieu des agents d'information, des relations et des spécialistes en publicité.

M. Maurice Giroux a été élu président.

Avis légaux

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

AMOR TROUD, demandeur

ALAIN DUBUC, défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, ALAIN DUBUC, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation a été laissée au greffe à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de déposer votre comparution dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement contrairement à vos intérêts.

A. BEAULIEU D.P.

MONTRÉAL, le 3 octobre 1977

TINKOFF SEAL SHAPOSNIK & MOSCOWITZ

Procureurs du demandeur

transports

par Guy Deshaies

Implantée en 1965 au Canada avec des petites voitures économiques, la société japonaise Toyota, qui a accru son volume de ventes de 33% au Québec et de 26% au Canada durant les huit premiers mois de 1977, ne craint nullement de proposer à sa clientèle cette année trois nouveaux modèles dont les prix se situent entre \$6,000 et \$8,000.

Les constructeurs américains ont réduit les dimensions de leurs voitures, se sont lancés dans le domaine de la compacte plus légère et toujours plus économique mais ils ont tous déclaré unanimement que leurs clients, tout en cherchant à acheter une compacte économique, ne désiraient pas trop renoncer au luxe et au confort de leurs anciennes grandes voitures.

Toyota, tout en produisant encore ses modèles Corolla et Corona dont les prix varient entre \$3,498 et \$6,173 selon les types de carrosserie et la puissance, arrive sur le marché en 1978 avec des voitures Celica GT et ST très luxueuses, d'une finition soignée, et qui se cherchent une place dans les petites sportives à haut rendement.

Mais pour répondre au besoin de confort et de luxe dans la voiture de tourisme classique, Toyota espère se tailler une bonne place au chapitre de volume des ventes grâce à sa Cressida qui n'existe que dans le modèle à quatre portes (sedan) et dont le prix s'établit à \$7,798.

Il faut dire que les prix susmentionnés suggérés au détail incluent beaucoup d'accessoires qui se retrouvent en option chez les détaillants de voitures américaines.

Ainsi le prix de la Cressida comprend un ventilateur d'air chaud sous le siège avant et

Toyota présente la Cressida

Luxe et confort pour les Nord-Américains

destinée aux passagers qui occupent la banquette arrière; la voiture est livrée avec des moquettes luxueuses, des miroirs latéraux, un système électrique à grand débit, des désembueurs de glaces latérales, un dégivreur arrière, des sièges baquets, des glaces teintées, un moteur de six cylindres avec arbre à came en tête de 108 CV

une transmission automatique et même un radio AM-FM multiplex stéréo à trois haut-parleurs.

Les modèles Celica ont également une gamme impressionnante d'accessoires de sorte que le prix suggéré au détail ne peut être comparé au prix de base d'une voiture américaine de taille identique.

En présentant cette luxueuse nouvelle venue de la famille Toyota, le président de Toyota Canada, M. Shinichi Funasaka, a rappelé les caractéristiques des voitures Toyota pour 1978 notamment au chapitre de dispositifs anti-rouille et il a soutenu que les voitures Toyota avaient été conçues pour répondre le mieux possible aux besoins et au goût des Nord-Américains.

Il a aussi fait valoir que Toyota Canada dont la raison sociale canadienne est Canadian Motor Industries a un réseau de 230 concessionnaires au Canada et des centres de distribution à Vancouver, Calgary, Toronto et Montréal.

En 1978 le constructeur japonais propose six marques avec un éventail de 29 modèles depuis la petite Corolla à 1200cc jusqu'au Land Cruiser familial de \$8,938.

La consommation moyenne des voitures Toyota en 78 se situe au delà de 25 milles au gallon et la nouvelle Cressida à ce chapitre a une moyenne de 26,7 milles au gallon.



La Toyota Cressida, la nouvelle compacte japonaise de luxe à grand rendement de \$7,798, et avec laquelle Toyota Canada espère conserver l'augmentation de 26% de ses ventes au Canada depuis le début de l'année.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

PRENEZ AVIS que le 2 novembre 1977 à 10:00 heures de l'avant-midi au bureau de M. Roland Millette, notaire, 500, Ouest, Place Crémazie, Suite 1025, à Montréal, province de Québec, aura lieu, aux enchères publiques, la vente de l'immeuble sis au 9460 rue St-Hubert, à Montréal, propriété de Monsieur PAUL PAQUETTE, interdit.

DONNE à Montréal, le 12 octobre 1977.

ROLAND MILETTE, notaire.

VILLE DE MARIEVILLE, QUÉ. SOUMISSIONS

CONTRAT NO 12-CH-77 DOSSIER NO 158 F88

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant l'inscription "SOUMISSION" et adressées au sousigné, seront reçues jusqu'à 15:00 heures, le 1er novembre 1977, pour être ouvertes le même jour.

ADDITION D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE

USINE DE FILTRATION

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par les ingénieurs-conseils, Lalonde, Girouard, Letendre & Associés.

On obtiendra ces formules de même que les plans et devis, moyennant un dépôt non remboursable de cent-cinq dollars (\$25.00). Les documents seront disponibles au bureau des ingénieurs-conseils, Lalonde, Girouard, Letendre & Associés, 1400, rue St-Jacques, suite 214, Montréal, Qué.

Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque à charte et payable à la Ville de Marieville, d'un montant égal à au moins 10% du montant de la soumission.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Yves Vincent Greffier

682, rue St-Charles Marieville, Qué.

AVIS

PRENEZ AVIS que les AUTOBUS RIVE NORD LTEE s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour que soient ainsi modifiés ses tarifs pour les parcours suivants: Cap-Saint-Jacques, Cap-Saint-Jacques, Deschambault, et retour - \$0.25 de passage pour tout étudiant de la Polytechnique Tardivel pour le service donné suivant l'horaire suivant:

DE DONNACONA 12:10 heures

A Cap-Saint-Jacques 12:25 heures

A Deschambault 12:30 heures

DE DESCHAMBAULT 13:10 heures

A Cap-Saint-Jacques 13:15 heures

A Donnacona 13:20 heures

À l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Tout intéressé peut, s'il y a lieu, s'adresser à la Commission des Transports du Québec pour s'opposer à cette demande dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 15 octobre 1977.

2ème publication: 17 octobre 1977.

3ème publication: 18 octobre 1977.

Québec, le 12 octobre 1977.

André Joli-Cœur

Procureur de la requérante.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 19e jour de novembre 1973 par lequel Orly Diamonds Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 7e jour de décembre 1973 sous le No. 2840128.

Banque de Montréal, le 12 octobre 1977.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

LA MUTUELLE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

NO 500-05-01922-770

DAME ANITA PARADIS, défenderesse.

AVIS

LA DEFENDERESSE, DAME ANITA PARADIS, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et la déclaration et de l'avis a été laissée à la Cour Supérieure, 10, rue St-Antoine, à Montréal, à son attention.

FAUTE PAR LA DEFENDERESSE, DAME ANITA PARADIS, de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un défaut contradictoire.

MONTRÉAL, le 13 octobre 1977.

RENALD CHASSE, Greffier-adjoint.

HEMENS, HARRIS, THOMAS, MASONS, SCHWEITZER & MONTCALM, avocats.

505, rue St-Jacques, Montréal, Qué.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO 500-02-02085-773

ROGER GUAY, demandeur

CLAUDE BOUCHARD, défendeur

AVIS

Le défendeur est par la présente requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la date de la dernière publication de cet avis. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été déposée à la Cour Provinciale, district de Montréal, à l'intention du défendeur en cette cause.

MONTRÉAL, le 5 octobre 1977.

Mes Paquette, Paquette, Perreault, Rivet & Groleau, avocats.

200, rue St-Jacques, Suite 900, Montréal, Qué.

H2Y 1M1

Procureurs du demandeur

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 octobre 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Penny-Up Merchandise Co. Ltd., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le sixième jour d'octobre 1977, sous le numéro 2820623. Ce septième jour d'octobre 1977.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

Prenez avis que Ginette Larivière Girard, exécutoire testamentaire et héritière universelle de feu Marcel Girard, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres et privilèges détenus par Marcel Girard et depuis son décès par la succession de Marcel Girard dans le permis M-509575-D-001, région 5, catégorie artisan à Jacques Liveriois, résident et domicilié à Laprairie.

Tout intéressé désirant faire opposition à la présente requête doit le faire dans les 5 jours qui suivent la troisième publication du présent avis:

1ère publication: 17 octobre 1977

2ème publication: 18 octobre 1977

3ème publication: 19 octobre 1977

Corbeil & Dufresne, procureurs

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.C. TRANSIT

REG. 2 (1976) — ART. 2.59.1

PRENEZ AVIS que MONSIEUR RICHARD ÉTHIER, du 16, St-Michel, St-Augustin, P.Q., détenteur du permis M-507159-D-001, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'il détient sur le permis de camionnage en vrac M-507159-D-001, catégorie Entrepreneur, pour la région 6, à MONSIEUR JEAN-PAUL LAROSE, du 13, rue Laurier, St-Eustache, P.Q.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régime interne de la Commission des Transports du Québec, adoptée en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505, est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: Le 17 octobre 1977

2ème publication: Le 18 octobre 1977

3ème publication: Le 19 octobre 1977

PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU, RIVET & GROLEAU

200, rue St-Jacques, Suite 900, Montréal, P.Q.

LOUIS LAVOIE/PROCEUREUR

1ère publication: 17 octobre 1977

2ème publication: 18 octobre 1977

3ème publication: 19 octobre 1977

Procureur de la requérante.

Mes Chapados, Chevalier & Gaul

500, Place d'Armes, suite 1155, Montréal, Québec.

1ère publication: 17 octobre 1977

2ème publication: 18 octobre 1977

3ème publication: 19 octobre 1977

Procureur de la requérante.

Mes Chapados, Chevalier & Gaul

500, Place d'Armes, suite 1155, Montréal, Québec.

1ère publication: 17 octobre 1977

2ème publication: 18 octobre 1977

3ème publication: 19 octobre 1977

Procureur de la requérante.

Mes Chapados, Chevalier & Gaul

500, Place d'Armes, suite 1155, Montréal, Québec.

1ère publication: 17 octobre 1977

2ème publication: 18 octobre 1977

3ème publication: 19 octobre 1977

Procureur de la requérante.

Mes Chapados, Chevalier & Gaul

500, Place d'Armes, suite 1155, Montréal, Québec.

1ère publication: 17 octobre 1977

2ème publication: 18 octobre 1977

3ème publication: 19 octobre 1977

Procureur de la requérante.

Mes Chapados, Chevalier & Gaul

500, Place d'Armes, suite 1155, Montréal, Québec.

Prenez avis que Transport Edgar Millette Inc. 24050-V et Provost Cartage Inc. 1930-V, introduisant conjointement devant la Commission des transports du Québec, une requête pour permis spécial afin d'autoriser Transport Edgar Millette Inc. à tirer les remorques vides ou chargées de Provost Cartage Inc. qui agira comme voiturier-roulier, selon toutes les clauses de son permis no. 1930-V.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente requête en introduisant une opposition à la dite Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

Nicole Tremblay (Mme)

Adjointe au trafic

Première publication le 14 octobre 1977

Deuxième publication le 15 octobre 1977

Troisième publication le 17 octobre 1977

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

CAUSE NO: 500-05-009469-774

Monseigneur Gérard Gingras, domicilié au 5965, 23ème avenue à Montréal, district de Montréal

demandeur

AVIS

Monseigneur André Curois, autrui domicilié au 4281 St-Hubert, app. 10 à Montréal, district de Montréal

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur André Curois est par les présentes requis de comparaître dans le délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au Greffe à son intention.

Montréal, le 12 octobre 1977

Me NORMAND TETREAULT

avocat

5480 rue St-Denis

Montréal

Procureur du demandeur

PRENEZ AVIS que la compagnie C. & J. COMMERCIAL DRIVEAWAY INC. demandera à la Commission des Transports du Québec un permis spécial pour donner le service suivant:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE

ROUTE RESTREINTE — TRANSPORT DE VÉHICULES-AUTOMOBILES — Du port de Montréal à la frontière Québec-États-Unis (port d'entrée: Blackpool, Lacolle, Québec) pour le transport, à l'aide de véhicules spécialement agencés à cette fin, de véhicules-automobiles pour le compte de Peugeot Motors of America, Inc.

Toute personne désirant s'opposer à la présente demande peut le faire en s'adressant à la Commission des Transports dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis.

MONTRÉAL, le 14 octobre 1977.

La Série mondiale se poursuit à New York

Le circuit demeure l'arme préférée des Dodgers

LOS ANGELES (AP) — Steve Yeager s'expliquait ainsi: "J'essaie de m'amuser quand je joue au baseball." Le receveur des Dodgers a eu beaucoup de plaisir, hier après-midi, dans la victoire de 10-4 des siens contre les Yankees, qui a réduit l'avance des New-Yorkais à 3-2 dans la Série mondiale.

Yeager a réussi un circuit de trois points. "La seule façon de jouer c'est de le faire comme un gamin de neuf ou dix ans. Nous étions au pied du mur et son circuit a réduit énormément la tension chez mes coéquipiers."

Commentant les lancers de Don Gullett, Yeager a expliqué qu'il lui avait offert une balle haute. Il y a trois ans Yeager avait réussi un grand

chelem contre Gullett, en saison régulière.

Le receveur des Dodgers a été retiré du match, en septième à cause de ligaments étirés, mais il a précisé que le médecin de l'équipe l'avait assuré qu'il pourrait terminer la Série. "encore deux matches, m'a-t-il assuré".

De son côté, le lanceur gagnant, Don Sutton, déclarait: "J'ai donné le maximum durant sept manches." Il a blanchi les Yankees durant six manches avant de donner deux points en septième sur trois coups sûrs, et deux autres en huitième, suite aux circuits consécutifs de Munson et Jackson, avant de retirer les New-Yorkais dans l'ordre, en neuvième. "J'ai observé mes coéquipiers toute la saison et ce sont des gars qui n'abandon-

nent jamais," devait-il ajouter.

"Trop d'erreurs" Don Gullett a bien résumé la défaite des siens avec ces deux mots. "Je me sentais pourtant bien physiquement, expliquait celui qui avait lancé 8 1-3 manches dans le premier match de la série.

Hier toutefois, il a été touché de sept points, résultat de huit coups sûrs, dont le circuit de Yeager, en 4 1-3 manches. "J'ai lancé un très mauvais match. J'ai manqué de contrôle, rien de plus, rien de moins. Yeager a frappé une balle fourchettes qui n'a pas brisé. Tous leurs coups sûrs ont été le résultat de mauvais lancers de ma part."

De son côté, le gérant Billy Martin s'est borné à dire qu'il y aurait un sixième match

mardi. "Je dois être satisfait de ces deux victoires à Los Angeles, et même si c'est préférable de gagner la série devant nos partisans, j'aurais préféré gagner aujourd'hui."

Les Dodgers ont fait tonner leurs canons dès la première manche: leur premier frappeur du match, Dave Lopes, a claqué un dur triple aux dépens de Gullett. La balle a malheureusement pour Lopes raté le haut de la clôture de gauche de quelques pouces. Un peu plus et c'était un circuit. Bill Russell a cependant fait marquer Lopes tout juste après, en cognant un simple à la gauche, procurant aux siens leur première avance depuis le deuxième match de la série, le seul qu'ils aient gagné avant celui d'hier.

Le compte est demeuré 1-0

jusqu'en quatrième, Sutton émergeant et Gullett chancelant. Sutton, un droitier, a retiré 10 frappeurs consécutifs pendant que son adversaire se faisait faire la vie dure, de telle sorte que ce n'était plus qu'une question de temps...

De fait, en quatrième, Ron Cey a failli claquer un circuit. Lou Piniella l'a attrapé à quelques centimètres de la clôture. Mais Steve Garvey a suivi avec un double. Est venu Dusty Baker.

Déjà titulaire de trois coups sûrs dans ce match, Baker a cogné un simple à gauche et Piniella l'a échappé sur une erreur, permettant à Baker de se rendre au deuxième but. C'était d'ailleurs la première erreur des Yankees en Série, une erreur très significative, qui n'a pas été la seule: un moment après, Graig Nettles, un joueur de troisième but habituellement très fiable, a raté un roulant de Lee Lacy, permettant un deuxième coureur aux Dodgers.

Et voici venir Yeager, après deux balles et une prise, l'excellent receveur des Dodgers a catapulté la balle dans les basses estrades du champ gauche, donnant aux siens une avance de 5-0.

Yeager a parcouru les sentiers sous les vivats. 55,955 personnes l'ont acclamé, l'obligeant à quitter l'abri des Dodgers pour les remercier.

Bien que la marge de 5-0 semble confortable, les Dodgers ne se sont pas arrêtés là: Smith a ouvert la cinquième avec un but sur balles et Steve Garvey a claqué un simple. C'en a été assez pour Gullett, qui a lancé 99 balles en seulement quatre manches et un tiers. Il a été remplacé par Ken Clay, qui avait lancé trois manches sans coup sûr lors du deuxième match. Clay a cependant connu hier, aussi peu de succès que son prédécesseur.

Dusty Baker a cogné un simple, faisant marquer Smith, et Lacy a suivi avec un autre simple qui a fait compter Garvey, 7-0 pour les Dodgers. Yeager a ensuite cogné un ballon sacrifice, et fait marquer Baker.

En sixième, Dick Tidrow a remplacé Clay. Après un retrait, Russell a claqué un simple et marqué sur le circuit de Smith, 10-0 pour les Dodgers. ("Serrez-moi vos affai-

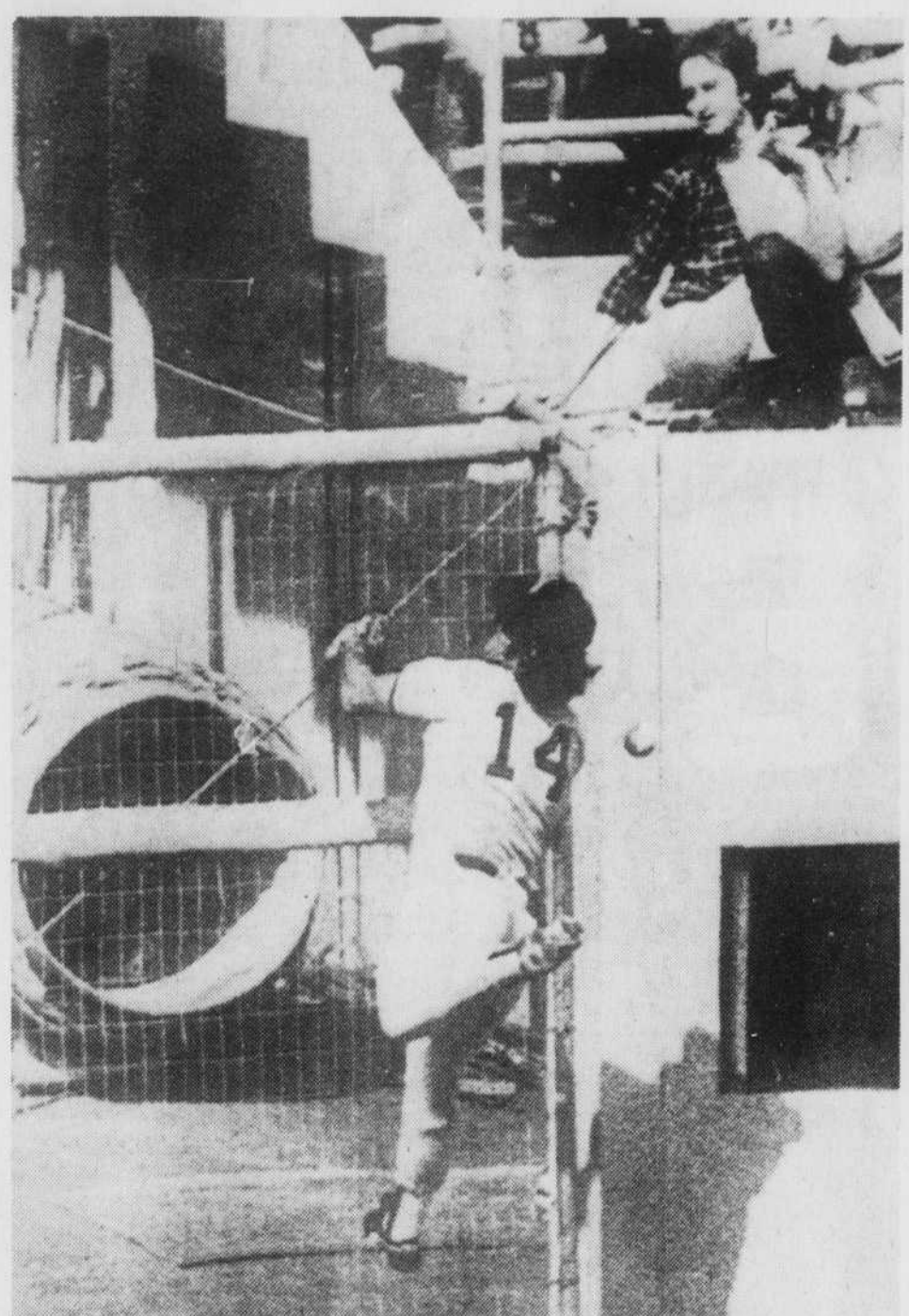
res, les gars, on part pour New York...") Sutton n'avait accordé que trois coups sûrs jusque là...

En septième, des simples de Jackson et Chambliss suivis d'un double de Nettles ont procuré deux points aux Yan-

kees. En huitième, Munson et Jackson ont cogné un circuit chacun. Trop tard, cependant: 10-4 pour les Dodgers.

Les Dodgers ont haussé leur total de circuits à huit dans cette série, deux de moins que le record absolu: 10, par les

Orioles de Baltimore en 1970. Le record de la Ligue nationale date de 1955: neuf par les Dodgers de Brooklyn. La dernière équipe de la L.N. qui ait cogné huit circuits en Série sont les Braves de Milwaukee, en 1957.



Le voltigeur Lou Piniella, des Yankees de New York, a tout fait pour attraper un long coup frappé par Dave Lopes, des Dodgers de Los Angeles, hier après-midi. Malgré tout, la balle a frappé le haut de la clôture et Lopes a mérité un triple. Les Dodgers ont remporté le match 10-4. (Téléphoto AP)

Deuxième zéro en deux jours

Le Canadien blanchit Boston

BOSTON (d'après AP) — Le Canadien de Montréal a vaincu 2-0 les Bruins de Boston, hier soir, inscrivant un deuxième blanchissage en deux soirs. Le défenseur Larry Robinson a été la grande vedette de cette victoire du Canadien, marquant un but et en préparant un autre. Pour sa part, le gardien Ken Dryden a inscrit un premier jeu blanc cette année.

Robinson a capté une passe au centre de Peter Mahovich, à 16:12 et enregistré son premier but de la saison. Puis, à 13:52 en deuxième période, il a dirigé une passe précise à Steve Shutt, en avantage numérique.

Dryden, bien à l'abri derrière sa défensive, a cependant repoussé 22 tirs pour assurer au Canadien une troisième victoire en autant de matchs dans cette jeune saison.

Pour les admirateurs inconditionnels de Guy Lafleur, ce match marque la fin d'un record: Lafleur a été tenu en échec, hier, pour la première fois en 31 matchs réguliers.

Quant aux Bruins, ils en étaient à un premier revers par zéro sur leur patinoire depuis mars 1972. Le 5 mars, cette année, les Kings de Los Angeles les ont vaincus 2-0.

Le Canadien, qui a vaincu Boston en quatre matchs consécutifs lors de la finale de la dernière saison, a dominé les deux premiers vingts avec un avantage de 15-10 aux tirs. Ce-

pendant, les Bostoniens ont désespérément tenté de reprendre le match en dernière période.

Gilles Gilbert a protégé le filet du Boston pendant la première période, où il a effectué cinq arrêts, Ron Grahame l'a relevé pour le reste du match, effectuant 12 arrêts.

Samedi, deux buts de Lafleur avaient permis au Canadien de disposer des Rangers de New York, au compte de 5-0, lors d'un match somes toutes très moyen. Rick Chartraw, Yvan Cournoyer et Doug Risebrough ont marqué les autres buts des vainqueurs. Le Canadien a dirigé 33 tirs vers Wayne Thomas, un produit de l'organisation montréalaise, pendant que

Michel Larocque a été mis à l'épreuve 19 fois seulement, certains tirs étant cependant assez dangereux.

Les Rangers ont cependant remis l'épaulé à la roue, hier soir, et ont vaincu les Islanders 4-2, au Madison Square Garden de New York.

A Philadelphie, Don Saleski a marqué trois buts, et les Flyers ont eu raison des Blues de St. Louis 7-0. Les Flyers ont pris les devants en période initiale grâce à un but de Rick MacLeish, et ont porté leur avance à 6-0 au deuxième tiers. Saleski a touché la cible une première fois à 4:00, puis de nouveau à 9:08. Richard Lapointe a marqué à son tour à 9:43, Bob Dailey à 16:55, et Bill Barber à 17:21.

Saleski a scellé l'issue du match au dernier engagement. Les Flyers ont remporté leurs trois premiers matches de la saison tandis que les Blues ont subi trois défaites consécutives.

A Buffalo, Mike Veisor a inscrit son deuxième blanchissage lorsque les Black Hawks de Chicago ont défait les Sabres 2-0. Le substitut de Tony Esposito a repoussé 34 tirs et a permis aux siens d'inscrire une première victoire cette saison, et la première à Buffalo depuis décembre 1971, ayant perdu 10 fois et fait match nul à deux occasions depuis. Pierre Plante et Doug Wilson ont marqué pour les Hawks contre Gerry Desjardins.

sommaries

Ligue Nationale

Rangers 4, Islanders 2

Première période

1-RANGERS: Murdoch (2) 7:39

2-RANGERS: Hickey (2) 19:57

3-ISLANDERS: Trotter (1) 3:39

4-RANGERS: Hodge (1) 11:09

5-ISLANDERS: Gillies (1) 12:03

6-RANGERS: Tkaczuk (2) 19:42

7-ISLANDERS: Poliv 9:18

8-RANGERS: Resch 11:15-34

9-ISLANDERS: Davidson 17:50

10-RANGERS: Resch 11:15-34

11-ISLANDERS: Davidson 17:50

12-RANGERS: Resch 11:15-34

13-ISLANDERS: Davidson 17:50

14-RANGERS: Resch 11:15-34

15-ISLANDERS: Davidson 17:50

16-RANGERS: Resch 11:15-34

17-ISLANDERS: Davidson 17:50

18-RANGERS: Resch 11:15-34

19-ISLANDERS: Davidson 17:50

20-RANGERS: Resch 11:15-34

21-ISLANDERS: Davidson 17:50

22-RANGERS: Resch 11:15-34

23-ISLANDERS: Davidson 17:50

24-RANGERS: Resch 11:15-34

25-ISLANDERS: Davidson 17:50

26-RANGERS: Resch 11:15-34

27-ISLANDERS: Davidson 17:50

28-RANGERS: Resch 11:15-34

29-ISLANDERS: Davidson 17:50

30-RANGERS: Resch 11:15-34

31-ISLANDERS: Davidson 17:50

32-RANGERS: Resch 11:15-34

33-ISLANDERS: Davidson 17:50

34-RANGERS: Resch 11:15-34

35-ISLANDERS: Davidson 17:50

36-RANGERS: Resch 11:15-34

37-ISLANDERS: Davidson 17:50

38-RANGERS: Resch 11:15-34

39-ISLANDERS: Davidson 17:50

40-RANGERS: Resch 11:15-34

41-ISLANDERS: Davidson 17:50

42-RANGERS: Resch 11:15-34

43-ISLANDERS: Davidson 17:50

44-RANGERS: Resch 11:15-34

45-ISLANDERS: Davidson 17:50

46-RANGERS: Resch 11:15-34

47-ISLANDERS: Davidson 17:50

48-RANGERS: Resch 11:15-34

49-ISLANDERS: Davidson 17:50

50-RANGERS: Resch 11:15-34

51-ISLANDERS: Davidson 17:50

52-RANGERS: Resch 11:15-34

53-ISLANDERS: Davidson 17:50

54-RANGERS: Resch 11:15-34

55-ISLANDERS: Davidson 17:50

56-RANGERS: Resch 11:15-34

57-ISLANDERS: Davidson 17:50

58-RANGERS: Resch 11:15-34

59-ISLANDERS: Davidson 17:50

60-RANGERS: Resch 11:15-34

61-ISLANDERS: Davidson 17:50

62-RANGERS: Resch 11:15-34

63-ISLANDERS: Davidson 17:50

64-RANGERS: Resch 11:15-34

65-ISLANDERS: Davidson 17:50

66-RANGERS: Resch 11:15-34

67-ISLANDERS: Davidson 17:50

68-RANGERS: Resch 11:15-34

69-ISLANDERS: Davidson 17:50

70-RANGERS: Resch 11:15-34

71-ISLANDERS: Davidson 17:50

72-RANGERS: Resch 11:15-34

73-ISLANDERS: Davidson 17:50

74-RANGERS: Resch 11:15-34

75-ISLANDERS: Davidson 17:50

Black Hawks 2, Sabres 0

Première période

1-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

2-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

3-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

4-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

5-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

6-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

7-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

8-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

9-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

10-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

11-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

12-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

13-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

14-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

15-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

16-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

17-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

18-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

19-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

20-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

21-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

22-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

23-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

24-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

25-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

26-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

27-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

28-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

29-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

30-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

31-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

32-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

33-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

34-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

35-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

36-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

37-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

38-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

39-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

40-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

41-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

42-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

43-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

44-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

45-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

46-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

47-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

48-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

49-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

50-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

51-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

52-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

53-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

54-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

55-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

56-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

57-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

58-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

59-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

60-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

61-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

62-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

63-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

64-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

65-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

66-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

67-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

68-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

69-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

70-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

71-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

72-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9:16

73-CHICAGO: Plante, P. Martin, Logan 9

Deux sénateurs font bon accueil au communiqué commun sur Panama

WASHINGTON (AFP) — Deux sénateurs américains influents se sont félicités samedi du communiqué commun américano-panaméen, publié la veille à Washington pour clarifier certaines clauses des traités sur le canal de Panama.

M. Robert Byrd, sénateur de Virginie occidentale et leader de la majorité démocrate du Sénat, a estimé que le communiqué était un "succès diplomatique très important" qui augmentait les chances de ratification des traités.

"Sans le communiqué, je suis sûr que les traités n'auraient pas été ratifiés. Avec le communiqué, je pense que les chances (de ratification) ont

été améliorées", a déclaré M. Byrd, qui s'adressait à des journalistes à Washington.

De son côté, M. Robert Dole, sénateur républicain du Kansas, et ancien colistier du président Gerald Ford aux dernières élections présidentielles, a qualifié le communiqué de "pas dans la bonne direction". Il a indiqué qu'il déposerait aujourd'hui au Sénat deux propositions d'amendements aux traités destinés à intégrer dans le texte des documents les précisions apportées par le communiqué.

M. Byrd a refusé de faire connaître publiquement sa position sur les traités. Pour sa part, M. Dole a confirmé son opposition à ces documents. Il a

déclaré que même si les amendements qu'il se propose d'introduire étaient adoptés, il continuerait d'observer la même attitude, les dispositions financières des traités étant à ses yeux inacceptables, de même que la clause faisant obligation aux États-Unis de construire, le cas échéant, un nouveau canal.

Le communiqué commun américano-panaméen, approuvé vendredi à Washington par le président Jimmy Carter et le général Omar Torrijos, chef du gouvernement panaméen, clarifie les clauses des traités signés en septembre dernier sur la défense du canal par les États-Unis et le transit des navires de guerre des deux pays.

Le ton monte entre partisans et adversaires de Mme Gandhi

NEW DELHI (d'après Reuter et AFP) — Le Parti du Congrès principal parti d'opposition en Inde, court le risque de se diviser sur la question de savoir si la présidence du mouvement doit ou non aller à Mme Indira Gandhi, l'ancien premier ministre.

Les partisans de Mme Gandhi font circuler une pétition réclamant une réunion spéciale pour élire un nouveau président. Ils doivent obtenir le soutien de 20 pour cent des 650 membres du comité directeur pour que la réunion puisse se tenir.

Mme Gandhi a déclaré samedi qu'elle ne recherchait aucun poste politique mais, de l'avis des observateurs, la campagne de signatures menée par ses partisans a obtenu son approbation.

Si elle est élue à la tête du Parti du Congrès, le gouvernement actuel aura, dit-on, davantage de mal à la faire arrêter à nouveau. Mme Gandhi avait été arrêtée récemment sous l'accusation de corruption, mais elle avait été libérée sans condition le lendemain.

Dans un discours prononcé samedi, Mme Gandhi a accusé les dirigeants actuels de son parti d'envisager une coalition avec le Parti Janata, au pouvoir depuis sa victoire aux élections il y a six mois.

Mme Gandhi est intervenue tard samedi soir au cours de la session d'une journée du comité national du Parti du Congrès indien pour reprocher vertement aux dirigeants de sa propre formation de n'avoir pas su mener le combat contre le Parti Janata, au pouvoir.

Six mois dans la vie d'un parti qui a été battu équivalent à six ans dans celle d'un parti victorieux, a déclaré l'ancien premier ministre indien qui a accusé une fac-



Mme Indira Gandhi

tion toutefois que le ton peu conciliant de l'ancien premier ministre donne à penser que son parti se trouve au bord d'une scission.

D'autre part, le premier ministre indien, M. Desai, a démenti hier avoir offensé par ses critiques les magistrats de la Haute Cour de New Delhi qui avaient ordonné la récente libération de Mme Gandhi.

S'adressant aux ouvriers du Parti Janata à Ahmedabad, dans l'État occidental de Gujarat, M. Desai a déclaré que c'était uniquement parce que l'ordre des magistrats était "erroné" que le gouvernement l'avait récusé devant la Haute Cour.

Le premier ministre a ajouté cependant que le gouvernement respecterait en tout état de cause l'ordre de la Haute Cour sur cette affaire.

Par ailleurs, un parlementaire du Parti du Congrès a porté plainte auprès de la Haute Cour de New Delhi contre le premier ministre et plusieurs membres de son gouvernement, selon l'agence indienne de presse Samachar.

Dans sa plainte, parvenue samedi au greffe du tribunal, M. Lokpati Tripathi, représentant de l'Uttar Pradesh, estime que M. Desai, M. Charan Singh, ministre de l'Intérieur, et plusieurs autres membres du gouvernement et dirigeants du Parti Janata, au pouvoir, ont outrepassé leurs fonctions et se sont livrés à de sérieuses violations des prérogatives du pouvoir judiciaire dans leurs commentaires sur la libération inconditionnelle, le 4 octobre, de Mme Gandhi.

M. Tripathi affirme en outre que les diverses déclarations des dirigeants Janata visaient "en dernier recours à ternir, salir et détruire l'image du Parti du Congrès".

L'Espagne et le Mexique entrent dans une "ère de coopération"

MADRID (Reuter) — Le président mexicain Jose Lopez Portillo a quitté hier Madrid à l'issue d'une visite de neuf jours, la première depuis la reprise des relations entre le Mexique et l'Espagne en mars dernier après une rupture de 38 ans.

Un communiqué commun publié au terme de la visite se félicite de la nouvelle ère qui s'est instaurée dans les relations entre les deux pays. Elles seront gouvernées à l'avenir par les principes de respect des droits de l'homme, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de la coopération dans la recherche d'un

meilleur ordre de justice sociale et d'économie mondiale.

Le chef de l'État mexicain a eu samedi des entretiens avec le leader du parti communiste espagnol, M. Santiago Carrillo, et l'ancien chancelier fédéral allemand Willy Brandt, à Madrid pour y présider une réunion de l'Internationale socialiste.

Le roi Juan Carlos a accepté de se rendre au Mexique à une date qui sera fixée ultérieurement.

Le communiqué préconise aussi la création d'un fonds, au sein de l'Organisation internationale du café, destiné à empêcher de violentes fluctua-

tions dans le prix de cette denrée.

L'Espagne et le Mexique ont également annoncé la conclusion d'une série d'accords commerciaux, dont l'un prévoit la vente de pétrole me-

xicain à l'Espagne — 400.000 barils pour un montant de six millions de dollars. Le Mexique s'est également engagé à vendre 20.000 tonnes de soufre à l'Espagne, pour un million de dollars.

Castro à Kingston

KINGSTON (d'après AP) — Le président cubain Fidel Castro est arrivé hier à Kingston, en Jamaïque, où il a été chaleureusement accueilli par le premier ministre Michael Manley. C'est la première fois que M. Castro visite cette île antillaise.

Les chefs de l'opposition jamaïcaine ont fait savoir hier qu'ils boycotteraient la visite de six jours que M. Castro effectue à l'invitation de M. Manley. Ils ont notamment qualifié le chef cubain de "dictateur communiste" et l'ont accusé d'avoir des visées impérialistes sur les Antilles.

M. Manley, qui a visité Cuba en 1975, a dénoncé ce boycottage comme une "insulte envers l'un des plus grands chefs du 20^e siècle, qui est un héros pour tous les peuples du tiers monde, quelle que soit leur option politique".

Femmes libérées

BUENOS AIRES (Reuter) — La police argentine a relâché quelque 300 personnes, des femmes pour la plupart, interpellées vendredi à Buenos Aires pendant une manifestation pacifique de protestation contre les arrestations et enlèvements en masse dont sont victimes des milliers d'Argentins.

Les manifestantes sont toutes les épouses ou les mères de personnes qui, au cours des trois dernières années, ont disparu sans laisser de traces. D'après des estimations officieuses, plusieurs milliers de personnes ont ainsi disparu, souvent enlevées par des hommes armés affirmant appartenir aux forces de sécurité.

Les femmes voulaient présenter une pétition aux membres de la junte militaire, mais ont été dispersées par la police. Six journalistes, dont quatre américains, qui couvraient la manifestation, ont été interpellés, et relâchés peu après.

Prime philippine

MANILLE (Reuter) — Le gouvernement philippin a doublé la récompense offerte pour la capture du chef des rebelles musulmans moro, Osman Salleh, la portant à un demi-million de pesos (67.500 dollars). L'amnistie est offerte à ceux des partisans de M. Salleh qui le livreraient mort ou vif.

Des centaines de soldats appuyés par de l'artillerie pourchassent le chef rebelle dans l'île méridionale de Jolo où lui et ses hommes avaient massacré le général Teodoro Bautista, cinq colonels et 29 soldats attirés dans un guet-apens sous prétexte de négociations en vue d'un cessez-le-feu.

Voici la
du Maurier
Spéciale

La du Maurier Spéciale jouit du double honneur de la tradition du Maurier et d'une nouvelle douceur créée pour satisfaire les plus exigeants d'entre vous.

Disponible en format King size ou 100 mm.



Découvrez-en
toutes les douceurs.

AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette—100 mm: "goudron" 14 mg, nicotine 1.0 mg. King Size: "goudron" 13 mg, nicotine 0.9 mg.



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

CULTURE ET CONTRE-CULTURE

• Chaque mercredi, une conférence-échange
• Un sujet brûlant - un expert invité
QUAND: Le mercredi soir, du 21 septembre au 21 décembre
OU: Université de Montréal
Pavillon des sciences sociales, local 4220
HEURE: De 19h à 22h (précises)
(Gratuit pour les étudiants et le personnel de l'Université.)

• CETTE SEMAINE:

Thème: Les musées et la culture.
Invité: Hélène Lamarche-Ouellet, chef du Service éducatif du Musée des beaux-arts de Montréal.
Animateur: Jean-Louis Lévesque.

• À VENIR:

Les racines culturelles du droit d'ici, André Poupart; Les modèles sociaux d'ici, Jacques Grand'Maison; La politisation, qu'est-ce à dire? Robert Boily; Petite histoire de l'économie à l'usage des gens d'ici, Alfred Dubuc; Aux origines de la pensée d'ici, Jean-Paul Audet; Aux sources de quelques formes privilégiées de l'art d'ici, Guy Boulizon; Théâtre et culture, Martial Dassylva; Une civilisation marquée par le christianisme, Benoît Lacroix; Une politique de la culture, Guy Rocher.

• Une réalisation de la FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE de l'Université de Montréal

• RENSEIGNEMENTS: 343-6090